

DIX ANS AU CANADA

DE 1840 A 1850

PAR A. GÉRIN-LAJOIE

(Suite.)

[Enregistré conformément à l' " Acte des Droits d Auteur ".]

CHAPITRE SIXIÈME

Principales mesures de la session. — Conseils de district, Haut-Canada. — Subsidés. — Revenus et dépenses. — Questions économiques. — Résolutions, au sujet du gouvernement responsable, de septembre 1841. — Question du siège du gouvernement. — Mort de lord Sydenham. — Ses qualités et ses défauts.

De toutes les luttes de la session, la plus longue fut celle qui résulta de la discussion du bill pour l'établissement de conseils de district dans le Haut-Canada. On peut voir par la correspondance de lord Sydenham quelle importance il attachait à cette mesure: il ne croyait pas que l'Union pût fonctionner sans ce puissant auxiliaire. On a déjà vu que le projet d'acte d'Union qu'il avait envoyé à lord John Russell, contenait toutes les clauses nécessaires à l'établissement d'autorités municipales, et que ces clauses en avaient été retranchées, lors de la passation de l'acte dans le Parlement anglais. Mais il n'avait pas pour cela abandonné son idée, et son premier soin avait été de faire passer par le Conseil Spécial l'ordonnance pourvoyant au meilleur gouvernement de la province du Bas-Canada, " en établissant des autorités locales et municipales en icelle, " laquelle donnait au gouverneur, durant les deux années suivantes, pouvoir de diviser la province en districts municipaux, de la manière qu'il le jugerait convenable. Il lui restait à étendre les dispositions de cette ordonnance à la province du Haut-Canada, et c'est ce qu'il voulait obtenir en faisant introduire dans la nouvelle législature le bill des conseils de district. Le succès cependant ne fut pas aussi facile dans cette circonstance qu'il l'avait été sous le Conseil Spécial. M. Morin commença par proposer que l'ordonnance municipale du Bas-Canada fut référée

au comité général qui devait prendre en considération le nouveau bill des conseils de district. Le ministère s'opposa à cette proposition; M. Harrisson déclara même que le bill devait passer tel qu'il était, et que l'existence de l'administration était à ce prix. Cette déclaration n'empêcha pas la motion de M. Morin de passer à une majorité de 46 voix contre 24.

D'après ce bill, la nomination du préfet de chaque district était laissée au gouverneur; celles du trésorier et des autres officiers municipaux étaient pareillement laissées à l'Exécutif; quelques nominations moins importantes étaient laissées au préfet. Le gouverneur pouvait dissoudre les conseils en tout temps, tous ensemble ou séparément, et désavouer leurs actes.

Un amendement proposé par M. Baldwin pour rendre les officiers électifs ne fut perdu que par la voix prépondérante du président du comité.

Les résolutions que proposa M. Morin contenaient en germe les dispositions fondamentales des lois municipales dont nous jouissons actuellement. Elles furent discutées en même temps que le bill, mais aucune d'elles ne fut adoptée. Une grande majorité des membres du Haut-Canada étaient opposée à la mesure, mais ils voulaient un bill municipal, et plutôt que de n'en pas avoir, ils préférèrent adopter avec tous ses défauts celui qui leur était présenté. Après plusieurs longues séances et des débats très animés, un amendement de M. Baldwin pour faire renvoyer le bill à six mois fut repoussé par une majorité de 41 contre 31. Cinq réformistes bas-canadiens, MM. Child, Quesnel, Raymond, Ruel et Taschereau votèrent avec la majorité. M. Quesnel dans son discours fit entendre qu'il votait pour la mesure parce qu'une majorité haut-canadienne la demandait. C'était le système de la double majorité qui s'annonçait timidement.

On s'était attendu que le bill serait rejeté dans le Conseil législatif, parce que, dans l'Assemblée, le parti tory lui avait fait une guerre acharnée sous prétexte qu'il favorisait les idées démocratiques, et qu'il n'allait à rien moins qu'à établir "dix-sept petites républiques dans le Haut-Canada" (discours de M. Cartwright). Mais il y passa sans amendement.

Son adoption finale causa une grande joie à lord Sydenham, comme on peut le voir par l'extrait suivant d'une lettre qu'il écrivait à son frère, le 27 août 1841.

"Mon succès a dépassé toutes mes espérances. Je me flatte de laisser à mon successeur, quel qu'il soit, une tâche facile. Quoique j'aie eu à lutter en commençant contre les passions les

plus ardentes et les préjugés les plus enracinés, n'ayant pour ainsi dire qu'une minorité pour me soutenir, j'ai réussi peu à peu à mettre l'ordre dans l'Assemblée et à obtenir tout ce que je voulais ; j'ai fait adopter toutes mes mesures, j'ai fait disparaître tout sujet de querelle, et me suis composé un ministère avec une majorité dévouée, capable de faire ce qu'elle croira juste, et sur laquelle mon successeur pourra compter. Mon dernier exploit a été la passation du bill des districts municipaux du Haut-Canada, rédigé littéralement d'après mon ordonnance municipale pour la province inférieure ; j'ai donc mis le complément à l'Union (car vous savez que j'ai toujours prétendu que sans ces institutions l'Union ne pourrait fonctionner). Le bill est passé dans les deux Chambres, et je vais aller aujourd'hui lui donner la sanction royale, afin d'être bien sûr qu'il sera devenu loi quand même je devrais partir de ce monde le jour suivant. Mais les embarras que j'ai rencontrés m'ont confirmé plus que jamais dans la pensée où j'étais qu'il eût été presque impossible de faire passer une mesure de ce genre dans une assemblée provinciale, si je n'avais eu le soin de la faire passer d'abord dictatorialement pour une partie de la province. Un parti détestait la mesure parce qu'elle donnait le pouvoir au peuple ; un autre parce qu'elle mettait ce pouvoir sous le contrôle de la Couronne ; un troisième parce qu'elle enlevait aux membres de l'Assemblée toute possibilité d'influencer les électeurs au moyen de *jobs*. Mais j'ai battu ces trois partis, au grand étonnement des spectateurs, et j'ai fait passer le bill dans son entier, rien autre chose que le bill, par une majorité de quarante-deux contre vingt-neuf ou plus d'un tiers ; j'ai maintenant accompli tout ce qui me tenait le plus au cœur ; car pour le reste, que ce soit fait maintenant ou quelques sessions plus tard, cela m'importe peu. Les cinq grandes œuvres que j'avais entreprises ont été menées à bonne fin : l'établissement d'un bureau de travaux publics avec d'amples pouvoirs ; l'admission des aubains ; un nouveau système de cours de comtés ; le règlement des terres publiques cédées par la Couronne en vertu de l'acte d'Union ; et enfin ce bill des conseils de district.

“ Vous admettez, je pense, que c'est là un travail suffisant pour une session, surtout lorsqu'on considère que j'avais en outre une demi-douzaine de mesures moins importantes ; que j'avais à constituer un gouvernement, à faire marcher ensemble deux peuples qui se détestent cordialement et à repousser les attaques formidables dont l'Union était sans cesse menacée.”

Ce bill des aubains mentionné plus haut, d'après lequel une résidence permanente de sept années dans la Province suffisait pour assurer à tout étranger les droits civils et politiques de sujets-nés britanniques, passa sans presque aucune opposition. M. Cartwright seul se permit de présenter une série de résolutions tendant à exclure les citoyens des Etats-Unis des bénéfices de la naturalisation, mais elles furent rejetées presque à l'unanimité, quatre membres seulement s'étant réunis à M. Cartwright.

La demande des subsides fut l'occasion d'un combat fort intéressant. L'opposition voulut encore une fois enregistrer son protêt contre l'acte d'Union. M. Neilson proposa d'abord d'éviter toute reconnaissance d'une dette publique contractée sans le consentement du peuple de la ci-devant province du Bas-Canada. Cette motion ne put obtenir que 16 votes contre 40. Le lendemain, il proposa de déclarer que " tous octrois et subsides accordés à Sa Majesté étaient le pur don de l'Assemblée ; et que la Chambre ne pouvait délibérer sur ce sujet que dans le seul espoir qu'il serait rendu justice aux habitants de cette province, relativement à l'appropriation, faite par le Parlement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande pour le soutien du gouvernement civil du Canada, de deniers prélevés sur les habitants de la province. " Le procureur-général proposa, en amendement, de déclarer que, dans cette première session tenue sous l'acte d'Union, il n'était pas expédient d'entrer en discussion sur le principe de la mesure ni d'en censurer les détails. Le gouvernement cependant, redoutant le sort de son amendement, en fit remettre la discussion au jour suivant. Ce jour-là la résolution de M. Neilson fut perdue, 35 membres ayant voté pour l'amendement de M. Draper et 29 pour la motion principale. " Il a paru évident, dit le correspondant du *Canadien*, que la banquette ministérielle avait réussi à faire jouer sous main son argument irrésistible et avait donné à croire que la passation des résolutions de M. Neilson aurait l'effet de mettre le million et demi en danger. " Malgré cela, une autre résolution de M. Neilson, faisant suite à la première, fut adoptée, dans la même séance, par la voix prépondérante de l'Orateur : elle déclarait que les votes de la Chambre accordant aux membres et fonctionnaires du gouvernement civil des salaires plus élevés que ceux qui avaient été octroyés en vertu de l'acte du Bas-Canada de 1832, ou par les votes de l'Assemblée de la ci-devant province du Haut-Canada, ne seraient pas censés lier cette Chambre pour l'avenir.

On a pu voir par le discours du Trône que les travaux publics, et en particulier ceux du Haut-Canada, étaient une des grandes préoccupations du gouverneur; et ce n'était pas sans raison, puisqu'ils étaient la cause principale des embarras financiers de cette section de la Province. La plupart de ces travaux étaient interrompus, faute d'argent, et le gouverneur, par lui-même ou par ses amis, avait fait savoir depuis longtemps aux représentants de la province supérieure qu'il ne tenait qu'à eux d'en continuer la construction au moyen d'un emprunt d'un million et demi de louis sterling qu'il se faisait fort d'obtenir, si l'Union s'effectuait à la satisfaction de la mère-patrie.

Le 20 août, le gouverneur transmet à la Chambre un message accompagné d'un mémoire du président du bureau des Travaux Publics, indiquant les travaux déjà projetés ou commencés, et les sommes nécessitées pour leur confection. D'après ce mémoire, le canal Welland, qui avait déjà coûté £491,777, devait coûter encore £450,000; — celui de Cornwall, qui avait déjà coûté £354,203, devait coûter encore £57,671; — la construction des écluses et des canaux nécessaires entre le lac Saint-François et le lac Saint-Louis devait coûter £255,900; — il fallait encore £150,000 pour faire disparaître les obstructions à la navigation du Saint-Laurent dans le Haut-Canada, principalement entre Prescott et Dickenson's Landing; — l'agrandissement du canal de Lachine devait coûter £225,300; — il fallait environ £21,000 pour achever la confection du canal de Chambly, — £50,000 pour améliorer la rivière Trent, — £74,000 pour construire des havres et placer des phares sur les lacs Érié et Ontario, — £28,000 pour construire des glissoires sur la rivière Ottawa, — £60,000 pour le creusement du lac St-Pierre, — £45,000 pour le canal de la Baie de Burlington. C'étaient là ce qu'on appelait des travaux de première classe, ayant un caractère national, dont on attendait un revenu certain, et qui étaient indispensables à la prospérité du commerce et de l'agriculture. Les travaux de seconde classe, qui consistaient principalement dans l'amélioration des principales communications intérieures du pays au moyen de chemins, exigeaient une dépense de £212,000. Une troisième classe comprenant des lignes de chemins déjà entreprises aux frais de divers districts mais non encore achevées, exigeait encore £109,355. Ces diverses sommes, formant un total de £1,170,000 sterling devaient être dépensées dans le cours des cinq années suivantes.

Le message, après avoir énuméré rapidement ces différents

travaux, exposait les moyens les plus propres à obtenir les sommes nécessaires à leur confection. ¹

Le 6 septembre, la Chambre se forma en comité pour prendre en considération le message de Son Excellence et les documents qui l'accompagnaient, et passa une série de résolutions déclarant qu'il était désirable d'emprunter une somme d'un million cinq cent mille louis sterling, pour liquider la dette publique et continuer les travaux déjà commencés ; que, pour donner aux créanciers de la Province les garanties requises, il fallait élever les droits de douane, imposer des taxes sur les billets de banques, sur les ventes par encan, et sur les distilleries du Bas-Canada.

Les dix résolutions du comité furent adoptées successivement. Une résolution additionnelle qui proposait d'employer £109,355 à la confection de certains chemins dans le Haut-Canada, fut rejetée par la voix prépondérante du Président. Des bills furent de suite présentés conformément à ces résolutions et les Chambres, fatiguées, les adoptèrent sans discussion. ²

Quelques jours auparavant, la Chambre avait rejeté, à une majorité de 40 voix contre 26, le projet d'établissement d'une banque provinciale d'émission, soumis aux Chambres par le gouverneur. Cette banque, qui devait s'appeler " la Banque de la Province du Canada ", devait être sous la direction de commissaires et d'un inspecteur à la nomination de l'Exécutif. Le but de la mesure était d'établir un seul papier-monnaie payable à demande au moyen d'une seule banque d'émission. Le moment était favorable. Les chartes de presque toutes les banques étaient sur le point d'expirer. A part la circulation que ce papier devait avoir au Canada, lord Sydenham calculait que, par suite de la dépréciation constante du papier américain, nos billets de banque auraient bientôt une grande circulation dans les Etats limitrophes. Le but du gouverneur d'ailleurs était de payer une indemnité aux banques déjà existantes.

Les membres réformistes redoutèrent l'influence que cette banque pourrait exercer sur les libertés publiques. D'un autre côté tous ceux qui avaient quelque intérêt dans les banques déjà existantes prétendirent qu'il résulterait de cette banque d'émission des dérangements sérieux dans le commerce. Il fut donc résolu, après un débat de six heures, de remettre la question à une autre année. La correspondance de lord Sydenham montre qu'il fut très sensible à cet échec. Il prétend qu'il ne se trouvait

1. Journal de l'Assemblée, 1841, pages 451, 453.

2. Journal de l'Assemblée, 1841, pages 566, 567.

personne, même parmi les membres les plus intelligents, qui fût en état de comprendre son projet. ¹

Plusieurs autres questions économiques, plus ou moins importantes, occupèrent l'attention de la Chambre. Le gouvernement impérial ayant proposé des changements importants dans les droits prélevés sur les bois coloniaux et les bois étrangers importés dans le Royaume-Uni, la Chambre passa une série de résolutions représentant le tort immense qu'une pareille mesure allait causer aux individus engagés dans le commerce de bois, ainsi qu'au revenu général de la Province. ²

Le 30 août, deux résolutions furent adoptées en faveur d'une amnistie générale et de l'oubli de toutes les condamnations et mises hors la loi pendant les quatre années précédentes. Tous les ministres, à l'exception de MM. Daly et Drinn, votèrent contre cette proposition, ce qui ne l'empêcha pas de passer à une très forte majorité. Le gouverneur fit réponse, le 4 septembre suivant, que chaque fois qu'il serait appelé à donner son avis à la Reine ou à exercer lui-même la prérogative de la Couronne, c'était son désir de traiter avec la plus grande indulgence toutes les offenses qui se rattachaient à cette malheureuse époque, en autant que cela serait compatible avec l'honneur de la Couronne et la sûreté de la Province.

Quelques jours plus tard furent passées ces importantes résolutions relatives au gouvernement responsable, qui ont été citées si souvent durant les années suivantes, sous le titre de Résolutions du 3 septembre 1841.

Les voici :

" 1^o Le plus important et le plus incontestable des droits politiques du peuple de cette Province est celui d'avoir un parlement provincial pour la protection de ses libertés, pour exercer une influence constitutionnelle sur les départements exécutifs de son gouvernement, et pour législater sur toutes les matières du gouvernement intérieur.

" 2^o Le chef du gouvernement exécutif de la Province étant, dans les limites de son gouvernement, le représentant de son souverain, est responsable aux autorités impériales seulement, mais néanmoins les affaires locales ne peuvent être conduites par lui qu'avec l'assistance et au moyen, par l'avis et d'après les informations, d'officiers subordonnés dans la Province.

1. Voir dans la *Vie de lord Sydenham*, par son frère, la lettre, les résolutions et le mémoire de lord Sydenham à ce sujet.

2. Journal de l'Assemblée, 1841, page 264.

“ 3^o Pour maintenir entre les différentes branches du parlement provincial l’harmonie qui est essentielle à la paix, au bien-être et au bon gouvernement de la Province, les principaux aviseurs du représentant du souverain, constituant sous lui une administration provinciale, doivent être des hommes jouissant de la confiance des représentants du peuple, offrant ainsi une garantie que les intérêts bien entendus du peuple, que Notre Gracieuse Souveraine a déclaré devoir être en tout temps la règle du gouvernement provincial, seront fidèlement représentés et défendus.

“ 4^o Le peuple de cette Province a, de plus, le droit d’attendre de l’administration provinciale ainsi composée qu’elle emploiera tous ses efforts pour que l’autorité impériale, dans ses limites constitutionnelles, soit exercée de la manière la plus conforme à ses vœux et à ses intérêts bien entendus. ”

Ces résolutions avaient été rédigées par M. Harrison, secrétaire provincial, et étaient censées représenter les vues du gouverneur lui-même ; elles furent adoptées par 56 voix contre 7. Ces sept dernières voix étaient celles de MM. Burnet, Cartwright, Macnab, McLean, Moffatt, Sherwood et Watts. Plusieurs amendements proposés, principalement par M. Baldwin, furent invariablement rejetés.

On commença aussi, dès cette session, à agiter cette question qui devait plus tard être une source si féconde d’embarras de toutes sortes, celle du siège du gouvernement. La petite ville de Kingston était loin d’offrir aux officiels et aux représentants du peuple tout le confort désirable. D’ailleurs les deux anciennes capitales, Québec et Toronto, ne pouvaient que difficilement se résigner à la privation des avantages matériels que confère à une ville l’établissement permanent, dans son enceinte, de la Législature et des départements publics. On proposa donc, à la fin de la session, le 16 septembre, une adresse à la Reine, demandant que le parlement du Canada s’assemblât à l’avenir alternativement à Québec et à Toronto, ou qu’une rémunération équitable fût accordée aux habitants de ces deux cités pour les indemniser des pertes que la mesure de l’Union leur faisait éprouver. Cette adresse fut adoptée par 26 voix contre 21, tous les ministres votant avec la minorité. ¹

Durant cette session, ouverte le 14 juin et fermée le 18 septembre, il y eut 480 pétitions de présentées, 162 bills introduits,

1. Pour l’adresse et la division, voir le Journal de l’Assemblée, 1841, pages 707-709.

dont 88 furent passés et sanctionnés, 14 réservés, 18 rejetés par le Conseil, et 39 par l'Assemblée. Il fut voté, principalement pour travaux publics, la somme de £2,095,659-12-6. ¹

L'indemnité des membres durant cette première session fut fixée à £65, et les frais de route à dix chelins par vingt milles, aller et retour. Une somme de £1,000 fut votée à l'Orateur de l'Assemblée législative, à condition qu'il ne remplirait aucune autre charge lucrative. Le Président du Conseil législatif recevant déjà, en sa qualité de vice-chancelier, la somme de £1,200 par an, n'eut que £500 d'indemnité, en dépit des efforts du gouvernement et du message même du gouverneur recommandant une somme de £1,000. Diverses pensions furent accordées à des employés des ci-devant Chambres du Haut et du Bas-Canada. ²

Cette session devait se clore d'une manière assez lugubre. La santé de lord Sydenham était depuis longtemps chancelante; son séjour au Canada, loin d'améliorer son état, n'avait fait que l'empirer, et il n'avait pas eu moins d'une douzaine d'attaques de goutte depuis son arrivée dans le pays. Sentant son état devenir de plus en plus précaire, il avait lui-même sollicité son congé, et ses mesures étaient prises pour retourner en Angleterre immédiatement après la session, lorsqu'un accident vint en décider autrement.

1. Les dépenses de la Province du Canada pour l'année expirant le 31 décembre 1841 furent estimées à £357,258-1-7 sterling, dont £83,000 pour la liste civile, £75,000 pour l'intérêt de la dette, £20,000 pour les dépenses de la Législature, etc. Le revenu pour la même année fut évalué à £383,390-1-1 sterling, dont £220,000 provenant de droits de douane, £26,000 de droits d'accise, £13,000 de revenus des travaux publics, etc.

La dette totale du Canada était à cette époque de £1,339,477-8-11 sterling, dont £1,228,169-18-11 dus par le Haut-Canada, et £111,307-10-0 par le Bas. Sur le montant de la dette, £870,455-10-10 étaient dus en Angleterre et devaient être payés sans délai. Avec l'emprunt de £1,500,000, on acquittait cette partie de la dette, et on avait une balance de £629,554-9-2 sterling, ou £765,957-18-6 courant. En acquittant le reste de la dette, on se trouvait encore avec une somme de £402,611-7-4 disponible pour des améliorations.

2. C'est dans cette session que furent passées les lois connues depuis sous le nom d'actes de Black, parce qu'ils furent introduits par l'hon. M. Black, alors représentant de la cité de Québec, plus tard juge de la Cour de Vice-Amirauté, et qui opérèrent un changement complet dans le code criminel de cette province.

Parmi les autres mesures importantes de cette session, nous pourrions mentionner l'acte des écoles élémentaires. Présenté par le solliciteur-général Day, il avait le défaut de presque toutes les mesures du gouvernement d'alors, celui de concentrer tout le pouvoir entre les mains de l'Exécutif. Les évêques catholiques protestèrent, et grâce à leurs démarches et aux efforts de quelques-uns des représentants canadiens, et en particulier de M. Etienne Parent, représentant du comté de Saguenay, qui s'étant beaucoup occupé

Le quatre septembre, comme il revenait d'une excursion à cheval dans les environs de sa résidence, son cheval fit une chute et en tombant lui écrasa la jambe droite. Les médecins découvrirent que l'os principal de la jambe était fracturé obliquement et qu'il y avait en outre au-dessus du genou une large blessure causée évidemment par l'angle d'une pierre. Pendant les jours qui suivirent cet accident, lord Sydenham souffrit beaucoup, quoiqu'il ne cessât de s'occuper d'affaires. Il se proposait de fermer les Chambres le quinze septembre, mais son mal s'aggravant de jour en jour, la prorogation fut remise au dix-sept, et ce fut le général Cliterow, le plus ancien officier militaire à Kingston, qui vint clore le Parlement. Le lendemain, dix-huit, lord Sydenham fit son testament et passa tout le reste de la journée avec son chapelain, le Dr Adamson; et le dix-neuf, à sept heures du matin, il rendait le dernier soupir.

Il n'avait que quarante-deux ans; mais il était usé par les travaux et les veilles. Il avait été quinze ans membre de la Chambre des Communes, dix ans ministre d'Etat, cinq ans membre du cabinet britannique, et un peu plus de deux ans gouverneur-général des provinces anglaises de l'Amérique du Nord.

toute sa vie de la question de l'éducation, était en état de faire d'excellentes recommandations, le bill fut considérablement modifié et amélioré. La plus grande partie de ses dispositions ont été conservées dans les actes passés subséquentment. Cet acte ne pouvait être en force qu'à compter du premier janvier 1842.

M. Parent fit aussi passer un acte pourvoyant à la traduction des lois en langue française. Le procureur-général Ogden fit révoquer ou modifier les ordonnances de judicature du Bas-Canada passées l'année précédente par le Conseil Spécial. Le procureur-général Draper fit adopter plusieurs mesures concernant l'administration de la justice dans le Haut-Canada. Le solliciteur-général Day fit passer un bill pour pourvoir à un recensement périodique des habitants de la Province. M. Christie fit passer deux bills pour pourvoir à l'administration de la justice aux Iles de la Madeleine et dans le district de Gaspé.

Les bases d'une mesure qui devait bientôt occuper la Législature pendant plusieurs années, celle de l'abolition de la tenure féodale en Canada, furent aussi jetées durant cette session sous forme de trois résolutions adoptées par l'Assemblée législative le 28 juillet 1841.

Une commission fut nommée pour reviser les statuts et ordonnances du Bas-Canada.

Dans cette même session, sur pétition de la Société d'Histoire Naturelle de Montréal et de la Société Littéraire et Historique de Québec, quinze cents louis furent affectés à une exploration géologique de la province. C'est à la suite de ce vote que M. W. Logan, plus tard Sir Wm Logan, commença cette série d'explorations qui ont tant contribué à faire connaître le Canada à l'étranger, et à nous initier nous-mêmes aux richesses de toutes sortes que recèle le sol de notre pays.

Nous : vous déjà dit quelques-unes des qualités qui distinguaient lord Sydenham. Ce que personne n'a jamais songé à lui contester, c'est un zèle infatigable, un amour effréné du travail, une activité dévorante, qui ont probablement contribué à abrégé sa vie.

Lord Sydenham n'avait pas de ministres proprement dits : en parlant de ses conseillers, il les appelait ses officiers (*my officers*). Il prétendait qu'ils étaient d'excellents chefs de départements, mais qu'aucun d'eux ne connaissait la vraie manière de conduire les affaires en Parlement. Il n'en laissa aucun occuper une position saillante. Pendant les deux années qu'il passa au Canada, il entreprit de régler toutes les questions les plus importantes pour le pays : constitution, gouvernement responsable, organisation administrative, autorité municipale, administration de la justice, éducation, émigration, naturalisation, terres de la Couronne, tenure seigneuriale, réserves du clergé, questions de banques, de finances, de travaux publics. Il menait tout cela de front ; ce qui ne l'empêchait pas de correspondre en même temps avec le gouvernement anglais ou ses agents sur des questions en rapport avec la politique extérieure ; les difficultés relatives à la délimitation des frontières entre les provinces anglaises et les États-Unis, l'affaire de l'emprisonnement de McLeod, occupèrent une grande partie de son temps.¹ Il faut lire dans sa correspondance privée les détails qu'il donne sur l'emploi de chacun de ses moments ; presque à toute heure du jour et de la nuit on était sûr de le trouver dans son cabinet de travail. Ses promenades mêmes étaient soigneusement mises à profit. En rendant compte d'une de ses excursions dans le Haut-Canada, il nous dit que, tout en examinant le pays, ses ressources, son aspect, ses paysages, il s'occupait en même temps de choisir ses candidats pour les élections prochaines. Lord Sydenham était célibataire ; son biographe assure que sa vie avait été tellement absorbée pour la politique qu'il n'avait pas trouvé le temps de se marier. Mais il était, paraît-il, très aimable dans ses rapports de société. Les lettres pleines de gaieté et d'*humour* qu'il écrivait à ses amis, souvent dans des moments où il souffrait affreusement de la goutte, et jusque dans les dernières heures de sa vie, montrent qu'il possédait une étonnante force de caractère. En politique, lord Sydenham a eu des admirateurs et des adversaires également passionnés, et

1. Voir une partie de sa correspondance à ce sujet dans l'appendice à sa *Vie* par M. Poulett Scrope.

sans doute également sincères. Un écrivain d'une revue anglaise¹ disait en parlant de lui qu'il était anglais dans toute la force du mot, "dévoué cœur et âme à l'Angleterre". En effet, dans tous les actes de son administration au Canada, lord Sydenham n'a évidemment été que l'instrument intelligent du ministère colonial, bien qu'on puisse certainement lui reprocher d'avoir, dans plus d'une circonstance, poussé le zèle trop loin. L'assurance qu'il avait d'être appuyé par lord John Russell lui donnait une grande force d'initiative et une audace d'entreprise qui lui réussit presque toujours. Malgré cela pourtant, il n'aurait pu atteindre son but, s'il n'eût été doué d'une conscience élastique, et si, après être intervenu activement dans les élections, il n'eût pratiqué la corruption jusqu'au sein même de la représentation.

La mort de lord Sydenham fit une grande sensation dans la province, particulièrement dans le Haut-Canada, où il était regardé comme un homme de génie et en quelque sorte comme un sauveur. L'auteur de sa *Vie* dit que sa mort fut considérée comme une calamité publique. Convenons nous-mêmes que si les réformistes du Haut-Canada, qui formaient alors plus des deux tiers de la population de cette section du pays, et que lord Sydenham avait délivrés de l'oppression de leurs adversaires torys, n'eussent pas regretté lord Sydenham, ils auraient pu être taxés d'ingratitude. En Angleterre même, il dut être considéré, par ceux qui regardent au succès avant tout, comme un homme habile. Il s'était emparé du gouvernement de la colonie, l'avait organisé et administré d'une main ferme et vigoureuse; il avait opéré une espèce de révolution, établi une nouvelle constitution, réuni deux provinces sous un même gouvernement; il avait, au moins en apparence, réglé d'une manière satisfaisante toutes les difficultés politiques et financières qui avaient causé tant de tracasseries au gouvernement de la mère-patrie; il avait établi un nouveau système législatif et administratif qui semblait opérer à merveille, celui du gouvernement par la majorité... et tout cela sans verser une goutte de sang.

Voici comment le comte Grey s'exprime à ce sujet :

"Durant la première partie de l'administration de lord Sydenham, l'insurrection était trop récente, l'animosité et le mécontentement qu'elle avait créés parmi une partie de la population étaient encore trop vifs pour qu'on pût rétablir le gouvernement

1. Fraser's Magazine, août 1843.

constitutionnel dans la province inférieure, où le pouvoir législatif avait été confié par le Parlement à un conseil spécial. Même lorsque l'Union fut accomplie, l'état du pays était encore tel qu'il empêchait les Canadiens français d'acquérir leur part d'influence dans l'Assemblée législative élue pour le premier parlement des provinces-unies ; et les circonstances, jointes au talent de lord Sydenham pour les affaires, se réunirent pour donner au gouverneur une grande influence sur la Législature et l'obliger à assumer une part plus considérable de l'administration des affaires qu'il n'eût été nécessaire suivant la stricte théorie de la constitution.

“ Dans l'état des choses et la situation des esprits à cette époque, il aurait été impossible sans cela de faire fonctionner le gouvernement ; et le pouvoir dont s'empara ainsi lord Sydenham fut sagement mis à profit pour l'adoption de diverses mesures destinées à accroître le bien-être matériel et l'amélioration du pays. Il s'efforça aussi, par une ferme et juste administration, propre à calmer les passions et les animosités produites par les événements récents, de préparer la voie à l'introduction d'un meilleur système de gouvernement. Sous ce rapport, la politique de lord Sydenham a été très heureuse et elle a contribué pour beaucoup à faciliter l'adoption des mesures libérales et intelligentes prises par son successeur, Sir Charles Bagot ”¹.

Une appréciation bien différente de celle du Comte Grey était exprimée presque en même temps par une revue anglaise :

“ Si nous devons juger des instructions de lord Sydenham par ses actes, disait en 1850 le *Dublin University Magazine*², et des intentions du gouvernement par la conduite de son représentant, sa mission était de préparer le Bas-Canada, par la législation d'un conseil spécial nommé par lui et ses prédécesseurs, à une union avec le Haut-Canada ; il devait effectuer cette union de manière à donner autant que possible aux habitants d'origine anglaise la prépondérance dans les deux Chambres du Parlement, et une fois cela fait, leur accorder les plus amples pouvoirs de *self-government*. C'est là évidemment la tâche qu'il entreprit. La législation du Conseil Spécial, dictée sans doute principalement par lui-même, avait en vue d'anglifier le pays, d'assurer des titres aux acquéreurs de biens-fonds et par là attirer de nouveaux colons, et de préparer le peuple à l'abolition des droits seigneuriaux au moyen d'une commutation ou d'un compromis.

1. Grey, *Colonial Policy of Lord John Russell's Administration*. Vol. I, p. 203-204.

2. Vol. 35, p. 154.

Il chercha aussi à faire naître chez la population l'esprit d'entreprise et le désir des richesses et du progrès. Par l'acte d'Union, la représentation fut divisée également entre le Haut et le Bas-Canada, quoique ce dernier fût de beaucoup le plus peuplé, et par une adroite distribution des représentants dans la province inférieure, le nombre de représentants d'origine anglaise dans la province-unie fut rendue beaucoup plus considérable que celui des Canadiens français. Le premier acte de Sa Seigneurie, après avoir proclamé l'Union, fut d'intimer tranquillement à tous les officiels dans les diverses parties du pays qu'ils eussent à se procurer des sièges en parlement ou à résigner leurs places. Au moyen de la violence et de la corruption, ces hommes entrèrent en parlement et devinrent les instruments dociles de Son Excellence. La législation forcée de ce Parlement, faite aussi sous sa dictée, tendait certainement encore à anglifier le pays. Mais sa vie fut tranchée lorsqu'il n'était encore qu'au milieu de sa carrière. Ce qu'auraient été les résultats de sa politique s'il eût vécu aussi assez pour la mettre à effet, c'est ce qu'il serait difficile de dire."

On ne sera donc pas surpris, lorsque nous dirons qu'aucun des gouverneurs anglais envoyés en Canada depuis 1760 n'a été plus généralement impopulaire parmi les Canadiens français, que lord Sydenham. Sa mission était de faire des Canadas une province toute anglaise et d'en faire disparaître la langue, les lois et les institutions françaises, et il mit tout en œuvre pour réussir. Tout en cherchant à enlever aux Canadiens ce qu'ils avaient de plus cher, il leur refusa ce *fair play*, cette justice si chère aux Anglais; il remporta les élections par la force et la fraude, laissant ainsi croire à l'Angleterre que les Canadiens avaient la bassesse d'accepter de cœur-joie une constitution faite en vue de les anéantir. Comment un peuple fier et susceptible pouvait-il pardonner pareille injure? D'ailleurs lord Sydenham ne se contenta pas de les exclure entièrement de toute participation au gouvernement de leur pays, il n'en parle dans ses dépêches et ses correspondances qu'avec une espèce de dédain; ce dédain s'étend même jusqu'à la contrée habitée par cette population, comme on peut le voir par le récit de ses excursions dans les diverses parties du Bas-Canada. Que la conduite et les procédés de lord Sydenham à l'égard des Canadiens français, durant sa courte administration, aient été dictés par les circonstances ou par une autorité supérieure, il n'en est pas moins vrai qu'ils ont été souverainement injustes et cruels; et le nom de ce gouverneur restera dans la mémoire de leurs descendants comme celui d'un roué politique et d'un tyran.

CHAPITRE SEPTIÈME

SIR CHARLES BAGOT

1842

M. La Fontaine élu dans le Haut-Canada. — Nominations diverses. — Arrivée du nouveau gouverneur. — Session de 1842. — Proposition de non-confiance. — Discours de M. LaFontaine.

Sir Richard Downes Jackson, commandant des forces de Sa Majesté dans l'Amérique Septentrionale, fut nommé administrateur, en attendant l'arrivée d'un nouveau gouverneur.

La veille des funérailles de lord Sydenham (qui eurent lieu le 24 septembre), M. La Fontaine était élu membre du Parlement pour la 4^e division du comté d'York, dans le Haut-Canada. On se rappelle que M. Baldwin avait été élu dans deux comtés à la fois ; il avait opté en faveur du comté de Hastings, invitant en même temps ses amis de la 4^e division d'York à faire choix de M. La Fontaine à sa place, afin de venger dans la personne de ce grand patriote la liberté des élections ; et c'est ce qu'ils firent, après une lutte de deux jours suscitée par des amis de l'administration, et qui laissa M. La Fontaine avec une majorité de 140 voix.

Le père même de M. Baldwin, qui avait été d'abord désigné comme candidat, s'était retiré pour faire place à M. La Fontaine, et c'est un M. John McIntosh qui s'était porté comme son antagoniste.

Le correspondant-rédacteur du *Canadian*, qui se rendit lui-même à l'élection, terminait de la manière suivante un intéressant récit de sa courte excursion :

“ Que je vous dise un mot des braves gens que j'ai rencontrés. ...C'est sur le principe de la vraie justice égale qu'ils entendent vivre avec leurs frères du Bas-Canada, comme le prouve suffisamment la démarche qu'ils ont prise. Ils élisent M. La Fontaine pour montrer, disent-ils, leur sympathie envers les Bas-Canadiens, et leur détestation des mauvais traitements et des injustices auxquelles nous avons été exposés. A propos, je vais vous raconter un petit trait qui prouve que l'hospitalité envers les étrangers, ceux qui sont en besoin surtout, trouve sa récompense même en ce monde. Un des partisans les plus actifs et les plus utiles de M. La Fontaine est un homme qui, il y a trente-deux

ans, monta de la Nouvelle-Ecosse à Québec par terre, et qui rencontra, dit-il, l'hospitalité la plus généreuse dans la côte du sud, et dont il conserve encore le plus vif souvenir. Il a même fait de cet incident de sa vie le sujet d'une allocution aux électeurs, et je vous assure que cela n'a pas fait de mal. Ainsi une bonne action de quelques-uns de nos bons habitants, il y a trente-deux ans, aura contribué à faire élire une de nos premières notabilités politiques dans le Haut-Canada."

Parmi les nominations faites par le gouvernement vers cette époque (oct. 1841), on remarque celle de M. Derbishire, représentant de la ville de Bytown dans l'Assemblée législative et rédacteur du journal semi-officiel le *Morning Courier*, à la charge d'imprimeur de la Reine, conjointement avec M. Desbarats. Sir Richard Jackson se garda bien cependant de faire aucun changement ministériel et se borna, avant l'arrivée de son successeur, à quelques actes purement administratifs et à des nominations d'un ordre secondaire. Le bureau des Travaux Publics fut mis en pleine opération. L'acte établissant des cours de district fut aussi mis en force; une proclamation en date du 1^{er} décembre divisa le Bas-Canada en vingt-deux districts, établissant les chefs-lieux et fixant les époques des diverses sessions de ces cours. Une autre proclamation en date du 18 décembre déclara que l'ordonnance du bureau d'enregistrement serait en force à compter du 31 du même mois; elle désignait en même temps les limites des arrondissements créés par l'ordonnance.

Quant aux conseils de district du Bas-Canada, leur première session trimestrielle avait eu lieu dans le mois d'août et une autre session eut lieu au commencement de décembre. Mais cette mesure ayant été imposée à la Province par un corps qui n'avait aucun caractère représentatif, les municipalités refusèrent de se taxer.

Les conseils même des villes, dont tous les membres étaient à la nomination du gouverneur, manifestèrent quelque répugnance à prélever des impôts sur les citoyens: et une assemblée publique tenue à Québec déclara que l'ordonnance incorporant la cité avait été passée en violation de l'acte de 1778 et des droits inhérents à tout sujet anglais.

La *Gazette du Canada* du 1^{er} janvier 1842 contenait 113 nominations à des emplois de création nouvelle dans le Bas-Canada: c'étaient celles des nouveaux juges et greffiers des cours de district, des préfets, greffiers et trésoriers des conseils de district, et celles des régisseurs. Parmi les nouveaux fonctionnaires se trouvaient douze membres du Parlement, quelques-uns,

comme M. Morin, nommé juge, et M. E.-P. Taché, préfet de district, étaient des hommes véritablement populaires, et dont la conduite, durant toute la session, avait été irréprochable. Les nominations de MM. Ryland et Dowlin, comme registra-teurs, le premier à Québec et le second à Montréal, charges qui devaient rapporter, pendant les premières années, plusieurs milliers de louis, furent vivement critiquées.

La même *Gazette* contenait la nomination des personnes composant le nouveau bureau des Travaux Publics. C'étaient les honorables H.-H. Killaly, président, D. Daly, S.-B. Harrison, John Davidson, écr., membres du bureau, et M. T.-A. Begly, secrétaire.

Nous avons déjà dit que lord Sydenham avait demandé son congé quelque temps avant la clôture de la session; dix jours après sa mort les journaux annonçaient la nomination de son successeur, Sir Charles Bagot, lequel cependant n'arriva à Kingston que le 10 janvier 1842.

Sir Charles Bagot était âgé d'environ 60 ans. Il avait été toute sa vie employé dans des missions importantes. Il avait occupé, entre autres, le poste de ministre anglais à Washington, et il jouissait d'une grande estime comme diplomate.

Le 12 janvier, il prêta serment entre les mains de trois des juges du Haut-Canada et en présence des chefs des différents départements publics; et il prit les rênes du gouvernement. Dans la première adresse qui lui fut présentée par le maire et le Conseil de Kingston, les signataires promettaient au gouverneur leur plus ferme appui dans toute mesure qui tendrait à l'établissement d'institutions britanniques; sir Charles Bagot croyant voir dans ces paroles une allusion au Bas-Canada répondit que tout son désir, dans l'exercice de ses fonctions, était de contribuer au bien-être de tous les sujets de Sa Majesté. Ces paroles firent augurer favorablement de son règne.

Parmi les hommes politiques, les uns voulaient une dissolution immédiate, d'autres préséraient une session; sir Charles Bagot ne se pressa ni pour l'une ni pour l'autre de ces alternatives; il parut désirer avant tout étudier le pays, se mettre au fait de l'état des partis et des besoins de la législation. Il parcourut le Bas-Canada, et fut reçu à Montréal et à Québec avec toutes les démonstrations de la joie la plus cordiale. Il fut dès-lors évident que le nouveau gouverneur ne suivrait pas les errements de son prédécesseur; on ne tarda pas à se convaincre qu'il désirait sincèrement mettre en pratique les principes du gouvernement responsable qu'on s'était borné jusque là à proclamer

à haute voix, tout en les violant ouvertement, chaque fois qu'on le jugeait nécessaire. Il voulait avoir dans son Conseil des représentants de toutes les classes de la population, et ne gouverner qu'avec l'appui réel de la majorité.

Quelques membres de son ministère partageaient ces sentiments, entre autres M. Draper qui était, paraît-il, dégoûté du système de ruse et de corruption suivi jusqu'alors. Dans le cours de l'été de 1842, plusieurs tentatives furent faites auprès de M. La Fontaine, de M. Girouard et de quelques autres pour les faire entrer dans le gouvernement; le solliciteur-général Day ayant été fait juge de la Cour du Banc de la Reine à Montréal, sa charge de solliciteur fut offerte à M. Côme-Séraphin Cherrier, avocat de Montréal, qui la refusa, les uns disent pour des raisons de santé, mais plus probablement parce qu'il redoutait l'isolement dans lequel il se trouverait. et le peu d'influence qu'il pourrait exercer dans un ministère composé comme l'était le ministère d'alors.

Sir Charles Bagot donna encore une autre preuve de son bon vouloir pour les Canadiens français, si injustement traités jusqu'alors : la place de juge-en-chef à Montréal étant devenue vacante, il y nomma M. Vallières de Saint-Réal. alors juge résident aux Trois-Rivières, et choisit M. D. Mondelet pour le remplacer. Ce dernier, il est vrai, n'était guère populaire parmi ses compatriotes, mais le premier l'était beaucoup; et cet acte du nouveau gouverneur donna une haute idée de son discernement et de son impartialité.

Au commencement du mois de juin, M. Francis Hincks, rédacteur de l'*Examiner* de Toronto, et l'un des membres les plus habiles et les plus actifs du parti réformiste du Haut-Canada, fut nommé inspecteur-général des comptes avec un siège dans le Conseil exécutif. Cette nomination fut vue diversement. Les torys furent scandalisés du choix d'un homme qui s'était presque compromis dans l'insurrection de 1837, dont le journal était l'organe du radicalisme le plus avancé, et qui avait fait une guerre acharnée aux principaux hommes du ministère de lord Sydenham. Parmi les réformistes, on sembla voir avec chagrin M. Hincks se séparer ainsi de ses amis dans le seul but, paraissait-il, d'entrer en partage du pouvoir. Une autre nomination, celle de M. Sherwood à la place de solliciteur-général pour le Haut-Canada, fut loin de réconcilier les réformistes aux nouveaux changements ministériels; ils ne désespéraient pas toutefois de la partie, et comptaient avec raison sur l'appui de leurs amis bas-canadiens.

Au nombre des nominations faites par Sir Charles Bagot à cette époque, nous ne devons pas omettre celles de l'honorable R.-S. Jamieson, vice-chancelier, nommé surintendant de l'Éducation, avec le Rév. Robert Murray et le Dr J.-B. Meilleur, comme assistants, l'un pour le Haut et l'autre pour le Bas-Canada. La charge d'assistant-surintendant pour le Bas-Canada avait d'abord été offerte à M. Étienne Parent, qui n'avait pas cru devoir l'accepter ; mais la nomination du Dr Meilleur fut bien reçue parmi ses compatriotes, dont il était avantageusement connu par ses écrits et par l'intérêt qu'il avait toujours manifesté pour la cause de l'instruction populaire. Un bureau d'examineurs composé de quatorze membres, tant ecclésiastiques que laïcs, fut en même temps nommé pour chacune des cités de Montréal et de Québec.

Enfin les Chambres furent convoquées de nouveau à Kingston, pour le 8 septembre. La physionomie de l'Assemblée allait être quelque peu changée. Plusieurs élections nouvelles avaient eu lieu durant la vacance par suite de l'acceptation d'emplois par un certain nombre de députés, et par suite de la retraite de quelques autres. Le parti canadien français allait revoir plusieurs de ses anciens amis, que la violence et la corruption avaient exclus de la représentation aux dernières élections générales, entre autres : M. J. Leslie, élu par le comté de Verchères ; M. Jacob DeWitt, élu à Leinster en remplacement de M. Raymond, nommé régistrateur ; M. Louis-Michel Viger, élu spontanément à Nicolet, pour remplacer M. Morin, nommé juge de district. M. D.-B. Papineau, frère du célèbre orateur, et qui devint plus tard un des ministres de la Couronne, fut, après une lutte assez chaude, élu pour le comté d'Ottawa, en remplacement de M. le solliciteur-général Day. Chose inouïe jusqu'alors dans le Bas-Canada, M. Papineau fut élu par une majorité de votes anglais, contre un candidat d'origine anglaise. M. Walker, avocat éminent de Montréal, était devenu représentant du comté de Kouville, après avoir défait M. de Salaberry, nommé régistrateur du comté, et qui s'était malgré cela porté de nouveau candidat.

Evidemment il se préparait quelque changement important. Le pays jouissait d'une paix profonde, et on ne pouvait avoir aucun prétexte de gouverner avec une verge de fer. Sir Charles Bagot d'ailleurs était un homme bienveillant, sans préjugés, sans passion, qui devait naturellement soupirer après le moment où il lui serait donné d'accomplir quelque grand acte de justice.

Former un nouveau ministère, sous les circonstances, n'était pas chose aussi facile qu'on le pense.

“ Doué d’une habileté rare pour briser les partis, lord Sydenham n’avait pas eu l’idée d’élever un parti puissant sur les ruines qu’il avait faites: il ne pouvait supporter la pensée qu’il y eût d’autre parti que le parti Sydenham. Il est arrivé qu’à sa mort, et il en eût été de même par son retour en Angleterre, il ne se trouvait pas de parti prépondérant capable de fournir les éléments d’un gouvernement fort. Le cabinet, appelé Conseil exécutif, qu’il laissa en office, était composé de matériaux hétérogènes; il manquait de cohésion, il manquait d’uniformité d’opinions et de vues, il lui manquait un chef; il n’avait comme corps aucune confiance en lui-même, et comme conséquence naturelle il ne pouvait rencontrer la Chambre d’Assemblée avec l’assurance d’y commander une majorité. C’était un bon cabinet pour lord Sydenham, qui était son propre premier ministre, mais pour un gouverneur-général qui désirait jouer le rôle de représentant de la Couronne, et par conséquent gouverner au moyen de ministres responsables, le Conseil exécutif laissé par lord Sydenham ne pouvait être considéré comme effectif.”¹

La session s’ouvrit le huit septembre. Dans son discours d’ouverture, le gouverneur fit allusion à la naissance du Prince de Galles, au traité d’Ashburton,² qui venait d’être conclu entre la Grande-Bretagne et les États-Unis; il annonça que le gouvernement de Sa Majesté avait rempli la promesse faite par lord Sydenham de garantir l’emprunt que la Province avait en vue d’effectuer; mais la déclaration qui fut reçue avec le plus de satisfaction c’est que Son Excellence avait intention de proposer dans le cours de la session des modifications à quelques-unes des grandes mesures passées dans la session précédente, entre autres celle de l’établissement des conseils de district, et celle de l’éducation.

On s’aperçut dès l’ouverture de la session que les ministres redoutaient un vote de non-confiance, et bientôt le bruit courut que des négociations étaient entamées dans le but de faire entrer quelques nouveaux membres dans l’administration. En attendant, M. Neilson fit nommer un comité chargé de faire une enquête sur les outrages commis aux élections de Terrebonne, Montréal, Vaudreuil, Rouville, Chambly et Beauharnois, et M. Leslie introduisit un bill pour restituer la franchise électorale

1. Wakefield, lettre au *Colonial Gazette* de Londres, 1842.

2. Le traité d’Ashburton se trouve en tête des actes de la session de 1843. Les négociations relatives à ce traité sont consignées dans les *Parliamentary Papers of the House of Commons*, en Angleterre, 1843, vol. 61.

aux faubourgs de Montréal et de Québec; M. Baldwin présenta de nouveau son bill pour assurer la liberté des élections et M. Aylwin son bill pour assurer l'indépendance des juges.

Le correspondant du *Canadien*, qui n'était autre que M. Etienne Parent, représentant du comté du Saguenay, écrivait de Kingstons en date du 11 septembre :

" Il court ici un bruit assez important, c'est que M. LaFontaine eut hier une longue entrevue avec Son Excellence le gouverneur-général. On suppose, comme de raison, que cette conférence a roulé sur l'état des affaires, et qu'elle a eu lieu dans la vue d'amener M. La Fontaine à entrer dans le ministère. Si je savais quelque chose sur la nature et le résultat de cet entretien ce serait d'une manière confidentielle, et je ne pourrais rien vous en apprendre. Quoi qu'il en soit, nos amis du Bas-Canada ne trouveront, j'en suis sûr, dans cette entrevue, aucun sujet de s'inquiéter : le caractère, la position et les antécédents de M. La Fontaine sont une garantie qu'il n'a pu ni ne pourra rien dire ni faire contre l'intérêt de ses compatriotes non plus que rien de dérogatoire à leur honneur."

Enfin le 13 septembre, l'adresse en réponse au discours du trône ayant été proposée, M. Baldwin, secondé par M. Benjamin Viger, proposa un amendement qui se terminait par une déclaration de manque de confiance dans les principaux conseillers de Son Excellence.

Une révélation singulière fut alors faite par M. le procureur-général Draper, qui déclara que lui et quelques-uns de ses collègues avaient toujours été d'avis que le parti franco-canadien ne pouvait rester plus longtemps éloigné du gouvernement, et que sans son concours il serait impossible de donner effet à l'acte d'Union. Il lut ensuite à la Chambre copie d'une lettre du gouverneur à M. La Fontaine offrant à ce dernier la charge de procureur-général pour le Bas-Canada, M. Baldwin devant être en même temps procureur-général pour le Haut-Canada, lui-même (M. Draper) devant se retirer. Cette lettre déclarait aussi que Son Excellence n'aurait aucune objection à faire entrer M. Girouard dans le Conseil exécutif avec la charge de commissaire des Terres de la Couronne, le tout à condition qu'une espèce de pension de retraite serait accordée à MM. Ogden et Davidson, et à condition aussi que la charge de solliciteur-général pour le Bas-Canada serait donnée à quelque avocat d'origine britannique. La même lettre ajoutait que la place de greffier du Conseil exécutif pourrait être offerte à un canadien, par exemple à M. Morin ou à M. Parent. Cette lettre se termi-

nait par la promesse d'un "entier oubli du passé", ce qui équivalait à une promesse d'amnistie générale.

Tout cela était vrai ; mais les négociations n'étaient pas encore terminées. M. La Fontaine se consultait chaque jour avec ses collègues réformistes et n'avait pas encore donné une réponse définitive. Quelques-uns pouvaient trouver ce procédé "étrange et inattendu". M. Draper espérait peut-être que M. La Fontaine, pressé ainsi de s'expliquer, refuserait pour lui et ses compatriotes les offres qui leur étaient faites, et que ce refus justifierait, aux yeux de l'Angleterre et du pays, l'exclusion des Canadiens français de toute participation au gouvernement. Mais sa ruse fut déjouée, si toutefois il y avait ruse. M. La Fontaine demanda à s'expliquer dans un comité général, ne pouvant le faire autrement : "Je ferai voir à cette Chambre, dit-il, et surtout à mes compatriotes, que l'on veut attaquer dans ma personne, que la conduite que j'ai tenue dans mes entrevues avec le gouverneur-général a été dictée par le sentiment de mon devoir et de ma position, tant envers mes amis qui siègent sur les mêmes bancs que moi, qu'envers mon honorable ami le représentant du comté de Hastings (M. Baldwin)."

M. La Fontaine s'expliquait en français ; un des membres du Haut-Canada l'ayant prié de s'exprimer en anglais, M. La Fontaine lui fit cette réponse pleine de fierté :

"On me demande de prononcer dans une autre langue que ma langue maternelle le premier discours que j'aie à faire dans cette Chambre. Je me défie de mes forces à parler la langue anglaise. Mais je dois informer les honorables membres que, quand même la connaissance de la langue anglaise me serait aussi familière que celle de la langue française, je n'en ferais pas moins mon premier discours dans la langue de mes compatriotes canadiens français, ne fut-ce que pour protester solennellement contre cette cruelle injustice de l'acte d'Union qui tend à proscrire la langue maternelle d'une moitié de la population du Canada. Je le dois à mes compatriotes, je le dois à moi-même."

M. La Fontaine ayant ensuite demandé à M. Draper si la communication qu'il venait de faire à la Chambre avait été autorisée par Son Excellence, il en reçut une réponse affirmative. "Il me faut alors, dit-il, faire le récit de ce qui s'est passé entre Son Excellence et moi... Je sais combien est grande la responsabilité qui, pendant ces derniers jours, a pesé sur ma tête. Nul doute que Son Excellence ne fût mue par le désir sincère de rendre justice à mes compatriotes, au moins autant qu'il était en son pouvoir de le faire pour le moment, et je dois

déclarer publiquement que, quoique j'aie grandement à me plaindre de la communication qui vient d'être faite à cette Chambre, dans la vue sans doute de m'écraser, j'ai néanmoins la plus grande confiance dans Son Excellence ; et d'après ce qui s'est passé entre Sir Charles Bagot et moi, je n'hésite pas à dire que Son Excellence mérite toute la confiance, non seulement de mes amis dans cette Chambre, mais encore de tous mes concitoyens, quelle que soit l'origine à laquelle ils appartiennent. Mais je n'ai pas la même confiance dans le cabinet, tel qu'à présent constitué. Si individuellement quelques membres de ce corps ont droit à ma confiance, ils n'y ont aucun droit collectivement.

“ Cependant, M. le Président, voulant rendre justice à l'honorable procureur-général, je lui déclare que les sentiments que personnellement il nous a dit entretenir envers mes compatriotes canadiens français, et qu'il vient d'exprimer, sont propres à lui gagner toute mon estime et celle de mes amis ; et puisqu'il est mû par des vues si honnêtes et si libérales, il est malheureux de le voir placé dans une fausse position qui est telle que ses actions, libres ou non, l'exposent à perdre tout le mérite des sentiments qu'il a exprimés, puisqu'il nous déclare lui-même que cette position l'a empêché de les faire prévaloir.

“ Néanmoins je suis bien sensible à l'aveu de l'honorable procureur-général, qu'avant de rencontrer mes compatriotes, il avait été bien préjugé contre eux ; mais que, depuis qu'il était venu en rapport avec eux durant la dernière session, il s'était convaincu que ces préjugés étaient injustes et mal fondés, et qu'il prenait plaisir à le reconnaître publiquement.

“ Il reconnaît qu'il faut au gouvernement, pour rétablir la paix et le contentement général, la coopération active des Canadiens français. Non seulement ce serait là un acte de justice, mais c'est encore un appui que la nécessité appelle. Oui, cette coopération est absolument nécessaire au gouvernement. Oui, il la lui faut ; oui, il nous faut la lui donner, mais à des termes qui ne puissent en rien diminuer, ni affaiblir notre honneur et notre caractère. L'acte d'Union, dans la pensée de son auteur, a été d'écraser la population française ; mais l'on s'est trompé, car les moyens employés ne sont pas complets pour produire ce résultat. La masse des deux populations du Haut et du Bas-Canada a des intérêts communs, et elles finiront par sympathiser ensemble.

“ Oui, sans notre coopération active, sans notre participation au pouvoir, le gouvernement ne peut fonctionner de manière à

rétablir la paix et la confiance, qui sont essentielles au succès de toute administration. Placés par l'acte d'Union dans une situation exceptionnelle et de minorité dans la distribution du pouvoir politique, si nous devons succomber, nous succomberons du moins en nous faisant respecter. Je ne recule pas devant la responsabilité que j'ai assumée, puisque dans ma personne le gouverneur-général a choisi celui par lequel il voulait faire connaître ses vues de libéralité et de justice envers mes compatriotes. Mais dans l'état d'asservissement où la main de fer de lord Sydenham a cherché à tenir la population française, en présence des faits qu'on voulait accomplir dans ce but, je n'avais, comme canadien, qu'un devoir à remplir, celui de maintenir le caractère honorable qui a toujours distingué nos compatriotes et auquel nos ennemis les plus acharnés sont obligés de rendre hommage. Ce caractère, monsieur le Président, je ne le ternirai jamais !!

“ Pour faire apprécier à la Chambre la position particulière où je me suis trouvé, on me permettra de faire remarquer qu'avant l'union des deux provinces, chacune d'elles était soumise à une législature séparée. Des luttes de principes et de vues politiques se sont engagées dans ces législatures. Des sympathies se sont formées entre des hommes soutenant la même cause, mais ne se connaissant pas encore personnellement. Ces sympathies étaient plus ou moins fortes entre ces hommes politiques, selon qu'ils étaient plus ou moins engagés dans ces luttes parlementaires. Ces sympathies, M. le Président, se sont accrues, sont devenues plus pressantes, du moment que ces hommes, en faisant leur entrée dans cette Chambre, ont pu se serrer la main mutuellement. Telle est, entre autres, la position de mon honorable ami du comté de Hastings, à l'égard de nous, Canadiens français. Ces relations, M. le Président, ont non seulement créé des sympathies, mais ont encore créé des obligations morales auxquelles le sentiment seul de l'honneur nous faisait un devoir impérieux, et à moi en particulier, de ne pas manquer. J'y suis resté fidèle. Voilà, en partie, la cause de cette position que j'ai à défendre aujourd'hui.

“ Je vais procéder maintenant à expliquer mes entrevues avec Son Excellence. Ces explications sont bien désagréables et pénibles ; mais encore une fois la faute en est au cabinet de Son Excellence, tel qu'à présent constitué. Ce sont eux, et non pas moi, qui ont rendu ces explications inévitables, en conseillant à Son Excellence de communiquer à cette Chambre une lettre qui n'aurait jamais dû lui être communiquée dans les circons-

tances actuelles, et surtout d'après ce qui s'est passé entre Son Excellence et moi.

“ Cette lettre ne m'a été remise par Son Excellence qu'aujourd'hui à une heure de l'après-midi, et par conséquent peu de temps avant l'ouverture de cette séance. J'ai si bien regardé cette lettre comme privée, comme étant de la nature de mes entrevues avec Son Excellence, que je l'ai laissée sous clef à ma maison de pension. Si on devait en faire usage dans cette Chambre, je dis, avec néanmoins tout le respect possible pour Son Excellence, que Son Excellence aurait dû me l'intimer. Le reproche que je fais à son cabinet, de lui avoir donné un conseil qui tendait à le compromettre, est donc juste et bien mérité. A une telle lettre, il était naturel de penser, même sans s'en expliquer en termes exprès, que je devais faire une réponse par écrit, soit que je fusse disposé à donner un refus péremptoire ou conditionnel; et je déclare que je n'ai point donné de refus péremptoire. Avais-je le temps de faire une réponse par écrit entre le moment où cette lettre me fut remise par Son Excellence, et l'heure de l'ouverture de cette séance? Il y avait impossibilité de le faire. Grande a donc été ma surprise, quand, arrivé dans cette Chambre, j'ai entendu l'honorable secrétaire pour le Haut-Canada me dire que le cabinet entendait faire usage de cette lettre en la lisant à cette Chambre comme moyen de défense. J'ai voulu lui en remontrer l'inconvenance, mais sans succès; et alors je me suis empressé d'envoyer chercher la lettre à mon hôtel. Dans cette lettre, Son Excellence fait allusion à nos entrevues précédentes, que j'ai également regardées comme privées. Depuis que je suis à Kingston, j'ai eu trois entrevues avec Son Excellence, à sa demande, l'une samedi, la deuxième dimanche, et la troisième aujourd'hui. Je n'ai qu'à me féliciter de ces entrevues. Elles m'ont convaincu que Son Excellence voulait réellement rendre justice à toutes les classes des sujets de Sa Majesté; et aussi lui ai-je donné ma pleine et entière confiance, lui donnant en même temps, autant qu'il était en mon pouvoir, l'assurance de celle de mes amis et de mes compatriotes.

“ Je vois que le but du cabinet, en communiquant cette lettre à la Chambre, est de faire revivre plus fort que jamais l'assertion si souvent faite par nos ennemis, que les Canadiens français sont *impraticables*; qu'il est inutile au gouvernement de leur tenir la main et de les appeler au pouvoir. Cette pensée, M. le Président, je la repousse de toutes mes forces; cette pensée était la pensée favorite de feu lord Sydenham, dont la volonté tyrannique a tant opprimé mes compatriotes. Dans quelle occasion

les Canadiens français ont-ils été appelés à prendre part active ment à l'action politique et administrative du gouvernement, de manière à exercer la juste influence qu'ils ont droit d'y avoir? Jamais, M. le Président, cette occasion ne leur a été offerte accompagnée de ces garanties dont le ministère reconnaît aujourd'hui la nécessité et la justice. Je suis peut-être le premier auquel une proposition de cette nature a été faite avant l'arrivée du présent gouverneur-général. C'était sous lord Sydenham, quand il m'offrit la charge de solliciteur-général; je l'ai refusée, et je devais le faire si je voulais conserver mon indépendance. Je sais que quelques amis m'ont blâmé dans le temps. Ils m'ont approuvé depuis; et quant à moi, je dis, dans toute la sincérité de mon cœur, que je ne m'en suis jamais repenti.

“ Depuis mon arrivée à Kingston, Son Excellence a cru devoir m'envoyer chercher. A la première entrevue, je trouvai qu'il me plaçait sur un terrain assez étendu pour me permettre de réaliser ses bonnes et bienveillantes dispositions envers mes compatriotes; à la seconde, il m'a semblé que le terrain me laissait moins de latitude quant à l'action du pouvoir politique: mais les sentiments de justice de la part du gouvernement à l'égard de mes compatriotes, n'en étaient pas moins les mêmes. Le résultat de ses offres était de me placer moi et un ami dans le cabinet; nous y aurions été en minorité. Il voulait nous y appeler comme Canadiens français, et comme un commencement de justice envers mes compatriotes. Sur ce pied, nous aurions pu peut-être accéder aux propositions bienveillantes de Son Excellence, sans manquer à nos obligations envers mon honorable ami pour le comté de Hastings, d'autant plus que mon honorable ami a toujours été prêt à donner son assentiment à tout arrangement qui aurait pour but de faire justice à mes compatriotes. Mais pour accéder à cette proposition, il nous fallait (et c'en était la conséquence naturelle) obtenir liberté d'action sur les mesures de cabinet, puisque, étant placés en minorité et sans l'accession d'aucun ami du Haut-Canada, nous ne pouvions espérer y exercer aucune influence, ni y faire prévaloir nos opinions. La conséquence dont je viens de parler ne fut pas niée par Son Excellence. Mais il ne pouvait promettre cette liberté d'action. Au contraire, il s'y est refusé; et Son Excellence avait raison: car c'eût été contraire à l'action du gouvernement responsable récemment introduit dans notre constitution, principe que j'approuve, quoique malheureusement, sous l'administration du prédécesseur de Son Excellence, on lui ait donné une fausse direction dans la pratique. Il me fallait

donc, moi et mon ami, assumer la responsabilité des actes et des mesures de l'Exécutif ou résigner. L'on nous soumettait donc, et avec raison, à l'action du principe du gouvernement responsable. Mais alors nous étions placés sur un autre terrain. Il nous fallait une part efficace du pouvoir politique ; il nous fallait, non seulement une légitime influence auprès des membres canadiens français, mais encore la même influence auprès des membres du Haut-Canada. Nous ne pouvions espérer obtenir par nous-mêmes cette influence. Ainsi placé, n'avais-je donc pas raison, n'avais-je pas même le droit de demander l'assistance de mon honorable ami pour le comté de Hastings dans le Conseil exécutif ? Oui, j'en avais le droit ; si bien que l'honorable procureur-général le reconnaît lui-même. Ainsi des raisons politiques, de même que celles de l'honneur et de la reconnaissance, me faisaient un devoir impérieux, de l'aveu même de l'honorable procureur-général, de faire, de l'entrée au Conseil de mon honorable ami pour le comté de Hastings, une condition *sine qua non* de mon acceptation des offres de Son Excellence. En un mot, pour me servir des termes de la lettre de Son Excellence, " mon accession au gouvernement devait être satisfaisante pour mes compatriotes, et en même temps accompagnée de cette confiance mutuelle qui seule pouvait rendre cette accession avantageuse au pays. "

" J'avais la conviction que je n'aurais pu atteindre le but de Son Excellence, sans l'assistance de mon honorable ami pour le comté de Hastings. Du moment qu'on m'a eu concédé ce point, on devait être prêt à faire disparaître tous les obstacles qui, dans sa position particulière, pouvaient empêcher mon honorable ami d'entrer dans le cabinet. C'en était la conséquence naturelle ; on devait donc s'y soumettre. Cette conviction était si forte dans mon esprit qu'elle était inébranlable et m'imposait la ligne de conduite que l'on veut me reprocher aujourd'hui.

" La preuve que je voulais, en autant qu'il dépendait de moi et de mes amis, faciliter à Son Excellence tous les moyens de réaliser ce qu'avec raison il appelait un grand acte de justice pour la population française, c'est que je lui déclarai plusieurs fois qu'en supposant même que je pourrais avoir des objections personnelles à aucun des membres du Conseil choisis dans le Haut-Canada, je croyais de mon devoir de ne pas les faire valoir, tant il était vrai que l'administration du Haut et du Bas-Canada devait être laissée aux conseillers de chaque Province respectivement ; mais en même temps je déclarai à Son Excellence, comme c'était mon devoir de le faire, que si mon

honorables ami pour le comté de Hastings avait des objections de cette nature à faire valoir, je serais obligé de les appuyer.

“ Quant au Bas-Canada, j'acceptais les arrangements proposés dans la lettre de Son Excellence. Mais quant au Haut, puisqu'il était reconnu que, pour des raisons politiques, mon honorable ami pour le comté de Hastings ne pouvait siéger dans le Conseil avec l'honorable procureur-général, l'on ne pouvait ignorer que, pour les mêmes raisons, mon honorable ami avait des objections analogues à faire valoir contre M. Sherwood, solliciteur-général du Haut-Canada. Il ne pouvait donc entrer dans le Conseil avec ce dernier, à moins de se mettre dans une fausse position, et de s'exposer en outre au soupçon d'être mû dans sa conduite par des motifs purement personnels contre l'honorable procureur-général. Mon honorable ami a donc dû insister sur la retraite de M. Sherwood ; et j'ai dû appuyer cette demande. La lettre de Son Excellence n'accordant pas ce point, j'ai exposé à Son Excellence que je regrettais beaucoup qu'il n'y eût pas plus de temps pour délibérer avant la séance de la Chambre, et que, tant que cet obstacle existerait, il me semblait qu'il ne me laissait pas de latitude ; que néanmoins j'espérais qu'il pouvait le faire disparaître bientôt, de même que les deux autres que je mentionnerai dans un instant, et qu'alors il pourrait en tout temps commander mes services.

“ En outre, deux nominations récentes, que Son Excellence avait faites dans son Conseil, de deux honorables individus de vues politiques entièrement opposées, justifiaient encore, ce me semble, mon honorable ami de demander pour lui dans le Conseil l'entrée et le concours d'un de ses amis politiques, afin de rendre évident aux yeux de cette grande partie de la population du Haut-Canada dont il représente les sentiments, que son adhésion au cabinet était un nouveau gage des vues nobles et désintéressées qui ont toujours caractérisé sa conduite.

“ Une autre objection à accepter de suite les arrangements proposés par Son Excellence, c'est la condition que sa lettre nous imposait de nous lier à faire voter des pensions de retraite. C'était nous lier à un principe que mon honorable ami et moi nous ne pouvons consacrer. Voilà, M. le Président, les seules raisons qui ne m'ont pas permis de conclure aujourd'hui, à une heure, les arrangements proposés par Son Excellence.

“ Ce n'est pas la première fois que, depuis l'arrivée du gouverneur-général, l'on m'a fait des ouvertures pour entrer dans le Conseil exécutif. Je regrette d'être forcé d'avoir à faire part à cette Chambre d'une entrevue qui a eu lieu à cet égard entre

l'un des membres du cabinet. M. Sullivan, et moi. Ce sont eux qui me forcent à le faire, par le procédé inexcusable auquel ils ont cru devoir recourir pour se défendre dans leur situation chancelante.

“ En juillet dernier, étant à Québec, à la Cour d'Appel, l'honorable Sullivan me demanda une entrevue à moi et à un de mes amis. Je lui fis part des conditions auxquelles j'étais disposé à consentir à entrer dans le cabinet. On se sépara, et l'on me dit alors : *Let the matter stand as it is till we meet*. Les honorables membres qui siègent au *treasury bench* en ont-ils su quelque chose ? avaient-ils autorisé M. Sullivan à avoir cette entrevue ?

(Ici M. Draper fait un signe négatif.)

“ Alors, dit M. LaFontaine, comment voulez-vous qu'on repose confiance dans un cabinet dont les membres semblent se défier les uns des autres, et dont on dit ouvertement que chacun d'eux serait prêt à sacrifier ses collègues pour garder son siège ? N'y a-t-il pas là absence de cohésion, de vitalité dans le Conseil ? Au contraire, n'est-ce pas là une raison suffisante pour démontrer que, non seulement il n'y a pas de cohésion dans ce corps, mais que même il renferme dans son sein un principe de destruction ? Oui, ce ministère, tel qu'à présent constitué, ne saurait exister longtemps. Sa dernière ancre de salut, c'est de reconnaître la nécessité de la coopération des Canadiens français, et d'implorer cette coopération. Il vaut mieux tard que jamais. Pourquoi donc avoir attendu jusqu'à la dernière heure, surtout quand on entend l'honorable procureur-général dire que, depuis l'hiver dernier, il avait conseillé à Son Excellence d'opérer cette coopération ? Qui donc y a mis des entraves ? Si on ne peut le découvrir, le fait n'en existe pas moins ; et ce fait seul suffit pour appuyer un vote de manque de confiance, et rendre évident la nécessité de reconstituer ce cabinet d'une manière ou d'une autre.

“ Une autre raison pour moi d'appuyer ce vote, c'est le mépris que les membres du cabinet ont montré envers mes compatriotes du Bas-Canada, à quelque origine qu'ils appartiennent. Pendant plusieurs mois et en l'absence de l'honorable membre pour Mégantic, qui représentait dans le cabinet le Bas-Canada ? Personne. Toute l'administration des affaires du Bas-Canada était laissée aux mains d'un jeune homme, clerk ou assistant de l'honorable membre pour Mégantic. N'y a-t-il pas eu là du mépris, même une insulte envers le Bas-Canada ?

“ L'absence de tout nom français dans le cabinet n'est-elle pas une circonstance qui comporte une injustice, même une insulte préméditée ? Mais, dira-t-on, “ vous ne voulez pas accepter d'emploi. ” Ce n'est pas là une raison. Mes amis et moi, il est vrai, nous ne voulions pas en accepter sans des garanties ; mais puisque vous avez bien trouvé quelques noms français pour siéger dans le Conseil Spécial, même pour assister la cour martiale, ne pouviez-vous pas en trouver de même force pour siéger dans le cabinet ? non pas qu'un pareil choix aurait assuré la coopération de mes compatriotes, mais du moins on aurait eu l'apparence de ne pas dédaigner entièrement une origine qui est celle de la moitié de la population. Non, les honorables membres du cabinet ne l'auraient pu, quand même ils l'auraient voulu, sous l'administration de lord Sydenham. Ils n'étaient là que pour exécuter ses volontés. Ils ont prouvé qu'ils n'avaient pas la force d'y résister. Lord Sydenham leur imposait silence, Et ils s'y soumettaient servilement. Croit-on que ce serait pour marcher sur leurs traces, que je consentirais à entrer dans le Conseil ? Avant tout je préfère mon indépendance, les dictées de ma conscience. Quand je serai appelé à donner mes avis au représentant de Sa Majesté, je manquerais à mon devoir envers lui, si je n'agissais pas avec franchise et indépendance ; je manquerais également envers mes compatriotes et envers moi-même. Ce n'est pas d'aujourd'hui que je suis engagé dans la vie publique ; il y a déjà plusieurs années que j'ai commencé ma carrière. Je n'ai pas à rougir du passé ; je ne veux pas avoir à rougir du présent, ni de l'avenir.

“ Voilà l'exposé que j'avais à faire à cette Chambre. J'en appelle avec confiance à sa décision. Je le répète encore, une grande responsabilité a pesé sur ma tête ; j'en connaissais toute l'étendue. J'aurais voulu que Son Excellence eût appelé un de mes honorables amis, que je ne nommerai pas pour ne point blesser sa modestie. Comme cet ami, canadien français ainsi que moi, a toute ma confiance et mon estime, j'aurais donné à toute administration dont il aurait fait partie, un appui cordial et sincère. Les circonstances en ont décidé autrement. J'ai dû m'y soumettre.

“ Trop longtemps, sans doute, j'ai abusé de la patience de cette honorable Chambre. Mais les explications que je viens de donner, je les devais à mes compatriotes, à mes amis et à moi-même.”

Ce discours de M. La Fontaine, et les révélations qui l'avaient précédé, créèrent une grande émotion parmi les membres et détournèrent complètement l'attention du discours d'ouverture

et de la motion de non-confiance. La discussion fut remise au lendemain.

Le lendemain, qui était un mercredi, l'inspecteur-général Hincks proposa que la discussion fût de nouveau ajournée jusqu'au lundi suivant, ce qui fut agréé par la Chambre.

CHAPITRE HUITIÈME

Lettre de Sir Charles Bagot à M. La Fontaine. — Avènement des Canadiens français au pouvoir. — Ce qu'on en pense en Angleterre. — M. Baldwin élu pour le comté de Rimouski. — Maladie de Sir Charles Bagot. — Sa mort.

La lettre de Sir Charles Bagot à M. La Fontaine nous semble d'une telle importance que nous devons la reproduire ici :

“ Hôtel du Gouvernement,
“ Kingston, 13 septembre 1842.

“ Monsieur,

“ Après avoir de nouveau pris en considération les conversations qui ont eu lieu entre nous, je me sens toujours le même désir d'inviter la population d'origine française de cette Province, à prêter son aide et sa coopération sincère à mon gouvernement ; c'est pourquoi je n'ai pas attendu le résultat de vos délibérations, et j'ai, au contraire, considéré jusqu'où il m'est possible de rencontrer les vues de ceux qui ont la confiance de cette partie de la population, de manière à rendre leur accession au gouvernement satisfaisante pour eux-mêmes, et la faire accompagner en même temps de cette confiance mutuelle qui peut seule la rendre avantageuse au pays.

“ J'en suis donc venu, et cela non sans difficulté, à la conclusion de consentir, pour un tel objet, à la retraite du procureur-général, M. Ogden, de la charge qu'il remplit maintenant, étant bien entendu qu'il lui sera fait une allocation (*provision*) proportionnée à ses longs et fidèles services.

“ Cette retraite me met en état de vous offrir la place de procureur-général pour le Bas-Canada, avec un siège dans mon Conseil exécutif.

“ La charge de solliciteur-général du Bas-Canada a été tenue vacante depuis longtemps, dans l'espérance qu'il serait fait quelque arrangement qui pût contribuer au résultat que j'ai toujours eu en vue ; et je serai fort aise de prêter l'oreille à la

recommandation que vous pourrez me faire du nom d'un monsieur d'origine anglaise, dont la coopération avec le gouvernement nous aidera dans l'accomplissement de l'objet qui nous est commun.

" J'ai soigneusement et sérieusement considéré le désir que vous avez exprimé d'avoir, dans votre adhésion à mon gouvernement, l'adjonction d'un nombre suffisant d'amis pour obtenir et vous assurer la confiance de ceux dont vous représentez les intérêts.

" Je trouve qu'on peut faire accorder avec vos vues un de mes plans pour l'avantage du Bas-Canada, savoir : la distribution d'une partie de la population trop dense de vos établissements sur la frontière sur une plus grande étendue de territoire.

" On m'a parlé de M. Girouard comme d'un homme qui possède des facultés administratives d'un ordre élevé, et en même temps, la confiance de ses compatriotes.

" Il peut considérablement aider à l'avancement de l'objet que j'ai eu en vue à cet égard ; et je me suis en conséquence déterminé, si je puis vous induire à accepter ma proposition, à lui offrir la situation maintenant occupée par M. Davidson, avec un siège dans le Conseil : bien entendu que monsieur Girouard sera rétribué d'une manière convenable à ses justes prétentions, et qu'il obtiendra quelque part un siège dans l'Assemblée.

" Je me suis en outre déterminé à offrir le poste de confiance de greffier du Conseil à quelque personne recommandée par vous, et je suis porté à croire que la réputation dont jouissent M. Morin et M. Parent, les désignerait comme se trouvant peut-être parmi les hommes les plus propres à obtenir votre recommandation.

" Le désaccord de M. Baldwin avec le gouvernement étant venu principalement de son désir d'agir de concert avec les représentants de la partie française de la population, et ce désaccord étant, comme je l'espère, heureusement disparu, je serai disposé à profiter de ses services.

" M. Draper m'a offert sa résignation. Je regretterai toujours la perte de l'assistance qu'il m'a invariablement donnée, et sentirai l'obligation impérieuse d'appuyer ses réclamations auprès du gouvernement à la première occasion qui s'offrira de les reconnaître convenablement.

" Cela laissera la charge de procureur-général, avec un siège dans le Conseil, à ma disposition, et je suis prêt à l'offrir à M. Baldwin.

“ L'absence de M. Sherwood me prive de l'occasion de m'assurer jusqu'à quel point il pourrait être disposé à accepter cet arrangement, ou de connaître s'il est prêt à remplir une des conditions de sa nomination, en obtenant un siège dans l'Assemblée. La disposition de sa charge dans le cas qu'il se retirerait, devra être prise en considération plus tard.

“ D'après la connaissance que j'ai des sentiments qui animent tous ceux qui composent maintenant mon Conseil, je ne vois aucune raison de douter qu'on ne puisse, sur la base de cette proposition, former un Conseil fort et uni.

“ Dans cette persuasion, je suis allé aussi loin que possible pour rencontrer et même dépasser vos demandes, et si, après une telle ouverture, je trouve que nos efforts pour assurer la tranquillité politique du pays ont échoué, il me restera au moins la satisfaction de sentir que j'ai épuisé tous les moyens que le désir d'accomplir ce grand objet, m'a mis en état d'imaginer.”

“ J'ai l'honneur d'être, etc.,

“ CHARLES BAGOT.”

“ L. H. LA FONTAINE, ECR.”

M. La Fontaine, forcé par ses amis politiques, accepta enfin les offres qui lui étaient faites par le gouverneur, à condition toutefois que la proposition d'une pension de retraite à MM. Ogden et Davidson serait considérée comme question ouverte, et que les charges de procureur-général du Bas-Canada et de solliciteur-général du Haut-Canada seraient rendues vacantes immédiatement.

On craignit pendant quelques jours que la négociation n'échouât, parce que M. La Fontaine considérait que l'honneur et la reconnaissance lui faisaient une loi de ne pas entrer au ministère sans M. Baldwin ; et M. Baldwin ne voulait pas être le collègue de M. Sherwood, en qui il n'avait aucune confiance. La retraite de ce dernier trancha la difficulté.

Le 16 septembre la *Gazette Officielle* annonça les nominations de MM. La Fontaine et Baldwin comme conseillers exécutifs et procureurs-généraux, le premier pour le Bas-Canada, le second pour le Haut.

La proposition de non-confiance fut retirée ; un autre amendement proposé par M. Viger, dans le sens de la motion de M. Baldwin, fut adopté à l'unanimité.

Quelques jours après, on apprit la nomination de M. Aylwin à la charge de solliciteur-général pour le Bas-Canada, et celle

de M. Small à la charge correspondante pour le Haut-Canada. Tous deux étaient en même temps conseillers exécutifs.

M. Etienne Parent fut chargé par ses collègues canadiens d'écrire à M. Girouard pour l'engager à accepter la place de commissaire des Terres de la Couronne. M. Girouard refusa de rentrer dans la vie publique; la place fut offerte ensuite à M. Morin, alors juge de district, et qui crut devoir faire, dans l'intérêt de ses compatriotes, le sacrifice de son repos et de ses goûts personnels. Il fut assermenté le 15 octobre comme conseiller exécutif et commissaire des Terres.

M. Parent devint en même temps greffier du Conseil exécutif.

Ces nominations furent reçues avec une satisfaction marquée dans toute la Province; un parti cependant ne fut pas satisfait, le parti tory du Bas-Canada. Un journal français disait à ce propos :

“ On rapporte que le parti tory du Bas-Canada a fait jouer tous les ressorts pour empêcher l'arrangement proposé, mais que toutes ses démarches ont été vaines. La position dans laquelle va se trouver ce parti, qui, dans l'appui qu'il a donné au projet de l'Union, rêvait l'anéantissement de la race canadienne française, devra être le sujet de bien graves réflexions. L'arme dont il voulait se servir tourne aujourd'hui contre lui. Cette leçon, espérons-le, ne sera pas perdue, et profitera à tous les partis qui viendront par la suite au pouvoir : elle leur apprendra qu'il ne faut jamais s'écarter du sentier de la justice et de la modération envers qui que ce soit. La passion, l'esprit de vengeance et d'oppression conduisent à la ruine ceux qui les prennent pour guide.”

L'administration provinciale se trouvait donc composée de la manière suivante :

- L'hon. R.-B. Sullivan, président du Conseil ;
- L'hon. S.-B. Harrison, secrétaire-provincial, Haut-Canada ;
- L'hon. Rob. Baldwin, procureur-général, Haut-Canada ;
- L'hon. J.-E. Small, solliciteur-général, Haut-Canada ;
- L'hon. Dom. Daly, secrétaire-provincial, Bas-Canada ;
- L'hon. L.-H. La Fontaine, procureur-général, Bas-Canada ;
- L'hon. T.-C. Aylwin, solliciteur-général, Bas-Canada ;
- L'hon. J.-H. Dunn, receveur-général ;
- L'hon. F. Hincks, inspecteur-général ;
- L'hon. H.-H. Killaly, président du bureau des Travaux Publics ;
- L'hon. A.-N. Morin, commissaire des Terres de la Couronne.

M. La Fontaine fut réélu à une grande majorité dans le quatrième arrondissement d'York ; M. Morin fut élu par acclamation dans le comté de Saguenay ; MM. Aylwin et Small furent réélus dans leurs comtés respectifs ; mais M. Baldwin, auquel on fit une guerre acharnée à cause de ses sympathies pour le Bas-Canada, ne put se faire élire à Hastings. Plus tard il se présenta dans le second arrondissement d'York et n'y fut pas plus heureux.

Aussitôt que ces changements furent connus, la Chambre se hâta d'exprimer à Son Excellence son "entière et vive satisfaction" ; elle était "persuadée que pour asseoir le gouvernement de cette Province sur une base stable et permanente, il était nécessaire d'inviter la grande masse de nos compatriotes d'origine française à prendre une part au gouvernement de leur pays..... La Chambre regarde cet événement comme propre à apaiser les malheureuses dissensions qui ont retardé les progrès du Canada..... et elle offre ses plus vifs remerciements à Son Excellence pour avoir, par sa sagesse et sa fermeté, ouvert une perspective aussi brillante au peuple loyal et maintenant satisfait qu'elle est appelée à gouverner."

Cette adresse était proposée par M. Dunscomb, secondée par M. Simpson. Chose merveilleuse ! cinq voix seulement s'opposèrent à son adoption. Il y avait presque unanimité dans la Chambre. La presse elle-même parut revenir de ses préventions contre les Canadiens français ; et ce fut avec la plus parfaite sincérité que Sir Charles Bagot put faire à l'adresse la réponse suivante :

"Votre adresse m'a causé un vif plaisir. Je me réjouis de voir que la Chambre d'Assemblée envisage avec une parfaite satisfaction la marche que j'ai suivie en invitant à siéger dans mon Conseil des personnes qui forment partie et possèdent la confiance de cette portion des habitants de la Province qui, quoique d'une origine différente, sont sujets de la même Reine, participent à la même constitution, et sont animés du même esprit de dévouement pour notre Gracieuse Souveraine."

La session fut courte et se ferma le douze octobre.

Il y avait eu durant cette session 227 pétitions présentées, 52 bills introduits, dont 30 passés et sanctionnés, 2 réservés, 1 rejeté par le Conseil législatif, et 19 par l'Assemblée. Des deux bills réservés, l'un était un bill concernant le temporel de l'église anglicane dans le district de Québec, qui, d'après la constitution, devait être soumis au Parlement britannique ; l'autre, le bill imposant un droit de 3s sterling par *quarter* (setier) sur les blés

étrangers importés dans cette Province. Les trente bills passés étaient de peu d'importance, à part l'acte pour la liberté des élections, l'acte qui restituait aux faubourgs de Québec et de Montréal la franchise électorale dont les avait privés lord Sydenham, l'acte abrogeant certaines ordonnances de judicature du Conseil Spécial, et l'acte pour la qualification des juges de paix.

Une des mesures les plus longtemps discutées fut celle qui imposait un droit sur le blé importé des États-Unis. Plusieurs membres se prononcèrent avec force, mais inutilement, contre ce qu'ils appelaient l'introduction du système protecteur dans le pays. La police rurale fut abolie au grand contentement du Bas-Canada. L'opération de l'acte d'enregistrement fut suspendue jusqu'au 1^{er} janvier 1844. Des amendements importants furent faits à l'ordonnance des traîneaux. Il fut décidé que le million et demi voté l'année précédente serait employé en travaux d'améliorations, au lieu d'être employé à acquitter l'ancienne dette, comme on l'avait proposé d'abord. La Chambre, sur motion de M. Christie, déclara que Kingston n'était pas une place convenable pour le siège du gouvernement. Les pensions proposées par le gouverneur en faveur de MM. Ogden et Davidson ne furent pas votées; la considération en fut remise à la session suivante.

Les changements opérés dans le Conseil exécutif de la Province eurent beaucoup de retentissement en Angleterre. La presse anglaise les commenta diversement. Les journaux whigs en général approuvèrent Sir Charles Bagot, et le silence ou l'indifférence affectée des organes du gouvernement put faire supposer que le gouverneur-général du Canada n'avait agi que d'après des instructions expresses des autorités impériales; les plus conservateurs d'entre eux se permirent de dire que la détermination de Sir Charles Bagot était excellente, mais qu'il s'était peut-être trompé sur le choix des hommes. Quelques journaux torys cependant se firent les organes des torys canadiens et crièrent à tue-tête que le gouverneur était tombé entre les mains des rebelles et que l'insurrection triomphait: l'un d'eux même n'hésita pas à dire que si, comme le bruit en courait, Sir Charles Bagot avait agi d'après les instructions de Sir Robert Peel, ce dernier "ne manquerait pas d'être fustigé sévèrement". Bientôt le *Times*, journal conservateur et ami sincère du ministère d'alors, prétendit formuler l'opinion de son parti dans un long article qui fut reproduit dans toute la presse du Haut et du Bas-Canada. Publié quelques mois plus tôt, cet article eût peut-être été un arrêt de mort pour les Canadiens

français, mais il était trop tard : l'heure de la justice était sonnée pour eux, et les remarques du *Times* n'eurent que peu d'influence sur les esprits.

Le *Times* d'ailleurs trouva au Canada une plume anglaise prête à lui répondre. L'honorable John Neilson, éditeur de la *Gazette de Québec*, et le vétéran de la presse canadienne, publia de suite, en réponse au *Times*, un article plein de vigueur et de logique, qui contenait une réfutation victorieuse des prétentions émises par le grand journal de Londres ¹.

Pendant, une nouvelle inattendue mit bientôt fin aux discussions. Dans la première semaine de novembre, on apprit que Sir Charles Bagot était tombé malade. Soit effet d'un changement de climat, soit effet des soucis sans nombre et des tracasseries qui l'avaient assailli dès son arrivée dans le pays, ou pour quelque autre cause, il fut attaqué tout à coup d'une maladie de cœur que les médecins considérèrent comme dangereuse. Cette nouvelle produisit une sensation pénible dans toute la Province, et en particulier parmi la population canadienne française, qui regardait déjà Sir Charles Bagot comme un sauveur. On s'intéressait à sa santé comme à celle d'un père. Chose touchante ! il y eut dans toutes les églises catholiques des prières ferventes pour demander à Dieu la santé de ce gouverneur ; dans beaucoup de paroisses on fit chanter des messes à cette intention. Il y eut dans la ville de Montréal, vers le milieu de janvier suivant (1843), une grande assemblée des citoyens dans le but d'exprimer au bien-aimé gouverneur leur reconnaissance des bienfaits qu'il avait conférés au pays, et la sympathie qu'ils ressentaient pour ses souffrances physiques. MM. D.-B. Viger, B. Holmes, C.-S. Cherrier, Dunscomb, Barthe, Wolfred Nelson, P. Beaubien, etc., y furent les principaux orateurs.

“ Il serait difficile pour moi, dit d'une voix émue, l'hon. D.-B. Viger, de vous peindre les sentiments que j'éprouve en ce moment, mais vous pouvez les apprécier : ils sont les mêmes que les vôtres ; ils ont une source commune, la reconnaissance que nous devons au gouverneur pour le bien qu'il a fait. Ce moment de félicité publique s'accroît encore des souvenirs d'un demi-siècle d'oppression, des injustices d'un passé dont heureusement le présent promet une réparation sous la bénigne influence de laquelle le pays se sent enfin renaître à un avenir de concorde, de prospérité et de bonheur. Déjà ces heureux

1. Pour l'article du *Times* et celui de la *Gazette de Québec*, voir le *Canadien* du 14 novembre 1842.

effets se font sentir, grâce aux réformes qui se sont opérées sous la main habile et ferme de notre gouverneur, grâce à la coopération patriotique et judicieuse que Son Excellence a su obtenir de la part d'hommes investis de la confiance du peuple. Il a su, par une conduite aussi noble que juste, mériter la confiance publique. Quelle ne doit pas être notre reconnaissance pour lui ! Il s'est montré à la hauteur de sa mission. Il a fait preuve, à un degré éminent, des traits caractéristiques d'un véritable homme d'État, qualité dont chez lui l'adhésion aux principes constitutionnels, jointe à l'amour de la justice et à la sollicitude pour le bonheur du peuple, rehaussent encore l'éclat. La reconnaissance que nous lui devons pour son noble dévouement à la cause du pays, qui est aussi celle de la métropole, exige que nous lui en rendions un témoignage éclatant..."

" Le gouvernement impérial, en nous envoyant Sir Charles Bagot, dit M. C.-S. Cherrier, a plus fait pour resserrer les liens qui nous unissent à la métropole que ne le pourraient faire tout le sang de ses soldats et tous les trésors de son échiquier. "

" Que les principes du gouvernement responsable, " dit à son tour M. Wolfred Nelson, l'exilé des Bermudes, revenu à Montréal depuis le mois de juin précédent, " soient une fois établis franchement et dans leur intégrité, et je prends Dieu à témoin que jamais l'Angleterre n'aura de plus fidèles sujets que nous. Qu'elle fasse cela, et elle peut retirer ses troupes et sauver des millions... "

Et tout cela était dit au milieu des applaudissements de plusieurs mille personnes. Pas une voix discordante ne s'éleva pour troubler ce concert de bénédictions.

Dans la session du Parlement britannique, tenue dans l'hiver de 1843, il y eut une motion d'amnistie proposée par M. Roebuck. Il fut connu alors, par le discours de lord Stanley, que l'adresse votée à Sa Majesté par l'Assemblée législative du Canada en 1841, n'avait pas été envoyée par lord Sydenham, mais qu'elle n'avait été transmise qu'en novembre 1842 par Sir Charles Bagot. Le ministère anglais repoussa la motion de M. Roebuck sous prétexte que le droit de faire grâce est une des prérogatives de la Couronne ; mais il prit occasion d'approuver publiquement la conduite suivie par Sir Charles Bagot en admettant les Canadiens français dans le Conseil exécutif. Lord Stanley déclara que, " lorsque Sir Charles Bagot partit pour le Canada, les instructions qui lui furent communiquées portaient que, dans l'administration des lois et dans le choix des personnes qu'il jugerait à propos d'appeler à ses conseils, il ne serait fait aucune

distinction d'origine ou de race, mais que les hommes de tous les partis, de toutes les origines, devraient se réunir dans ce qui devait être le grand but de sa politique et de son gouvernement : oublier les animosités récentes. Il croyait donc qu'en principe, dans tous les points essentiels, Sir Charles Bagot avait depuis sa nomination mérité l'approbation entière et cordiale du gouvernement de Sa Majesté. " M. Roebuck, M. Hume, M. Buller parlèrent dans les termes les plus flatteurs de la conduite du gouverneur-général. M. Buller déclara que " le gouvernement de Sir Chs Bagot avait adopté la marche la plus sûre et la plus sage, que Sir Charles s'était conduit de la manière la plus digne d'éloge, la meilleure possible. Les actes accomplis par le gouvernement actuel lui inspiraient une pleine confiance, et il envisageait l'avenir avec la plus parfaite sécurité..... "

Cette approbation unanime donnée à sa conduite par la Chambre des Communes et les membres du gouvernement impérial dut faire un grand bien à Sir Charles Bagot, et le réconforter au milieu de ses souffrances physiques.

Quelques événements politiques de moindre importance vinrent un moment distraire le public de sa juste anxiété. Le représentant du comté de Beauharnois, M. Dunscomb, ayant abandonné son siège, M. Wakefield, revenu au Canada vers le même temps que Sir Charles Bagot, et qui était réputé l'auteur des correspondances si remarquables publiées dans le *Colonial Gazette* de Londres sur la politique canadienne, fut prié de s'offrir comme candidat; et malgré tous les efforts du parti tory du Bas-Canada il fut élu à une grande majorité. C'était un signe des temps. Un peu plus tard, en janvier 1843, M. Borne, député pour le comté de Rimouski, ayant annoncé son intention de se retirer de la représentation, les électeurs du comté, à l'unanimité, prièrent l'hon. Robert Baldwin, qui n'avait pu se faire élire dans le Haut-Canada, de les représenter en parlement. C'est un de ces traits touchants de reconnaissance politique qu'on ne rencontre qu'assez rarement dans les annales de nos provinces. M. Baldwin y répondit d'une manière non moins touchante. Nous extrayons de son adresse aux électeurs les quelques lignes suivantes :

" Ainsi donc, canadien d'origine irlandaise, connu de vous comme homme public seulement, sans aucune influence politique dans votre comté, n'y ayant de connaissance que mon ami M. Borne votre ci-devant représentant, j'ai été choisi par un corps d'électeurs composé principalement de canadiens français pour me faire le candidat du plus grand honneur que vous puissiez

me conférer, et cela dans un temps où, loin d'être en hostilité politique avec le gouvernement, je possède une des principales charges dans l'administration. Ce fait seul réfute mieux que tous les arguments les fausses imputations si souvent portées contre les réformistes du Bas-Canada, que leur lutte était une lutte de races, qu'ils étaient des hommes intraitables, guidés par leur seule haine contre le gouvernement sous lequel ils vivaient, et qu'il était impossible de former une administration contre laquelle ils ne fussent pas prêts à se liguier. Je suis fier de le dire, ces accusations portées contre les habitants du Bas-Canada trouvèrent dans la personne de mon père, il y a plus de vingt ans, alors qu'il était membre du parlement du Haut-Canada, un des adversaires les plus énergiques. Il les dénonça comme fausses et injustes. Marchant sur ses traces, autant par le respect que je porte à sa mémoire que par la conviction que c'est la cause de la justice, je n'ai jamais cessé moi-même d'élever ma voix contre ces imputations, et je suis heureux maintenant d'avoir dans ma personne une preuve de la justesse avec laquelle nous avons apprécié le caractère de nos compatriotes du Bas-Canada. Les descendants d'un peuple brave, généreux et patriote, j'en avais la conviction, devaient être ce que mes rapports avec leurs chefs m'ont démontré qu'ils sont, des hommes élevés au-dessus des préjugés vulgaires, incapables de se conduire par des motifs aussi indignes que ceux que leur prêtaient à dessein leurs ennemis.....”

Le 30 janvier 1843, M. Baldwin, sans jamais avoir mis le pied dans le comté de Rimouski, y fut élu par acclamation, aux cris répétés de: Vive Sir Charles Bagot! vive M. Baldwin! vive M. La Fontaine!

Vers le même temps, M. Davidson, ci-devant commissaire des Terres, mais qui n'avait jamais eu de siège dans le Conseil et dont la démission exigeait quelque compensation, fut nommé collecteur de douanes à Hamilton. M. Ogden, ayant été procureur-général et conseiller exécutif, sa démission devait être considérée comme une des conséquences de l'application du gouvernement responsable. Le nouveau ministère se trouva ainsi débarrassé d'une question assez délicate, celle de la pension recommandée par Sir Chs Bagot en faveur de ces deux officiers démissionnaires.

Malgré les vœux et les prières de toute la population, le mal dont souffrait Sir Charles Bagot fut déclaré incurable; et, après avoir été, pendant plusieurs mois, ballotté entre la crainte et

l'espoir, le pays apprit, avec un vif serrement de cœur, le 19 mai 1843, que son bien-aimé gouverneur venait de succomber.

Sir Charles Bagot était âgé de 61 ans, 9 mois et 3 jours. Marié en 1806, il était père de dix enfants, dont quatre garçons et six filles. Élu membre du Parlement en 1807, il avait été d'abord sous-secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères. En 1815, il était devenu membre du Conseil Privé, en même temps que ministre plénipotentiaire à Washington. Il avait été en 1820, envoyé comme ambassadeur en Russie, et quatre ans plus tard à La Haye, d'où il n'était revenu qu'en 1832, époque à laquelle il se retira dans la vie privée jusqu'à ce qu'il fût, en 1841, choisi comme gouverneur-général de l'Amérique Britannique du Nord.

Dans la vie privée, Sir Charles Bagot était un modèle. Dans la vie publique, c'était un homme à vues larges, un esprit juste et libéral. Dans les circonstances difficiles où se trouvait le pays, à son arrivée au Canada, divisé par des factions en lutte contre la grande majorité du pays méconnue jusque là, il fallait une grande pénétration d'esprit et une grande force de caractère, pour pouvoir, comme il le fit si habilement, sonder toute la profondeur de cette plaie et oser y porter remède.

"S'il est pour l'illustre veuve," dit *La Minerve*, en parlant de lady Bagot, "s'il est dans des circonstances aussi pénibles quelque chose qui puisse alléger le poids de sa douleur, Son Excellence le puisera dans l'assurance du bien qu'a fait son noble époux, et des vives sympathies de tous les Canadiens pour une perte qui leur est commune avec elle..."

"Il y a eu hier juste un an que le regretté Sir Charles Bagot entra en triomphe à Montréal. Quel changement! Cependant une ovation bien autrement imposante et populaire l'eût accueillie sur son passage à travers le Bas-Canada, si le destin inexorable ne nous l'eût pas arraché. Mais il faut se résigner aux décrets d'une providence qui l'a voulu autrement. Il ne nous reste maintenant du grand homme qui fut le régénérateur des Canadiens, qu'un souvenir, mais ce souvenir, gravé profondément dans nos cœurs reconnaissants, sera au sein du peuple un monument impérissable que la postérité contempera lorsque grand nombre d'autres auront croulé et disparu"¹.

Seuls, les grands journaux torys de Montréal refusèrent de prendre les insignes de deuil, marques de respect qu'on ne pouvait convenablement refuser à celui qui avait été le représentant de Sa Majesté. Ce seul fait pouvait donner une idée du fana-

1. *La Minerve*, 22 mai 1843.

tisme politique de ce parti, auquel lord Gosford attribuait avec tant de raison tous les maux qui avaient affligé le pays.

Sir Charles Bagot avait demandé en mourant que son corps fût déposé dans le cimetière de sa famille à côté de celui de sa mère. En effet, ses restes furent, quelques jours après sa mort, transportés d'abord à Oswego, puis à New-York, par la voie du canal Erié et de la rivière Hudson, et de là en Angleterre par la frégate *Warspite*.

Le correspondant canadien du *Currier des Etats-Unis* écrivait de Québec en date du 24 mai :

“ Sir Charles Bagot n'est plus ! C'est un nom à ajouter à la très courte liste des gouverneurs anglais qui ont été sincèrement regrettés dans ce pays. Ce qui a valu à Sir Charles Bagot l'immense popularité dont il a joui parmi nous, ce n'est pas seulement le changement qu'il a fait dans notre système de gouvernement ; mais c'est plus encore, la franchise, la cordialité qui ont paru dans toutes ses démarches, depuis son arrivée jusqu'à sa mort ; c'est la vive, la sincère affection qu'il a témoignée pour une population que ses prédécesseurs ont toujours affecté de traiter avec le plus de morgue et d'insolence possible. C'était un de ces hommes, malheureusement trop rares, qui, sans y mettre le moindre charlatanisme, dans tout ce qu'ils font savent plaire au peuple. “ Notre bon gouverneur ”, tel est le nom, le seul nom peut-être sous lequel il sera connu par la suite dans la chaumière de nos paysans.....

“ Vous avez suivi avec intérêt les péripéties si étranges de la maladie, de la convalescence, et enfin de la rechute de Sir Charles Bagot. Vous avez été frappé de l'effet immense qu'elles ont produit sur nos populations, dont l'existence semblait suspendue à la vie d'un seul homme. Un peuple entier qui prie sérieusement et avec ferveur et de toute son âme pour la santé de ses gouverneurs, c'est là, il faut l'avouer, un spectacle qui n'est pas de notre siècle. Dire qu'on a fait chanter des messes dans toutes les paroisses du Canada pour un gouverneur anglais, cela vaut mieux que des volumes pour peindre les mœurs publiques de ce pays.....”

Sir Charles Bagot avait, dès la fin de l'année 1842, envoyé sa démission comme gouverneur-général, parce qu'il prévoyait que l'état de sa santé ne lui permettrait pas de remplir plus longtemps les devoirs de sa charge. Vers la fin de janvier 1843, son successeur, Sir Charles Metcalf avait été nommé.

LES DETTES PUBLIQUES

Les dettes publiques sont une matière inépuisable d'observations et de dissertations.¹ Elles font apercevoir comment le présent et le passé se tiennent, comment les hommes s'associent à travers le temps aussi bien qu'à travers l'espace; ou bien elles fournissent l'occasion d'approfondir la théorie du crédit, de suivre le développement des capitaux, de démêler les causes qui agissent sur le taux de l'intérêt. Mais ce qui donne aujourd'hui à ces phénomènes un caractère particulier et nouveau, c'est qu'ils tendent à se rattacher de plus en plus intimement à l'économie internationale.

Nous ne pouvons prévoir ni quand, ni dans quelles conditions, la liberté des échanges internationaux s'établira sur la terre. Ce régime, vers lequel on semblait disposé à s'acheminer il y a un quart de siècle, rencontre aujourd'hui de vives résistances. Dans la vieille Europe les idées protectionnistes ont repris quelque faveur; les traités de commerce se renouvellent difficilement; et, en Angleterre même, les défenseurs du *free trade* ont à combattre les partisans du *fair trade*. Aux États-Unis, M. Cleveland, le président démocrate, vient d'être battu par les républicains pour avoir manifesté l'intention de modifier le tarif douanier dans un sens libéral. Le monde est donc loin de pratiquer le libre échange des produits; mais il pratique, dès maintenant, le libre échange des capitaux.

Comment cette révolution s'est-elle opérée? Il faudrait, pour l'expliquer, montrer l'accroissement des capitaux, les facilités nouvelles de la circulation, les perfectionnements incessants du mécanisme de l'échange. Mais c'est un fait certain et facile à constater que cette disponibilité universelle des capitaux.² Pour les transactions de cette nature, l'unité économique du monde est aujourd'hui réalisée. Diverses places doivent à

1. Consulter sur ce sujet : DUDLEY BAXTER, *National debts*, Londres 1871 — A. NEYMARCK, *Les dettes publiques européennes*, Paris 1887 — PAUL LEROY-BEAULIEU, *Traité de la science des finances*, 4e édition, Paris 1888 — HENRY C. ADAMS, de l'Université du Michigan, *Public debts: an essay on the science of finance*, Londres 1888.

2. M. Léon Say, sénateur, plusieurs fois ministre des finances, a mis en lumière l'importance de ce phénomène, notamment dans son rapport sur le paiement de l'indemnité de cinq milliards, exigée par la Prusse en 1871, et dans les conférences faites, en 1885, sur le crédit public à l'École des sciences politiques.

certaines circonstances politiques, commerciales et monétaires, une situation privilégiée: elles sont en quelque sorte les réservoirs et les distributeurs des capitaux. Mais on peut venir y puiser de tous les points du globe. Ni les frontières, ni les tarifs douaniers n'arrêtent ces mouvements. Tous les marchés communiquent.

Quelles conséquences peut avoir pour les États, ces perpétuels emprunteurs, cette organisation nouvelle des prêteurs? Sera-t-elle sans influence sur le chiffre des dettes? Les gouvernements n'auront-ils pas à s'en préoccuper? Quels seront les effets des placements de cette nature? Voilà les principales questions qu'il faut essayer de résoudre pour prévoir quel parti l'humanité est appelée à tirer des conditions nouvelles faites au crédit public.

* * *

La disponibilité universelle des capitaux ne suffit pas à expliquer toute seule, mais elle a pourtant singulièrement favorisé, le développement merveilleux qu'ont pris les dettes publiques dans le monde depuis un demi-siècle.

Voici les évaluations que donne M. Dudley Baxter, de 1715 à 1870.

| | |
|-----------|---------------------------|
| 1715..... | 7,500 millions de francs. |
| 1793..... | 12,647 " " |
| 1820..... | 38,250 " " |
| 1848..... | 43,276 " " |
| 1870..... | 97,774 " " |

En 1883, d'après M. Leroy-Beaulieu, on arrive à 140 milliards.

“ Depuis trente années, écrit-il ¹, les dettes publiques de l'ensemble du monde ont plus que doublé; elles ne sauraient prendre un accroissement semblable dans la période dans laquelle nous entrons sans que plusieurs des grandes nations civilisées ne soient financièrement et socialement ébranlées.”

Le mouvement ne s'arrête pas; et le même auteur estime ² qu'en 1887 on atteint environ 150 milliards. ³

Dans ce gros total la vieille Europe est inscrite pour les quatre cinquièmes, et la France, à elle seule, pour un cinquième (plus de 30 milliards).

1. *Science des finances*, 3e édition.

2. *Science des finances*, 4e édition, 1888.

3. En décembre 1888, la Russie a emprunté un demi-milliard sur les marchés de Paris, de Londres, d'Amsterdam, de Berlin et de Saint-Petersbourg.

Sans doute il faut s'entendre sur la signification qu'il convient de donner à ces chiffres.

Notons d'abord qu'il est très malaisé d'évaluer maintenant le capital de la dette publique. Prenons la France pour exemple. M. Stourm, qui est un spécialiste, examinait récemment ¹ les divers procédés entre lesquels il faut choisir. " Le capital d'une dette peut s'exprimer de trois manières : soit d'après sa valeur originelle, c'est-à-dire pour le montant des sommes primitivement reçues ; soit d'après sa valeur marchande, c'est-à-dire au cours de la bourse ; soit d'après sa valeur nominale, c'est-à-dire eu égard à son taux de remboursement. " Les deux premiers systèmes présentent des difficultés inextricables ; et le troisième, qu'il faut adopter, ne donne pas des solutions toutes simples. La plupart des titres de la dette publique sont détenus par des particuliers, et l'on peut les évaluer comme il suit :

| | |
|--|------------------|
| 3% perpétuel..... | 14,500 millions. |
| 4½% perpétuel..... | 6,788 " |
| 3% amortissable..... | 3,937 " |
| Obligations trentenaires, obligations à court terme, bons de liquidation... | 902 " |
| | <hr/> |
| | 26,127 " |

Ces 26 milliards coûtent 962 millions par an au budget. Mais il est plus délicat d'estimer le capital des créances possédées par des compagnies, communes et corporations diverses. Elles représentent une annuité de 116 millions, dont 20 millions et demi sont consacrés à l'amortissement. Les 95 millions et demi d'intérêts, sur le pied de 4%, donnent un capital nominal de 2,387 millions. Enfin il faudrait tenir compte de la dette viagère pour laquelle la France dépense plus de 200 millions par an, et qui, capitalisée au denier 10, donnerait 2 milliards. Nous n'avons pas parlé de la dette flottante, dont le capital ne saurait être évalué à moins d'un milliard.

Un travail analogue fait dans le *Finance accounts* anglais pour l'année finissant au 31 mars 1887 donne les chiffres suivants :

| | |
|--|----------------------|
| Capital de la dette perpétuelle..... | fr. 15,725 millions. |
| Capital estimé des annuités terminables... | 2,028 " |
| Dette non consolidée..... | 186 " |
| | <hr/> |
| | fr. 17,939 " |

1. *Economiste Français*, 11 Août 1888.

Ces exemples suffisent à montrer combien il est difficile d'obtenir des résultats précis et comparables.

Puis un simple chiffre ne saurait indiquer le poids réel de la dette. Il faudrait tenir compte de la superficie et de la population du pays, de sa richesse, de l'importance de son budget, de l'actif qui peut être la contre-partie de ce passif. Plusieurs colonies australiennes paraissent très endettées et ce n'est qu'une apparence. " Les dettes, dit M. Leroy-Beaulieu, ont une contre-partie productive, un actif qui dépasse de beaucoup en importance ce passif ; ce sont les grandes entreprises de travaux publics qui ont été fondées par les gouvernements coloniaux, et qui sont exploitées par eux, ce sont aussi les immenses réserves de terres domaniales qui ont une importance considérable. " Bien des pays seraient écrasés par le poids de la dette que supporte la France ; mais il y a des français qui se consolent en faisant remarquer qu'après tout on ne prête qu'aux riches.

Enfin les Etats ont été dans notre siècle plus heureux que sages. De grandes révolutions économiques sont intervenues qui les ont dispensés de porter entièrement le poids de leurs fautes. " La progression de la charge réelle des dettes publiques a été moindre depuis cinquante ans que la progression de l'importance nominale de ces dettes, parce que la population de la plupart des Etats s'est augmentée, parce que la richesse et le revenu de leurs habitants se sont accrus dans des proportions encore plus considérables, parce que enfin l'afflux de l'or d'Australie et de Californie, en dépréciant les métaux précieux, a diminué le fardeau des dettes anciennes. "

Il est facile de constater cet immense développement des emprunts d'Etat ; mais c'est une entreprise beaucoup plus délicate de déterminer quelle influence le caractère international des capitaux a pu avoir et est appelé à exercer sur ces chiffres.

Ce sont les pays neufs, riches d'avantages naturels et de promesses d'avenir, mais non de capitaux, qui semblent surtout devoir profiter de cette facilité nouvelle d'emprunter. Voyez la République Argentine. Prenez au contraire un pays de civilisation ancienne, où les capitaux abondent depuis longtemps, dont les finances sont bien conduites, et qui n'a pas à supporter les lourdes charges militaires imposées à certaines nations du continent européen, l'Angleterre : sa dette diminue.

Mais les Etats hésiteront toujours à faire disparaître entièrement leurs fonds du marché des capitaux, même ceux qui ont la sagesse d'amortir et qui pourraient rembourser toutes leurs

dettes. Ils doivent prévoir les cas exceptionnels dans lesquels il leur serait utile de recourir à l'emprunt. Ils ont avantage à faire classer leurs titres et coter leur crédit.

* * *

Les circonstances dans lesquelles les gouvernements ont à se préoccuper de l'organisation nouvelle des prêteurs sont nombreuses. Il suffit d'indiquer les principales pour faire apercevoir que ces questions peuvent être appelées à jouer un grand rôle dans la politique internationale.

Les Etats étant débiteurs, comment paieront-ils leurs créanciers? Leur imposeront-ils des retenues pour contribuer aux charges nationales? La France est le seul pays qui accorde une exemption absolue d'impôt aux fonds publics. On ne perçoit qu'un droit de mutation sur les transmissions à titre gratuit, et seulement depuis 1850. L'Angleterre, l'Italie, l'Autriche, n'ont pas les mêmes scrupules. Il est des pays qui établissent une distinction entre la dette intérieure et la dette extérieure, afin d'accorder certains privilèges à cette dernière. L'Espagne a opéré dans ce but un classement qui est définitif. Il aboutit simplement à créer une catégorie de titres privilégiés: ceux-ci gardent leur caractère, même quand ils sont possédés par des nationaux. D'ordinaire on se contente d'exiger des détenteurs étrangers l'exécution de certaines formalités, telles que la présentation des titres à l'agence établie pour le paiement des arrérages à l'étranger. L'Italie imposait même jusqu'à ces dernières années l'obligation du serment (*affidavit*). Cette séparation est importante, non seulement pour la question des impôts, mais encore pour savoir si la dette sera payée en papier, en argent ou en or. C'est l'un des aspects nouveaux de la question monétaire, qui se pose souvent dans les recherches d'économie internationale, et qui mérite d'être étudiée à part.

Les Etats, étant désireux d'emprunter souvent, doivent se demander comment ils pourront inspirer confiance aux prêteurs. Cette préoccupation ne sera pas sans influence sur la politique intérieure; elle conseillera le bon ordre dans les finances, la clarté et la publicité des comptes: on dit même qu'elle tendra naturellement à développer le régime constitutionnel, bien qu'une bonne comptabilité politique ne soit pas inconciliable avec un gouvernement à peu près absolu; la Russie contemporaine le prouve par son exemple. Si l'on mesure, par les cours

des marchés, le degré de confiance que témoignent les capitalistes, on obtient une sorte de classement des différents fonds d'Etat.

M. Leroy-Beaulieu a tenté de l'établir pour l'année 1888¹. Il a divisé les titres en sept catégories. La première comprend des valeurs de tout à fait premier ordre, pour lesquelles la rémunération des capitaux reste notablement inférieure à 3% : les emprunts de la Grande-Bretagne, des Etats-Unis d'Amérique, l'Égypte 3% garanti par toutes les puissances. On peut ranger dans la seconde catégorie, avec un intérêt qui varie de 3½ à 3¼, les fonds hollandais, belges, allemands, scandinaves, ceux des bonnes colonies anglo-saxonnes. La France occupe un rang à part : " c'est l'une des plus énergiques fabriques de capitaux de tout l'univers ", mais elle a des gouvernements qui sont " les gaspilleurs les plus persévérants du globe". La quatrième catégorie se compose des fonds autrichiens, hongrois, italiens, portugais, russes, chiliens, brésiliens, chinois, des fonds égyptiens ordinaires, qui se capitalisent entre 4 et 5%. La cinquième comprend l'Espagne, la Roumanie, la Serbie, la République Argentine ; la sixième la Grèce, le Mexique, l'Uruguay, le Japon. Dans la septième on range les Etats dont les fonds rapportent 7%, ou ne rapportent rien du tout : la Turquie, le Vénézuéla, l'Equateur, le Pérou, la Colombie.

Il serait intéressant de comparer le taux de capitalisation des fonds publics à celui des valeurs industrielles et aussi au taux de l'escompte commercial. Ces différents marchés n'obéissent pas toujours aux mêmes influences. Pourtant l'écart entre les cours des fonds d'Etat et des valeurs industrielles, qui était très notable dans certains pays, tels que l'Espagne et le Portugal, jusqu'à ces dernières années, tend aujourd'hui à diminuer. L'escompte et les reports, qui ont été longtemps à un taux inférieur aux placements hypothécaires ou en rentes, sont aujourd'hui plus élevés. C'est que " les personnes qui placent leur argent sur hypothèque ou qui achètent de la rente, des actions de chemins de fer en titres nominatifs, ne sont pas les mêmes que celles qui confient leurs fonds à un banquier ou les placent en reports de bourse ... Cependant entre ces deux marchés d'allure si diverse il existe une dépendance lointaine mais certaine."² Tous les emprunteurs semblent devoir se ressentir de la baisse générale du taux de l'intérêt. C'est un mouvement qui paraît

1. *Economiste français*, Août 1888.

2. CLAUDIO JANNET. *Correspondant* du 25 Nov. 1888

définitif, et qui sera très profitable aux Etats solvables et bien administrés.

On pourrait enfin considérer les gouvernements comme créanciers. Ils ne prêtent pas eux-mêmes des fonds : mais ne seront-ils jamais appelés à protéger les intérêts de leurs nationaux qui ont placé des capitaux à l'étranger ? M. Adams signale les dangers que les emprunts extérieurs font courir à l'indépendance nationale. " The tendency of foreign borrowing is in the same direction as that of domestic borrowing. As the latter obstructs the efficiency of constitutional methods, so the former tends to destroy the full autonomy of weak states. The granting of foreign credit is a first step towards the establishment of an aggressive foreign policy, and, under certain conditions, leads inevitably to conquest and occupation. " Ces craintes sont un peu exagérées. Le droit d'intervention ne saurait s'exercer que si l'Etat débiteur est insolvable, s'il compromet trop grièvement les intérêts de ses créanciers. Mais à ceux qui jugeraient ces éventualités tout à fait chimériques, il suffirait de rappeler l'histoire de l'Egypte contemporaine.

* * *

C'est dans l'ordre économique que les placements à l'étranger produisent leurs effets les plus ordinaires et les plus importants.

Les nations jeunes et laborieuses trouvent grand avantage à obtenir le concours des capitalistes du monde entier. Mais tout dépend de l'importance des dettes dont on se charge, et de l'emploi que l'on fait des fonds reçus.

" Ce sont, écrit M. Leroy-Beaulieu, les emprunts extérieurs trop multipliés qui ont été la cause des embarras considérables de la République Argentine, du Pérou et de plusieurs autres Etats de l'Amérique du Sud. Pendant quelques années, ces emprunts donnent au pays une prospérité factice : l'importance des capitaux tirés ainsi du dehors, l'augmentation des importations, font prospérer une foule de commerces. C'est seulement quand la continuation de ces emprunts est devenue impossible qu'on s'aperçoit du mal causé : le paiement des intérêts devient difficile ; les industries auxquelles les emprunts donnaient une vie factice se voient tout à coup arrêtées. Dans la République Argentine, en 1876 et 1877, la funeste influence d'une grosse dette extérieure a été beaucoup plus sensible encore qu'en Russie. Quand il a fallu renoncer à ces perpétuels emprunts sur le marché de Londres, le gouvernement s'est adressé aux banquiers et a institué le cours forcé. En 1887, malgré le développement

de la production et du nombre des immigrants, la République Argentine se trouve de nouveau dans une position difficile pour la même cause : l'agio sur l'or y atteint 50%. Presque partout où l'on a abusé des emprunts extérieurs, on a été entraîné au cours forcé. Dans une mesure très modérée au contraire, les emprunts extérieurs peuvent être utiles à un pays neuf et lui donner les capitaux qui lui manquent."

Mais cette émigration des capitaux ne serait-elle pas funeste aux vieux pays ? Je ne le crois pas. Comme toutes les opérations bien conçues, cet échange profite aux deux parties. Les fonds qu'on exporte trouvent un emploi plus productif que les entreprises peu rémunératrices des nations de civilisation ancienne. Ils empêchent le taux de l'intérêt de baisser trop rapidement, et sauvegardent ainsi l'un des stimulants les plus actifs de l'épargne. Enfin ils tendent à élever le cours du change et à faire des pays emprunteurs comme les tributaires des pays prêteurs. M. Neywarck, dans un travail récent présenté à la Société de statistique de Paris, attribuait à la France 15 ou 20 milliards de valeurs étrangères, et M. de Foville¹, un statisticien éminent, fait remarquer que les balances de son commerce extérieur, sans constituer un indice bien sûr, semblent lui supposer une créance extra-commerciale de plus d'un milliard par an sur les pays étrangers. C'est une situation analogue qui explique comment, en Angleterre, les importations dépassent constamment les exportations de deux à trois milliards. En temps de crise, ou bien dans les circonstances exceptionnelles qui exigent de grands emprunts, ces créances sur l'étranger rendent d'immenses services, et permettent de traverser les périodes critiques avec une facilité qui surprend les esprits superficiels. On peut ainsi faire face à des besoins extraordinaires, sans être obligé de faire au capital circulant de larges saignées, qui troubleraient à l'intérieur la vie économique et désorganiseraient le travail. C'est ce qui s'est passé en France pour la liquidation de la guerre de 1870-1871. La plus forte partie de la rançon exigée par l'Allemagne a été acquittée "non pas par le transfert réel d'espèces métalliques, mais par le simple abandon ou par la réalisation de créances diverses sur l'étranger".²

Nous voici arrivés à examiner l'un des effets les plus importants de la disponibilité universelle des capitaux, la création d'un organe nouveau dans le mécanisme des échanges interna-

1. *Economiste Français*, 14 juillet 1888.

2. *Science des finances*, 4^e édition.

tionaux. M. Leroy-Beaulieu a plus d'une fois décrit ce phénomène, et nous n'avons rien de mieux à faire qu'à citer les dernières pages qu'il a consacrées à ce sujet. ¹

“ Un nouvel élément, qui existait déjà mais encore à l'état d'embryon, a pris depuis quinze ans un développement considérable; et c'est lui qui jouera désormais le grand rôle dans les relations économiques troublées entre les peuples : nous voulons parler des valeurs mobilières internationales.

“ Les valeurs internationales limitent les nécessités d'exportation de l'or. C'est surtout par le procédé que l'on appelle arbitrage, c'est-à-dire la vente réelle, ou la vente future (le report) des valeurs internationales d'un marché sur un autre marché, que l'on peut aisément régler les différences à payer d'une nation à une autre.

“ Ces valeurs internationales sont les valeurs de Bourse qui, par certaines circonstances particulières de leur origine, se cotent à la fois aux Bourses de différentes nations. Autrefois les principales de ces valeurs pour le continent de l'Europe étaient les fonds turcs, les fonds égyptiens, les fonds italiens, les actions et les obligations des chemins de fer lombards et des chemins autrichiens. Depuis quinze ans, il s'y en est joint une infinité d'autres : les fonds russes, les fonds austro-hongrois, les fonds helléniques, les fonds espagnols, les fonds portugais, aujourd'hui les fonds argentins, les actions de mines comme le Rio-Tinto, le Tharsis, etc. Il y a une abondance extraordinaire de ces valeurs : c'est à elles qu'est réservé le rôle de se porter là où il y a un déficit dans les relations économiques internationales, afin de combler ce déficit. Le monde anglo-saxon a des valeurs internationales qui lui sont particulières : c'est toute la variété des valeurs américaines soit d'Etat, soit de chemins de fer, soit d'entreprises diverses. Toutes ces valeurs présentent cet avantage de pouvoir servir, presque aussi bien que la monnaie, d'instrument de paiement d'un pays à un autre, du moins entre les pays auxquels ces valeurs internationales sont communes. ”

* * *

J'ai essayé d'indiquer l'aspect nouveau que présentent les dettes publiques dans le monde contemporain. Quelle conclusion faudrait-il tirer de cette étude ? On peut en dégager deux observations générales.

1. *Economiste Français*, 20 octobre 1888.

On aperçoit d'abord qu'en dépit des résistances, par le mouvement naturel des choses, il tend à s'établir une solidarité plus intime entre les diverses fractions de l'humanité. Cette association plus étroite est bienfaisante en somme, puisqu'elle permet d'atténuer l'intensité des crises locales et passagères, puisqu'elle hâte la mise en valeur des différentes parties du globe.

Puis on songe à s'effrayer de l'accroissement démesuré que prennent les dettes publiques de notre temps. Quel chiffre auront-elles atteint au vingtième siècle? Les charges du passé auraient écrasé plus d'une nation, si des circonstances exceptionnelles n'en avaient allégé le poids. Faut-il compter pour l'avenir sur le même bonheur? Les peuples qui continuent à emprunter, sans pouvoir employer les capitaux ainsi obtenus en travaux productifs, commettent une terrible imprudence. La solidarité même qui tend à s'établir entre les divers pays, et le développement naturel, inévitable, des échanges internationaux rendront plus sensible l'infériorité à laquelle ils se condamnent.

Le crédit est un instrument puissant, dont les États sont exposés à mal user. Il ne faut pas regretter les développements merveilleux que lui donnent les conditions nouvelles du marché des capitaux. Mais il faut se souvenir d'une sentence très sage qui a été écrite il y a vingt siècles environ par un esclave romain, Publius Syrus : *Pecunia est ancilla si scis uti ; si nescis, domina est.*

J. ANGOT DES ROTOURS.

LE POÈTE

O poète, ignoré, pauvre, toi qu'on honnit,
Tandis que ton grand cœur, sombre et profond, bénit
Les rires qui s'en vont, les larmes qui demeurent,
Chantant pour les heureux, pleurant pour ceux qui pleurent ;
Poète, tu t'en vas, semant par l'univers
Ce froment idéal qui germe dans tes vers.
Le peuple, en te voyant passer, jette un sourire
Où perce la pitié que ta présence inspire.
Car c'est toi, le distrait, le sombre, le rêveur,
Qui marches, l'œil fixé sur quelque profondeur
Où la nature a mis son attirant mystère ;
C'est toi dont le regard semble oublier la terre ;
C'est toi, l'insoucieux des choses d'ici-bas,
Qui parais mépriser la vie et qui n'as pas
D'état bien reconnu, de métier ou de place ;
Toi, le déclassé, toi, l'inutile qui passe,
Imprévoyant, devant l'or sans le ramasser,
Près des puissants et près des grands, sans se baisser :
Si bien que, dans ton rêve et ta mélancolie,
La foule ne croit voir qu'une douce folie !

Et pourtant, mieux que toi, qui donc jamais comprit
Les tendresses du cœur, les élans de l'esprit ?
Qui mieux que toi connut les secrets de la vie
Ouvrant leurs horizons à ton âme ravie ?
Ton âme, n'est-ce pas ce! immense clavier
Où tout ce qui sait plaindre, aimer, pleurer, prier,
Où tout cœur qui soupire, où toute voix qui chante
Tour à tour fait vibrer une note éclatante ?
Poète, tu t'en vas, recueillant tous les bruits
Qui passent dans le souffle harmonieux des nuits,
Dans le pré qui fleurit, dans la feuille qui tombe,
Dans les pleurs répandus sur une chère tombe,
Dans la voix qui module, à la chute du jour,
Au bord des nids, un chant de tristesse ou d'amour,
Dans le vol de l'orage ou les cris de la guerre,
Dans les longs roulements lugubres du tonnerre ;

Et de toutes ces voix, et de tous ces accents
 Qui trouvent dans ton cœur leurs échos frémissants,
 O poète, étreignant ce cœur qui se déchire,
 Tu fais le chant divin qui jaillit de ta lyre.

Toute joie de notre âme, ivre, vient s'abreuver,
 Toute ombre de bonheur qui passe et fait rêver,
 Tous les tressaillements d'amour, toutes les fièvres
 Dont les folles ardeurs montent du cœur aux lèvres,
 Tous les secrets désirs et les anxiétés,
 Tous les doutes troublants contre l'âme ameutés,
 Tous les heurts de la vie où les forces s'épuisent,
 Tous les chagrins cachés et les douleurs qui brisent,
 Chaque jour, ô poète, ont battu dans ton sein ;
 Et c'est pourquoi, portant plus haut son vol, l'essaim
 Immortel et vainqueur de tes strophes ailées
 Est allé remuer les âmes réveillées
 Où chaque son qui tremble et chante, où chaque pleur
 Dans ta voix palpitante a reconnu sa sœur !

Puis, sans jamais compter la force dépensée,
 Tu t'élanças, plus fort, au champ de la pensée ;
 Plus haut, toujours plus haut, plus loin, toujours plus loin :
 Et pour l'aigle et pour toi monter est un besoin.
 Pas un point reculé de ce domaine immense
 Ne se dérobe au vol de ton intelligence ;
 Science, histoire, lois, religion, vertu,
 Pas un champ où ton vers puissant n'ait combattu.
 Partout où le pouvoir opprime l'âme humaine,
 Où l'erreur vient jeter sa floraison malsaine,
 Pour voiler à nos yeux l'auguste vérité ;
 Partout où le méchant sème l'iniquité,
 Où le juste devant les épreuves chancelle,
 Le monde entend ta voix terrible qui flagelle,
 Ou qui, cherchant ses sons les plus harmonieux,
 Fait élever sa plainte ardente vers les cieux !

Oui, poète, tu peux marcher la tête fière
 Et sourire, à ton tour, aux pitiés de la terre.
 Oui tu peux mépriser le passager affront
 Qui ne saura jamais monter jusqu'à ton front.

Puisque Dieu t'a donné la grande voix qui chante,
Au-dessus des clameurs, sa strophe triomphante,
Puisque Dieu t'a donné ces rayons surhumains
Qui te font, comme un phare, éclairer les chemins
Et percer les brouillards où la foule s'agite ;
Puisque Dieu t'a donné cette âme qui palpite
À tout ce qu'il a fait de beau, de grand, de saint ;
Puisque son souffle ardent t'inspire, et que ton sein
Est ce foyer toujours brûlant où le génie
Vient puiser la chaleur, la force et l'harmonie
Poursuis ta mission ; ne t'inquiète pas
De ces vagues rumeurs que soulèvent tes pas
Laisse le flot montant de l'ineptie humaine
Te jeter sa pitié, son mépris ou sa haine ;
Laisse gronder autour de toi tous ces vains bruits
Qui s'étendent ainsi que la brume des nuits.
Qu'un rayon de soleil luise, et la brume passe :
De même, que ta voix chante, et le bruit s'efface !
Comme le voyageur qui s'avance, incertain,
Reprend, hardi, sa marche, aux lueurs du matin,
Toi, poète, tu peux marcher ; la route est dure,
Et semble quelquefois moins large et plus obscure ;
Mais elle monte, et va vers la blanche clarté
Où t'attendent la gloire et l'immortalité !

NAPOLÉON LEGENDRE.

LE PAYS DES GRANDS LACS

AU XVII^e SIÈCLE.

ARTICLE DEUXIÈME.

Sommaire. — 1630-1640. — Etienne Brulé voyage dans l'ouest. — Projets de Champlain. — Le Canada rendu à la France. — Jean Nicolet. — Départ des missionnaires pour le pays des Hurons. — Nicolet va au Wisconsin. — Peuples de ces contrées. — La paix de 1634. — Les Iroquois. — De la baie Georgienne au lac Erié. — Missions des Jésuites. — Guerre des Iroquois. — Peuple réfugié chez les Hurons. — Résidence de Sainte-Marie. — Missions du Petun et des Neutres. — Etendue des connaissances géographiques.

Qui nous dira ce que devint Etienne Brulé dans les pays de l'ouest, depuis l'automne de 1618 jusqu'à l'été de 1623 où nous le retrouvons à Québec? Les documents font absolument défaut à cet égard. Champlain lui avait permis de repartir en 1618 avec des instructions qui concernaient les découvertes, et il avait dû se diriger vers le nord de l'embouchure de la rivière des Français, puisque, dès 1615, on lui avait indiqué l'a-propos de ce voyage. C'est lui, croyons-nous, qui trouva la ligne de communication praticable entre les terres qui sont au nord de l'île Manitoulin et la pointe située entre le lac Supérieur et le lac Michigan, de manière à passer tout à fait à l'ouest des lacs et de parcourir la région inconnue, dont les Sauvages entretenaient Champlain en 1615-1616. Si Brulé a vu le saut Sainte-Marie, c'est à lui qu'on doit la position à peu près exacte que ce cours d'eau occupe sur la carte de 1632 laquelle, comme il a été dit, ne porte pas de renseignement postérieur à 1629. Par malheur, les rapports qu'il a dû faire, verbalement ou par écrit, ne nous ont pas été conservés. Il est probable que le fameux peuple de la baie des Puants n'a pas été étranger à Brulé mais que, sans être allé le voir chez lui, il s'en rendait un compte assez exact.

Le sieur Du Vernay, un explorateur que la passion des voyages dominait, se rendit aux Hurons en 1623, et revint expliquer à Champlain ce qu'il avait vu ou entendu dire.

Brulé se trouva cette année, 1623, au saut de la Chaudière (ville d'Ottawa aujourd'hui) au-devant des canots hurons, et s'en

retourna avec eux dans l'ouest. Le 25 juin 1624, il revenait à Québec en leur compagnie. Durant les cinq années qui suivirent, nous perdons sa trace. En 1629 les Anglais ayant pris Québec, Brulé, qui était présent, s'engagea à leur service, ce que Champlain lui reprocha avec amertume. Alors, soit qu'il eût honte de sa faute, soit que son caractère d'aventurier et de coureur de bois reprit le dessus, il s'en alla de nouveau avec les Hurons qui, cette année même, retournaient dans leur pays. Croyant les Français chassés à jamais du Canada, il se livra à la vie sauvage, comme si le monde civilisé n'eût eu aucun charme pour lui. Il périt misérablement, les uns disent assassiné par un traître, les autres disent brûlé, au pays des Hurons, vers 1632. Champlain étant de retour à Québec (1633) apprit aussitôt la nouvelle de sa triste fin. Quelques années plus tard, lorsqu'il survenait une maladie épidémique dans la nation de l'Ours (huronne), on disait que c'était un acte de vengeance des parents de Brulé.

La pensée du fondateur de Québec étant toujours de pénétrer vers l'ouest, il jeta les yeux sur un autre interprète, qui s'était fait une renommée, depuis quinze ans, dans la région comprise entre l'île des Allumettes sur l'Ottawa, le lac Nipissing, la baie Georgienne et le lac Ontario. Celui-ci se nommait Jean Nicolet, et il était de Cherbourg, en Normandie. L'adresse avec laquelle il maniait l'esprit des Sauvages n'a été surpassée, croyons-nous, que par Nicolas Perrot. L'un des mérites de cet interprète est d'avoir répandu l'influence française dans la majeure partie du Haut-Canada, de 1618 à 1632, une époque où Champlain lui-même était obligé de concentrer principalement ses efforts autour de Québec, tout en songeant à l'immense pays dont il espérait faire la découverte. Nicolet, laissé seul, pendant de longues années, au milieu des Algonquins et des Hurons, représentait l'idée française chez ces peuples, qu'il fallait gagner à notre amitié avant que de pouvoir leur faire comprendre la civilisation. Il devint comme un grand chef et balança les influences des nations éloignées qui voulaient détruire son prestige. Par ses soins et son industrie, il persuada à de nombreuses tribus que les Français étaient des êtres presque surnaturels, mais bons surtout et amis des Peaux-rouges. Il leur faisait entendre que tout le pays devait s'empresse de les recevoir et de les chérir. Parvenu au milieu des peuples qui ne nous avaient jamais vus, il les entraînait par son éloquence, par la force de son argumentation et par la surprise des inventions européennes qui avaient

toujours alors un grand effet sur l'imagination naïve des Sauvages.

Cet homme, autrement recommandable qu'Etienne Brulé, arrivait, par malheur, un peu tard dans les plans de Champlain, lequel ne paraît avoir songé à l'employer dans l'extrême ouest qu'après avoir perdu Brulé.

La guerre étant terminée entre la France et l'Angleterre, le roi Charles I ne voulut pas d'abord restituer Québec; il ne le fit qu'à condition qu'on lui verserait enfin la dot de sa femme, qui était une fille de France. Champlain retourna à Québec en 1633. C'est alors qu'il rappela Nicolet du Haut-Canada et lui confia la mission de se rendre à l'ouest du lac Huron reconnaître le pays et unir par un traité de paix les nations des deux côtés du lac Huron, qui se faisaient la guerre. Avec la paix on aurait l'extension de l'influence française, la liberté des missionnaires, le développement du commerce. Le peuple des Puants était, de tous ceux qui lui avaient été signalés, le plus en état de conduire son envoyé sur le chemin de la Chine " en vain par tant de gens cherché ". Nous avons exposé, dans d'autres écrits, des faits et des considérations sur ces événements, comme préparation à une étude plus complète, qui devra se faire un jour; et nous avons vu avec plaisir que ces bribes de notre travail ont été publiées par plusieurs auteurs, confirmant nos données. Mentionnons en passant la Société Historique du Wisconsin, dont les onze volumes parus sont à consulter sur toutes les matières qui concernent l'ouest des grands lacs. C'est ici le moment de dire que nous nous servons de toute la bibliothèque canadienne — plus de cinq cents volumes — sans toujours indiquer nos sources, puisque les érudits les connaissent. Il nous suffit de prendre les renseignements éparpillés dans ces pages et de les classer selon l'ordre chronologique, ce qui est le système le plus clair en matière d'histoire.

Dans les premiers jours de juillet 1634, les Hurons descendirent à la traite des Trois-Rivières; ils y arrivèrent en même temps que M. de Lavolette, que Champlain avait chargé de construire un fort permanent en cet endroit. Des missionnaires, partis de Québec, dans le dessein de se rendre chez les Hurons, s'y trouvèrent réunis; c'est là qu'eurent lieu les pourparlers entre Français et Sauvages, pour décider ceux-ci à emmener dans leur pays les Pères Jésuites, qui se proposaient de reprendre les missions interrompues par les événements de 1620. Après deux ou trois jours employés en conférences, les Hurons reparurent avec les Pères Brebeuf, Daniel et Davost, et six français,

savoir : Simon Baron, François Petitpré, Robert Lecoq, Dominique Scot, Jean Nicolet et un autre qui ne nous est pas connu.

Nicolet était chargé par Champlain de se rendre dans l'ouest, au delà du lac Huron, et de persuader aux peuples qu'il rencontrerait de nouer des relations avec la colonie française des bords du Saint-Laurent. A cette époque, Champlain n'écrivait plus, ou du moins il ne nous reste presque aucun rapport de lui concernant les opérations qu'il dirigeait alors ; nous n'avons donc rien de lui sur ce voyage. Le Père de Brebeuf, qui fit le trajet avec Nicolet, jusqu'à l'île des Allumettes, mentionne la vigueur physique du célèbre interprète, que les plus rudes travaux, dit-il, ne décourageaient pas. Le Père de Brebeuf était un colosse qui se connaissait en fait de courage moral et de force musculaire.

Il nous faut attendre jusqu'à 1643 pour connaître certains autres détails du grand voyage dont nous occupons ici le lecteur. C'est le Père Vimont qui nous les fournit, après avoir, dit-il, beaucoup connu Nicolet : " Il fut délégué en la nation des Gens de Mer et (pour) traiter la paix avec eux et les Hurons, desquels ils sont éloignés, tirant vers l'ouest, d'environ trois cents lieues."

Après s'être séparé du convoi qui amenait le Père de Brebeuf, Nicolet partit de l'île des Allumettes et suivit la même route que le missionnaire, puisque le Père Vimont ajoute : " Il s'embarqua, au pays des Hurons, avec sept sauvages, ils passèrent par quantité de nations, en allant et en revenant."

La route tenue par Nicolet, à partir du pays des Hurons jusqu'à la baie des Puants, n'est indiquée nulle part, mais le Père Le Jeune, dans la *Relation* de 1640, trace un itinéraire dont les étapes nous semblent avoir été soumises par Nicolet lui-même. Partant du pays des Hurons et suivant la rive est de la baie Georgienne, les nations sauvages sont désignées comme suit : " On trouve les Ouasouarini ; plus haut sont les Outchougai, plus haut encore, à l'embouchure du fleuve qui vient du lac Nipisin, sont les Atchiligoüan. Au delà, sur les mêmes rives de cette mer douce sont les Amikoüiai ou la nation du Castor, au sud desquels est une île dans cette mer Douce longue d'environ trente lieues, habitée des Outaouan, ce sont peuples venus de la nation des Cheveux-Relevés. Après les Amikoüiai, sur les mêmes rives du grand lac, sont les Oumisagai, qu'on passe pour venir à Baouichtigouin, c'est-à-dire à la nation des gens du Saut, pource qu'en effet il y a un saut (le saut Sainte-Marie) qui se jette en cet endroit dans la mer Douce. Au delà de ce saut on trouve le petit lac, sur les bords duquel, du côté du nord,

sont les Roquai. Au nord de ceux-ci sont les Mantoue ; ces peuples ne naviguent guère, vivant des fruits de la terre. Passant ce plus petit lac, on entre dans la seconde mer douce (lac Michigan), sur les rives de laquelle sont les Maroumine. Plus avant encore, sur les mêmes rives, habitent les Ouinipigon, peuples sédentaires qui sont en grand nombre. Quelques François les appellent la nation des Puans, à cause que le mot algonquin "ouinipeg" signifie "eau puante" ; or, ils nomment ainsi l'eau de la mer salée, si bien que ces peuples se nomment Ouinipigon, pource qu'ils viennent des bords d'une mer dont nous n'avons point de connoissance, et par conséquent il ne faut pas les appeler la nation des Puans, mais la nation de la mer. Es environs de cette nation sont les Naduesiu, les Assinipour, les Erinionaj, les Rasaouakoueton et les Poutouatami... Je dirai en passant que le sieur Nicolet, interprète en langue algonquine et huronne, pour messieurs de la Nouvelle-France, m'a donné les noms de ces nations qu'il a visitées lui-même pour la plupart dans leur pays. Tous ces peuples entendent l'algonquin, excepté les Hurons, qui ont une langue à part, comme aussi les Ouinipigon ou Gens-de-Mer."

Ce serait donc par le saut Sainte-Marie que notre voyageur aurait pénétré sur les terres du Wisconsin pour se rendre à la baie Verte ou baie des Puants. Les peuples mentionnés par le Père Vimont, comme demeurant sur le parcours de la baie Georgienne, côté est, et sur la rive nord du lac Huron jusqu'au saut Sainte-Marie sont bien les mêmes qui ont été vus en ces endroits, quelque temps après, et longtemps plus tard, par nos explorateurs. A partir du saut Ste-Marie, les noms des sauvages mentionnés par le Père Vimont sont un peu mêlés si on les considère à la suite les uns des autres, mais en réalité, comme ils n'étaient pas établis sur une ligne unique, on se rend compte de la confusion apparente dans laquelle ils nous sont présentés. C'étaient les Nantoue, dans les terres, entre le lac Supérieur et le lac Michigan ; les Roquai au nord de la baie Verte ; les Folle-Avoine ou Maloumines ; les Ouinipigons ou Puants ; les Poutéouatamis ; les Rasouakouaton ou Mascoutins, les plus rapprochés de la baie Verte ; puis les Eriniouay ou Illinas, au sud de ce groupe ; les Nadouessioux ou Sioux, à l'ouest ; et les Assiniboines, encore plus à l'ouest, ou plutôt au nord-ouest. Assiniboines, Sioux et Illinois n'ont pas dû être visités par Nicolet s'il en a parlé c'est par ouï-dire, mais il a connu les autres nations énumérées dans ce qui précède.

Les Nantoue et les Roquai ont été reconnus plus tard. C'étaient des tribus apparemment insignifiantes par leur nombre et qui n'ont que très peu figuré dans l'histoire.

Les Poutouatamis, Pouteouatamis, Poux par contraction, paraissent avoir habité près du saut Sainte-Marie vers le temps où Nicolet parcourut ces contrées. Ils en furent chassés par les Sioux ; nous en parlerons.

Déjà porté sur la carte de Champlain, le saut Sainte-Marie entre dans l'histoire avec le voyage de Jean Nicolet. " Les Sauvages donnaient à ce saut le nom de *Skiaë* ; les premiers Français l'appelèrent saut de Gaston. Il prit le nom de Sainte-Marie vers 1669, au moment de la fondation d'une mission sur ses rives." ¹

La folle-avoine croît à l'embouchure de tous les cours d'eau qui tombent dans la baie Verte. Le peuple qui portait le nom de Folle-Avoine devait faire sa résidence sur les bords de ce vaste bassin, et c'est pourquoi nous le voyons mentionné dans les récits qui parlent de Nicolet.

L'existence des Puants était connue des Français dès 1629, comme nous l'avons dit. Ils demeuraient alors à la baie Verte, qui était leur pays depuis longtemps. On les disait venus de Pouest. Les Dacotats ou Sioux étaient leurs amis, quoique de langue différente. Une tradition, qui ne nous semble pas du tout exacte, veut que les Illinois les aient à peu près anéantis en 1639, mais nous verrons qu'ils se trouvaient nombreux et puissants quelques années plus tard. Ils demeuraient à l'endroit où la rivière au Renard tombe dans la baie Verte.

Les Mascoutins ou nation du Feu demeuraient sur les bords de la rivière du Loup, qui se déverse dans le lac Quinipeg, au sud de la baie Verte, à neuf milles de la rivière Wisconsin. On dit aussi qu'ils habitaient sur la rivière au Renard au-dessus du lac Quinipeg, et que de là ils s'étendaient jusqu'au site actuel de la ville de Chicago. Tout ceci est plausible.

Les Outagamis ou Renards, ainsi appelés par les Algonquins, sont les seuls peuples de langue algonquine auxquels les Français aient fait la guerre. C'étaient des gens turbulents et jamais stables dans leur fidélité. Au milieu du dix-septième siècle ils pouvaient compter six cents guerriers ou trois mille âmes. Ils se nommaient eux-mêmes Musquakies, qui veut dire " terre rouge ".

1. Note du Père Martin : *Vie du Père Jogues*, p. 69.

Les Illinois, dont le nom se rencontre écrit Erinouai, Liniouek, AbimiSek, Illinouek, Illinoues et Illinois, avaient demeuré sur le Mississippi et s'étendaient sur les territoires actuels du Wisconsin et de l'Illinois. Leurs tribus portaient les noms de Peoria, Moingsna, Kaskakias, Cahokias et Tamoras. Vers 1675 ils adoptèrent les Metchigameas, tribus des bords du Mississippi. Champlain, en 1615, avait vu des peaux de buffles illinois entre les mains des Outaouais ; sur sa carte de 1632 (1629) il indique la contrée de l'Illinois "où il y a quantité de buffles".

Arrivant à travers les terres, du saut Ste-Marie à la baie des Noquets ou Roquai, Nicolet entra à la baie Verte et la longea dans la direction du sud, jusqu'au point où elle reçoit la décharge de la rivière au Renard. D'après le texte du Père Vimont, la paix entre les tribus huronnes et les Gens de Mer était le motif déclaré du voyage de notre interprète. Champlain voyait dans cette paix le moyen d'établir des rapports suivis avec les nations du sud-ouest. "A deux journées des Gens de Mer, Nicolet envoya un de ses Sauvages porter la nouvelle de la paix, laquelle fut bien reçue, nommément quand on entendit que c'étoit un Européen qui portoit la parole La nouvelle de sa venue s'épandit incontinent aux lieux circonvoisins ; il se fit une assemblée de quatre ou cinq mille hommes ; chacun des principaux fit son festin ; en l'un desquels on servit au moins six vingts castors. La paix fut conclue." Ceci nous semble confirmé par un texte du Père de Quen qui écrivait, en 1656 : "Un François m'a dit, autrefois, qu'il avoit vu trois mille hommes dans une assemblée qui se fit pour traiter de paix au pays des Gens de Mer." ¹ Ce Français devait être Jean Nicolet.

La baie des Puants a trente lieues de profondeur et huit de large à son entrée ; elle va en rétrécissant à mesure qu'on avance vers le fond. On y remarque des marées irrégulières, dont le Père Marquette a étudié les mouvements ². La *Relation* de 1671 (p. 41-42) dit : "Cette baie, communément appelée des Puants, est le même nom que les Sauvages donnent à ceux qui habitent proche de la mer, peut-être parce que l'odeur des marécages, dont cette baie est environnée a quelque chose de celle de la mer ; et d'ailleurs il est difficile qu'il se fasse sur l'océan des coups de vent plus impétueux que ceux qui se font ressentir en ce lieu, avec des tonnerres extrêmement violents et presque continuels." La baie des Puants ou Grande Baie est devenue

1. *Relation* de 1656, p. 39.

2. Mémoire de Nicolas Perrot, p. 216.

Green Bay dans la bouche des Anglais. Les Français, à leur tour, en ont fait Baie Verte. On l'a appelée aussi Saint-François-Xavier.

Le lac Michigan a porté plusieurs noms : grand lac des Algonquins, des Puants, Saint-Joseph, des Illinois, second lac des Hurons, Dauphin ; d'après Hennepin, les Miamis le nommaient Michigonong, d'où est venu Michigan.

Nicolet remonta la rivière au Renard jusqu'au lac Ouinipeg, continua sa route en rebroussant le cours des eaux et arriva chez les Mascoutins ou peuple du Feu, à six journées de la baie Verte, à trois journées de la rivière Wisconsin. Que, sur le rapport des Sauvages, il ait cru au voisinage de la mer, confondant le nom du Mississippi, qui veut dire " grandes eaux ", avec ce qu'on lui racontait du Wisconsin, c'est très possible ; mais il n'a pas vu le Wisconsin, car il ne l'eût pas pris pour la mer. De la baie Verte au Wisconsin il y a six jours de canots et trois de marche. Il restait à Nicolet trois jours de marche à faire pour atteindre cette rivière. Le portage passé, prenant le Wisconsin, on va cent dix-huit milles avant que de joindre le Mississippi ; c'est au moins trois autres jours. M. C.-W. Butterfield ¹ a établi ce fait clairement, et donne à Nicolet la gloire de la véritable découverte du Wisconsin.

Nicolet avait épuisé, selon les apparences, la géographie de ses guides. Il était en plein pays inconnu. Tous les rêves lui étaient permis, car ayant devant lui une immense contrée à parcourir, entendant sans cesse parler de grands cours d'eau, de mers prochaines, de peuples trafiquants et navigateurs, il marchait, dans son imagination, à la découverte du reste de l'Amérique, complétant ainsi l'œuvre de Colomb et de Cartier. Il a dû croire que la rivière Wisconsin se décharge, soit dans un fleuve, soit dans un lac voisin de la mer.

A cette époque, aucun européen n'avait compris le Centre-Amérique ; c'est donc à notre élément que revient l'honneur d'avoir foulé le premier ce sol où devaient naître des États que les écrivains d'à présent appellent le grenier du monde. Nous le voyons s'avancer jusqu'au centre des contrées qui portent les noms des États de Wisconsin, Illinois, Indiana et Michigan, à cinq cents lieues de Québec, alors que les pionniers de la colonisation anglaise n'avaient pas encore osé s'éloigner des bords de la mer, et que les Hollandais s'étaient seulement rendus à Albany en remontant l'Hudson. Ce sont là des faits géogra-

1. *Discovery of the North west*, Cincinnati, 1831.

phiques inouïs, bien propres à exciter l'admiration de ceux qui lisent l'histoire, et qui veulent rendre à César ce qui appartient à César.

Un regard sur la carte nous montre la possibilité de passer sans embarras de la baie Verte au Mississippi. Les Sauvages de la Baie en connaissaient le chemin, de toute nécessité. Nicolet n'a donc pas ignoré ce fait puisqu'il interrogeait tous ceux qui s'approchaient de lui. Le Père Le Jeune s'exprime comme suit : " Le sieur Nicolet, qui a le plus avant pénétré dedans ces pays si éloignés, m'a assuré que s'il eut vogué trois jours plus avant sur un grand fleuve qui sort au second lac des Hurons (le lac Michigan), il aurait trouvé la mer. Or, j'ai de fortes conjectures que c'est la mer qui répond au nord de la Nouvelle-Mexique, et que de cette mer on aurait entrée dans le Japon et la Chine". Telle était en 1634 et même huit années plus tard, la somme des connaissances acquises de ce côté.

La paix dont parle le Père Vimont (voyez plus haut) paraît avoir été, non seulement faite entre les Puants et les Hurons, mais aussi avec les Amikoués ou Nez-Percés, qui demeuraient au nord du lac Huron, derrière l'île Manitoualin, assez proche de l'embouchure de la rivière des Français. Elle ne dura guère plus de deux ans, car le 8 juin 1636, le Père de Brebeuf écrivait du pays des Hurons : " Le capitaine des Nez-Percés, ou de la nation du Castor, qui est à trois journées de nous, vint nous demander quelqu'un de nos François, pour aller avec eux passer l'été dans un fort qu'ils ont fait, pour la crainte qu'ils ont des *ASeatsiSaenorhonon*, c'est-à-dire des gens puants, qui ont rompu le traité de paix, et ont tué deux des leurs, dont ils ont fait festin." ¹ Cette nouvelle guerre coïncidait avec le réveil des Iroquois, dont nous parlerons plus loin.

Au mois d'août 1635, Champlain, s'adressant au cardinal de Richelieu, insistait sur la nécessité de contenir par la force les tribus iroquoises : " Il ne faut que cent vingt hommes, armés à la légère, dit-il, pour éviter les flèches, ce que ayant avec eux deux ou trois mille Sauvages de guerre, nos alliés, dans un an on se rendra maître absolu de tous ces peuples, en y apportant l'ordre requis, et ceci augmentera le culte de la religion et un trafic incroyable."

Nicolet revenait en ce moment du sud-ouest. Quatre mois plus tard Champlain était mort. Le Père Charlevoix dit : " Le malheur de la Nouvelle-France fut que son fondateur lui manqua

1. *Relation*, 1636, p. 92.

dans le temps qu'elle avait plus besoin de son expérience, et que ses successeurs, ou ne sont pas entrés dans ses vues, ou n'ont pas été en état de les suivre, ni par conséquent de faire reprendre à la nation huronne, tandis qu'il en était encore temps, la supériorité des armes que les Iroquois avaient déjà commencé à prendre sur elle. Les missionnaires, de leur côté, se persuadaient qu'en fixant le centre de leurs missions dans un pays qui était en même temps celui du Canada, il leur serait aisé de porter la lumière de l'Évangile dans toutes les parties de ce vaste continent, et rien n'eût empêché l'exécution de ce projet si l'on eût toujours travaillé sur le plan de M. de Champlain."

Le cardinal de Richelieu, d'abord si bien disposé à l'égard du Canada, tournait en ce moment et plus que jamais son attention vers l'ensemble de la politique européenne. Ses succès passés lui faisaient entrevoir de nouveaux horizons. Comme Louis XIV après la campagne de Hollande (1673), il négligea la colonie pour s'occuper de ses voisins et chercher à dominer les rois qui portaient ombrage à sa puissance.

Les Hollandais du fort Orange (Albany aujourd'hui), profitant de l'absence des Français (1629-1633), s'étaient conciliés les Iroquois et même fournissaient des arquebuses à ces farouches guerriers. Les missionnaires ayant reparu chez les Hurons (1634), ceux-ci, qui trafiquaient à Orange, apprirent de la bouche des rusés marchands qu'il fallait se défier d'eux et surtout ne pas croire à leurs prédications. La guerre de la France contre l'Autriche, qui éclata en 1635, isola davantage la colonie canadienne en attirant du côté du Danube les regards des ministres de Louis XIII. Les Iroquois se mirent résolument en campagne (1636-7), et leurs bandes devinrent un fléau permanent pour toutes nos entreprises, c'est-à-dire pour la cause de la civilisation.

Une courte note est ici à propos pour expliquer les positions des Européens sur les côtes de l'Atlantique à l'époque dont nous parlons. Le premier établissement de la Virginie date de 1606. En 1614 les Hollandais fondaient leurs comptoirs de traite dans l'État qui prit en 1665 le nom de New-York. De 1620 à 1628 les Anglais se fixèrent dans le Massachusetts. Le New-Jersey, que les Hollandais établirent en 1624, devint propriété de la couronne anglaise en 1665. Le Delaware, commencé par les Hollandais, en 1627, vit arriver les Suédois onze ans plus tard, mais ceux-ci, en petit nombre, furent absorbés par les Hollandais ou quittèrent le pays. Le Maine s'établit en 1630, le Maryland en 1633, le Connecticut en 1635, New-Haven en 1638, Providence en 1636, Rhode-Island en 1638.

De 1636 à 1648, durée du gouvernement de M. de Montmagny, le pouvoir civil ou militaire ne fit rien du côté des grands lacs, mais les missionnaires ne demeurèrent pas inactifs. Les *Relations* ou rapports annuels des Pères Jésuites succèdent aux écrits de Champlain, et, en ce qui concerne les découvertes ou la question géographique, elles sont très précieuses, bien que ne renfermant pas assez de détails : le Père de Brebeuf, qui était un maître homme ; le Père Le Jeune, auquel rien n'échappait ; le Père Jérôme Lallemant, passionné pour le développement des missions, n'ont pas consigné dans ces lettres tout ce qu'ils apprennent, d'année en année, sur les pays des grands lacs — et cela parce qu'ils ne prévoyaient pas qu'un jour ces écrits resteraient comme le seul monument instructif de leur époque. Tels qu'ils sont néanmoins, ils valent de l'or, pour nous servir d'une expression connue.

Le Père de Brebeuf écrivait du pays des Hurons, dans l'été de 1634 : " J'apprends qu'en vingt-cinq ou trente lieues de pays qu'occupent les Hurons, d'autres en mettent bien moins, il se trouve plus de trente mille âmes ; la nation Neutre est bien plus peuplée ; je ne souhaiterais maintenant que cinq ou six de nos Pères en chacune de ces nations. " ¹ Dans une autre lettre il dit : " Le 26 octobre 1634, je partis pour aller à la nation du Petun. " ² La suite du récit montre qu'il fit ce voyage assez promptement. La distance n'était pas grande.

L'automne de 1635, le Père Le Jeune écrivait de Québec : " Nous avons une résidence à Saint-Joseph d'Ihonatira, aux Hurons ; j'espère que nous en aurons bientôt une autre au même pays, dans une bourgade voisine d'Ihonatia... C'est de ces peuples que nous attendons de plus grandes conversions. " ³ La mission de Saint-Joseph était à l'endroit que les Récollets avaient appelé Saint-Nicolas, tout près d'un débarquement qu'ils nommaient le port Saint-Joseph. En langue huronne on trouve Ihonatiria, Ihoriatiria et Jonatari. Champlain met Otouacha ; Sagard, Toanchen ; Brebeuf, Toanche, Toachim et Teandeoniata. C'était une pointe, au bord du lac Huron, à six lieues de Sainte-Marie, quatre d'Ossossané, sept de Teanaustayaé. On voyait de là une grande île sur le lac. Ces données semblent indiquer l'entrée ouest de la baie de Penetangueshene. ⁴

1. *Relation*, 1634, p. 90.

2. *Relation* de 1635, p. 37.

3. *Relation*, 1635, p. 3.

4. Le Père Martin : *Vie du Père Jacques*, p. 308.

Le Père de Brebeuf demeura au pays des Hurons de l'été de 1634 à l'été de 1641. Les Pères Davost et Daniel retournèrent à Québec en 1636, mais ce dernier reprit le chemin des Hurons en 1638. Le Père Pierre Pijart, arrivé chez les Hurons l'été de 1635, était de retour aux Trois-Rivières le 2 d'août 1637 et en repartait le 16 du même mois; en juin 1638 il redescendait à Québec, pour retourner aux missions le même été, et il y demeura jusqu'à 1644; son retour final à Québec paraît être de l'été de 1645. Le Père Lemercier demeura chez les Hurons de juillet 1635 à 1639 ou 1640. Le Père Jogues demeura aux Hurons de 1636 à 1642. Le Père Garnier de 1636 à 1649 où il fut tué. Le Père Chastellain de 1636 à 1650.

Avec les Pères vivaient quelques français, employés à leur service et qui appartenaient à la classe des " donnés " ou serviteurs attachés par leur seul dévouement à l'œuvre des missions. Nous pouvons en nommer quatre à cette époque : Simon Baron avait demeuré au Grand Chibou, île du cap Breton, sous les ordres du capitaine Daniel, en 1630-31, et y avait acquis certaines connaissances comme chirurgien. Nous l'avons vu partir des Trois-Rivières, en 1634; il suivit au pays des Hurons le Père Daniel, frère de son capitaine, et en revint trois ans plus tard. Son habileté en chirurgie l'avait rendu fameux parmi les Sauvages. François Petitpré était de retour aux Trois-Rivières en 1637. C'était un homme précieux, sachant tout faire, très *débrouillard* et bien dévoué. Robert Lecoq resta au service des Pères Jésuites, allant du pays des Hurons à Québec presque chaque année. Il fut tué près des Trois-Rivières en 1650, dans une rencontre avec les Iroquois. Dominique Scot repartit pour la France en 1645.

La tranquillité, la paix publique, l'harmonie entre les tribus huronnes, dont les missionnaires avaient besoin avant tout pour asseoir leur bonne réputation, ne dura que deux années, savoir: de l'automne 1634, moment de leur arrivée, à l'automne 1636, où commencèrent à se répandre parmi les Hurons des idées superstitieuses et hostiles au sujet de ces hôtes, dont les mœurs, les enseignements et la provenance tenaient, à leurs yeux, d'un monde à la fois étrange et dominateur. La vue des premiers français avait déjà secoué vivement ces peuples primitifs. On se demandait dans les bourgades d'où pouvaient bien procéder ces êtres qui ressemblaient à des hommes et qui pourtant possédaient une " sorcellerie " jusqu'alors inconnue: celle de la civilisation. Incapables de résoudre ce problème, les Sauvages des basses castes tremblaient moralement et se demandaient si

c'étaient là de "bons ou de mauvais esprits", selon la manière qu'ils avaient de définir l'existence de tout ce qui vit, hommes ou bêtes. La supériorité des visiteurs nouveaux impressionnait autrement les chefs des nations, mais, à la rencontre qu'ils avaient faite des Hollandais et des Anglais des côtes de l'Atlantique, un soupçon s'était présenté à leur esprit : les Européens n'étaient pas tous amis entre eux, par conséquent il fallait savoir où se trouvaient les bons ou les mauvais. De ce flottement d'opinion naissait la doctrine de se tenir sur ses gardes. Or, nous ne savons pas si les Français dénigraient les Hollandais, mais, ce qui est certain, c'est que ceux-ci minaient, dans l'estime des Sauvages qu'ils voyaient venir à eux, le respect qui eût dû s'attacher au nom des Européens. D'une part, les Français se hasardaient à des distances incroyables au milieu de races encore inconnues; d'autre part, les Hollandais attendaient chez eux la visite des chasseurs amenés par le trafic. L'un faisait tous les sacrifices de voyages, peines et argent; l'autre voyait venir et profitait de tout. Entre les deux, les Sauvages ne distinguaient guère, et ils se tenaient sur la réserve. Aussi, dès que le Hollandais avait impressionné l'imagination du Sauvage contre le Français, s'il survenait une crise, un péril, un refroidissement d'amitié, c'était le Français qui en ressentait les effets, parce qu'il se trouvait au centre même des peuplades ainsi remuées. Il y avait gloire et danger à vivre au lac Supérieur; il y avait profit et quiétude à demeurer sur l'Hudson. Le caractère chevaleresque des Français a offert ici, comme en Europe, un contraste frappant avec les pratiques des autres chrétiens.

Le Père de Brebeuf écrivait du pays des Hurons le 20 mai 1637 : "Une maladie contagieuse, depuis huit mois, a causé de grands ravages dans le pays. La divine Providence a permis que nous ne fussions pas entièrement à l'abri de ce fléau. De six prêtres que nous étions ici, et de quatre domestiques qui étaient à notre service, sept ont été frappés en même temps, mais grâce à la bonté divine, quoiqu'en danger de mort, ont recouvré la santé et leurs forces premières, et se portent bien maintenant.... Le démon avait fait courir parmi nos Sauvages infidèles le bruit que nos Français, et nous en particulier, nous étions la cause de cette maladie et que nous n'étions venus dans le pays que pour les faire mourir.... Quelques-uns même voulaient nous faire périr comme ennemis de leur nation.... Mes compagnons, dans cette résidence de Saint-Joseph, sont les PP. François Lemercier, Pierre Pijart, Pierre Chastelain, Charles Garnier et Isaac Jogues, ouvriers des plus distingués, qui savent allier admirablement le

zèle ardent du salut des âmes avec l'oraison et l'union avec Dieu. En un an ou deux, ils ont fait des progrès vraiment remarquables dans une langue à peine connue et qui n'est pas encore réduite en principe.... Dans ce moment, nous formons une nouvelle résidence dans le village que nous nommons La-Rochelle, et les sauvages Ossossané. Il est très peuplé ; la maladie y a fait de grands ravages, mais nous y avons toujours été bien accueillis, bien écoutés et bien demandés. Nous l'appellerons la Résidence de l'Immaculée Conception. Nous pensons aussi à envoyer, dès cette année, deux des nôtres à la nation des Attignenonghas pour s'y fixer, s'ils voient jour à y opérer quelque bien." Le 16 juin, il ajoute : " Depuis ma lettre écrite, la nouvelle résidence de l'Immaculée Conception a été établie et nous avons commencé à l'habiter le jour de la fête des saints martyrs Prime et Félicien, le 9 juin. On ne saurait exprimer avec quelle affection et quelle joie nous avons été accueillis. " ¹

Saint-Gabriel ou Tequeunonkiaé, selon Sagard, est appelé Caragouha par Champlain. C'est Ossassané. La carte de Ducreux place cette bourgade sur le côté ouest de la presqu'île huronne. ²

La résidence de St-Joseph d'Ihonatiria étant devenue précaire à la suite des maladies qui suscitaient les soupçons des Sauvages, les Pères la transportèrent, en 1638, à Téanaustayaé, l'un des bourgs les plus considérables du pays huron.

Une autre lettre du Père de Brebeuf mérite d'être citée ; elle est de 1638 : " Les Hurons ne sont pas errants dans les forêts à la façon des bêtes fauves, comme plusieurs autres peuples de ce pays. Ils ont une vingtaine de villages, dont quelques-uns sont entourés d'une forte palissade en bois. S'ils changent parfois de place, ce n'est que lorsqu'ils n'y trouvent plus ce dont ils ont besoin pour vivre, par exemple le bois de chauffage, ou lorsque le sol épuisé ne rapporte presque plus rien, car ils cultivent la terre et en tirent du blé d'Inde, des fèves ou haricots-fèves, des citrouilles qui y réussissent à merveille et sont très bonnes, et enfin du tabac. La contrée est à souhait pour la chasse et pour la pêche. En un mot, les Hurons trouvent, sans sortir de leur pays, une nourriture sinon recherchée, du moins suffisante et saine. Ils ont même du surplus qu'ils peuvent vendre. Ils ne sont pas tellement sauvages qu'ils n'aient presque tous du bon sens et même un jugement naturel très droit... L'année dernière, nous n'étions que trois Pères à la résidence de Saint-Joseph ;

1. Carayon : *Premières Missions des Jésuites en Canada*, p. 157-162.

2. Le Père Martin : *Vie du Père Jacques*, n. 308.

nous avons été cinq cette année, et nous avons vécu dans une grande union... Deux de nos Pères qui sont ici, les PP. Antoine Daniel et Ambroise Davost, retourneront prochainement, je pense, à Québec pour y conduire quelques jeunes gens du pays qui vont donner commencement au séminaire huron ; nous attendons deux ou trois autres Pères pour les remplacer, et nous demandons encore d'autres missionnaires pour l'année prochaine... Je commence à connaître la langue suffisamment et mes compagnons font de rapides progrès dans cette étude." ¹

Le Père François Dupéron écrivait du pays des Hurons le 27 avril 1639 : " Nous sommes ici des nôtres dix, en deux résidences, l'une de la Conception de Notre-Dame, l'autre de Saint-Joseph. Elles sont éloignées l'une de l'autre de cinq à six lieues. Bientôt nous espérons faire une troisième résidence en la nation du Petun, sans préjudice des missions volantes. Nous avons avec nous douze François qui sont à nos gages, car pour d'autres il n'y en a point. Nous sommes logés et vivons à la façon des Sauvages ; nous n'avons point de terre à nous, sinon un petit champ d'emprunt, où l'on recueille du blé françois justement pour faire des hosties pour la sainte messe." ²

Le Père Jérôme Lalemant écrivait de la résidence de la Conception ou Ossosané, le 7 juin 1639 : " Arrivant ici le 26 août de l'an passé 1638, j'y trouvai sept religieux prêtres de notre Compagnie, distribués en deux maisons ou résidences établies aux deux bourgs les plus considérables des deux principales nations, des quatre qui composent les vrais Hurons. Je fis donc le huitième, et un mois après arrivèrent le P. Simon Le Moyne et le P. François Dupéron, qui accomplirent le nombre de dix. Six ont, la plupart du temps, demeuré en la résidence de la Conception au bourg d'Ossosané : le P. François Lemerancier surnommé parmi les Sauvages Chaïosé, le Père Antoine Daniel surnommé AnSennen, le Père Pierre Chastellain surnommé Arioë, le Père Charles Garnier surnommé Saracha, le Père François Dupéron surnommé Anonchiara, et moi à qui on a donné le nom d'Achiendassé ; — et quatre en la résidence de Saint-Joseph au bourg des Teanaustaié : le P. Jean de Brebeuf surnommé Echon, le Père Isaac Jogues surnommé Ondessone, le P. Paul Ragueneau surnommé Aondecheté, et le P. Simon Le Moyne surnommé Sane... Des dix Pères qu'il y a ici, s'en étant trouvé sept sur la fin de l'année passée... qui entendaient la langue de

1. Carayon : *Premières missions*, p. 163-5.

2. *Premières missions*, 172.

nos Sauvages... et trois autres derniers venus, qui deux ou trois mois après leur arrivée... ont réussi à réduire cette langue... se trouvaient capables de tenir une petite école... on considéra... qu'on pourroit aller battre la campagne et servir aux desseins de la divine Providence... Le bourg sur lequel on jeta d'abord les yeux fut celui de Seanonaentat, tant parce que c'est un des plus considérables du pays, faisant lui seul une nation entière, des quatre qui composent les Hurons, que parce qu'il n'est que de cinq quarts de lieues de la résidence de Saint-Joseph." ¹ Le bourg en question, appelé Saint-Michel, ne devint une résidence que sept ans plus tard.

Cahiague, situé au nord du lac Simcoe (Ouentaron), près de la ville actuelle d'Orillia, est le lieu d'où Champlain était parti, en 1615, pour aller au lac Ontario et chez les Iroquois. Le Père de Brebeuf le nomme Contarea. C'était un village de deux cent soixante cabanes ou de deux mille âmes, auquel les missionnaires imposèrent le nom de Saint-Jean-Baptiste. ² La mission commencée dans ce lieu en 1639 devint résidence en 1646.

La fameuse guerre des Iroquois, qui devait en quelque sorte s'éterniser parce que la France ne nous aidait point à la faire finir, commença sérieusement en 1637. L'ambition en fut le principe; la diplomatie, le soutien. Ce n'étaient plus des Sauvages courant sus à l'ennemi, mais des conquérants calculateurs, agissant avec ensemble, d'après un plan mûrement réfléchi et une politique à longue portée. L'approche des Hollandais et des Anglais sur les derrières de leurs cantons avait pu les effrayer, mais les progrès des Français au nord et à l'ouest du lac Ontario dut les surprendre également. Alors, de deux maux choisissant le moindre, ils se dirent amis de leurs plus proches voisins et se tournèrent avec résolution contre les autres. De leurs habitudes sédentaires était né une sorte de gouvernement régulier, dont le mécanisme se perfectionna bientôt d'une manière étonnante. Tout projet se discutait avant que d'être adopté, et une fois l'exécution décidée, la marche des choses ne souffrait pas d'obstacle.

Trop peu nombreux pour entreprendre la guerre générale, ces demi-civilisés conçurent le projet de frapper d'épouvante les indigènes situés dans leur voisinage immédiat, commençant par les peuples qui parlaient leur langue, dans l'espoir de s'en faire, sinon des alliés, du moins des annexés qui renforceraient

1. *Relations*, 1639, p. 52-3, 72.

2. Le Père Martin : *Vie du Père Jogues*, p. 309.

leur groupe. Aucun prince de la vieille Europe n'a su mieux agrandir ses Etats. Bibaud appelle les Iroquois les Romains de l'Amérique: c'est bien le nom qui leur convient. Ravager des territoires, puis les tenir sous le joug et assimiler la population ainsi conquise aux us et coutumes des vainqueurs, voilà leur tactique. Certains de ne pas être attaqués chez eux tant que la colonie française ne posséderait pas de troupes, ils se lancèrent contre les tribus qui recevaient nos missionnaires et nos traiteurs, coupant les routes, attaquant les postes et semant la terreur partout. Au besoin, leurs chefs parlaient de la paix et obtenaient des suspensions d'armes qui leur profitaient toujours. Agresseurs au début d'une campagne, ils devenaient, à leur convenance, des êtres pacifiques ne respirant que la tranquillité et la bonne entente avec tout le monde.

Les Français, faute de pouvoir les châtier, feignaient de croire à leurs déclarations d'amitié, et les sauvages alliés de nos gens, tous nomades, sauf les Hurons, par inconséquence, se laissaient prendre à ces dehors séduisants. Habiles à manier la parole, les orateurs iroquois remplaçaient à un moment donné, les chefs de bandes qui exerçaient des ravages dans le Haut-Canada et sur le cours du Saint-Laurent. Il fallait les écouter et sembler croire à leurs protestations hypocrites. La puissance iroquoise grandit de la sorte, mêlant l'astuce du diplomate avec le courage militaire, et gagnant du terrain par le manque de cohésion de ceux qu'elle attaquait, autant que par la faiblesse numérique des Français. Ce furent des jours de deuil et de désespoir pour nos ancêtres. Les premiers coups des Cinq-Cantons se portèrent sur le Saint-Laurent pour paralyser nos efforts, mais ils visaient la rive est du lac Érié, dans le dessein de traverser la frontière du Niagara et d'atteindre les Hurons. Tous ces peuples parlaient la langue iroquoise: il fallait s'en rendre maître ou, — s'ils s'exilaient, — prendre leurs territoires. Dans le premier plan conçu, il est visible que le Haut-Canada, si riche en pays de chasse, était l'objectif unique. Plus tard, voyant que la France ne secourait ni ses alliés sauvages ni ses propres colons, l'idée de dominer dans toute l'Amérique du Nord s'empara de ces guerriers heureux. Ils y parvinrent, on peut le dire, puisque, en 1664 et même après l'arrivée du régiment de Carignan (1665), on les voit encore aux portes des Sioux, au Nipissing, sur le haut de l'Ottawa, du St-Maurice et jusqu'au Saguenay. Le lecteur peut suivre leurs agissements dans les livres de nos devanciers; ce que nous en disons ici n'est que pour rappeler le souvenir de leurs exploits et faire comprendre les causes de l'ascendant

extraordinaire qu'ils eurent dans les contrées qui semblaient nous appartenir, mais que nous n'avons conservées qu'à force de vaillance et de sacrifices incroyables.

Les Senrohronons, peuple qui vivait au delà du lac Érié, à plus de quatre-vingts lieues des Hurons, étaient d'anciens amis des Neutres ; les Iroquois les ayant mis dans l'impossibilité de se maintenir, ils décidèrent de se diriger au nord et de chercher refuge chez les Hurons. En ce moment les Neutres ne marchaient plus d'accord avec les Senrohronons. Ceux-ci députèrent les plus intelligents d'entre eux, et après des assemblées particulières et générales, les Hurons consentirent à les aller chercher et amener dans leur pays, au nombre de plus de six cents personnes, la plupart femmes et enfants. ¹

La crainte des Iroquois faisait ainsi se replier sur les Hurons les peuples du sud. Personne ne prévoyait alors que le mouvement se continuerait et que, un jour, toutes les barrières extérieures étant emportées, les Cinq-Cantons s'élèveraient au nord pour détruire jusqu'à la retraite des nations fugitives. Au mois de juin 1639, le Père Jérôme Lalemant nous fait part des projets que les missionnaires entretiennent, dans l'espoir où ils sont encore d'une paix de longue durée : " Nous jetons les yeux, dit-il, sur trois autres des peuples plus voisins : sur les Algonquins, épars de tous côtés, au midi et au septentrion de notre grand lac ; sur la nation Neutre, qui est une maîtresse porte pour les pays méridionaux ; et sur la nation des Puants, qui est un passage des plus considérables pour les pays occidentaux, un peu plus septentrionaux. " ²

Le Père Martin, dans son livre sur le Père de Brebeuf (p. 191), raconte ainsi la fondation de la célèbre résidence de Sainte-Marie-des-Hurons, en 1639 : " Après l'essai de fondation des deux résidences d'Ossossané et de Teanaustayaé, les missionnaires s'aperçurent bientôt que cette division ne répondait pas à leurs espérances, ni à leurs besoins. Ils songèrent, en 1639, à former une seule résidence, mais isolée des villages sauvages, et dans une position centrale et complètement indépendante. Ils seraient là à l'abri des importunités des Sauvages ; ils pourraient plus facilement se concerter sur les mesures à prendre. Ceux dont les forces auraient trahi le courage, y trouveraient un lieu de repos, et ceux qui voudraient se retremper dans la retraite une tranquille solitude. Le cardinal Richelieu ne se contenta

1. *Relation*, 1639, p. 55, 59, 60.

2. *Relation*, 1639, p. 55.

pas d'applaudir à cette résolution, il l'appuya très efficacement par une somme considérable destinée à faire de cette résidence un poste fortifié, à l'abri des invasions fréquentes et imprévues des Iroquois. Il existait, au nord-est de la presqu'île huronne, sur les bords de la rivière Wye, un terrain solitaire que sa position rendait très propre au plan projeté. Un vaste enclos rectangulaire fut tracé et garni de pieux serrés qui lui servaient de première défense. Ils protégeaient quelques champs cultivés et le lieu de sépulture des chrétiens. Des croix avaient été plantées aux quatre angles. Au centre s'élevait un fort bastionné, qui comprenait la résidence des missionnaires, celles des Français et la chapelle. Le tout reçut le nom de Résidence de Sainte-Marie. Les ruines de cette construction française se voient toujours au milieu de la forêt. Nous en avons levé les plans en 1859. La partie régulière du fort, bâtie en pierre, s'élève encore de un mètre cinquante centimètres au dessus du sol. Les fossés qui conduisaient l'eau à la rivière et qui servaient de port aux canots sauvages sont faciles à reconnaître. Le vaste redan qu'on voit au sud a aussi des traces d'un parapet en terre le long du fossé. Mais la maison d'habitation, dans l'enceinte du fort, devait être en bois, et laisse à peine quelques ruines de sa cheminée. ”

“ A la résidence de Sainte-Marie on voyait une très grande cabane destinée à servir d'hôtellerie ou d'hôpital pour les Sauvages ; ceux-ci avaient permission d'y séjourner trois jours, soit pour se faire traiter dans leurs maladies, soit pour se faire instruire dans la foi.”¹

Le Père Ragueneau est le seul missionnaire qui monta au pays des Hurons en 1637 ; il y resta jusqu'en 1640. L'année 1638 il en arriva quatre autres dans ces missions : le Père François Dupéron, qui repartit en 1641 ; le Père Lemoyne, qui y était encore en 1644 ; le Père Jérôme Lalemant, qui y demeura jusqu'à 1645 ; le Père Daniel, revenant après une absence de deux ans, et qui continua d'y demeurer jusqu'au 4 juillet 1648 date de son martyre. Le Père Chaumonot, arrivé dans ces missions en 1639, y resta jusqu'en juillet 1650. Le Père Poncet y passa l'hiver de 1639-1640. Le Père Claude Pijart resta au pays des Hurons depuis le mois d'août 1640 jusqu'à juillet 1650. Le Père Raymbault, d'août 1640 à la fin du printemps 1642. Nous

1. *Relation* du Père Bressani, notes, page 90, 333. Voir aussi *Relation* des Jésuites, 1640, p. 63.

aurons à les mentionner de temps à autre. Cette liste peut être utile à consulter.

Les hurons qui revenaient de la traite de Québec, l'automne de 1639, s'arrêtèrent en chemin dans les cabanages des Algonquins et y prirent la petite vérole, qui sévissait parmi ces tribus. Le premier huron atteint de cette maladie alla mourir à la résidence de Sainte-Marie et de suite la contagion se répandit partout, car l'imprévoyance de ces pauvres gens les condamnait à subir le fléau dans toute son horreur. Il en résulta des plaintes et des persécutions contre les missionnaires, que les sorciers ou jongleurs accusaient d'avoir jeté un sort sur le pays.

Robert Lecoq, descendu à Québec en 1639, remonta la même année et tomba malade. Ses compagnons sauvages l'abandonnèrent sur un rocher du lac Huron, presque absolument dénanti de tous ses effets et le corps couvert des pustules de la petite vérole. Des hurons voyageurs le découvrirent un jour, mais s'en éloignèrent épouvantés. Un sauvage, ayant appris cette nouvelle, alla le voir et lui vola les derniers effets qu'il avait conservés. Bref, un autre huron, qui lui devait la vie, le rencontra et fit acte de reconnaissance en le transportant à Sainte-Marie, où il revint à la santé.

Le Père Jérôme Lalemant écrivait du pays des Hurons, en 1640 : ' Nous nous trouvâmes au milieu de cette barbarie au commencement du mois d'octobre 1639, vingt-sept Français et entre autres treize de nos Pères... De longtemps nos Hurons n'ont eu une année plus fertile et plus abondante que la dernière 1639... Ce qui est déplorable, c'est qu'au lieu de reconnaître la principale main qui leur fait ces biens, la plus grande part et le meilleur s'en est allé, selon leurs anciennes coutumes, en festins ordinaires et extraordinaires, ou pour mieux dire en véritables sacrifices au diable... Quant à la guerre, leurs pertes ont été plus grandes que leurs avantages. "

A la Toussaint (1639) les Pères Charles Garnier et Isaac Jogues partirent de la résidence de Sainte-Marie-des-Hurons pour aller passer l'hiver chez la nation du Petun, où ils parcoururent neuf bourgades auxquelles ils imposèrent les noms de Saint-Pierre et Saint-Paul, Saint-André, Saint-Jacques, Saint-Thomas, Saint-Jean, Saint-Jacques et Saint-Philippe, Saint-Barthélemy, Saint-Mathieu, Saint-Simon et Saint-Jude. L'ensemble de la contrée du Petun s'appela la mission des Apôtres. C'était la cinquième fondée par les missionnaires au pays des grands lacs. La sixième mission s'établit en même temps. Le Père Chaumonot écrivait de Sainte-Marie-des-Hurons, le 3 août

1640 : “ L'année dernière, j'accompagnai l'un des nôtres (le Père de Brebeuf) dans un pays où l'Évangile n'avait pas encore été annoncé. Partant de notre résidence du pays des Hurons, nous fîmes six jours de route, toujours dans les bois, et sans trouver aucun endroit pour nous reposer ou réfugier. Nous étions obligés de porter à dos tout ce qui nous était nécessaire pour notre nourriture...” Après avoir parlé de leurs premières prédications dans le pays des Neutres, où les deux Pères établirent, durant l'hiver 1639-1640, la mission dite des Anges, l'auteur ajoute : “ Nos Sauvages, étant allés combattre, furent surpris par l'ennemi dans une embuscade. Voyant l'impossibilité de se défendre, les anciens dirent aux plus jeunes : “ Puisque vous “ pouvez rendre des services à notre nation, prenez la fuite, pendant que nous arrêterons l'ennemi.” C'est ce qui arriva. Ces vieux Sauvages furent pris, amenés captifs, cruellement tourmentés, brûlés, rôtis et dévorés.”

Les Neutres qui, jusqu'à 1638, avaient gardé leur neutralité traditionnelle, étaient donc devenus (1639-1640) en butte aux attaques des Iroquois. De ce moment, leur sort fut décidé. La position qu'ils occupaient, au nord du lac Érié, et même quelques villages de leurs gens, installés au sud-est de cette nappe d'eau, formaient un obstacle à la marche envahissante des Iroquois. Les missionnaires se présentaient chez les Neutres au moment où cette nation allait avoir à supporter des guerres terribles qui finirent par la disperser.

Le 2 novembre 1640, les Pères de Brebeuf et Chaumonot repartirent pour la mission des Neutres : “ Du premier bourg de la nation Neutre que l'on rencontre y arrivant du pays des Hurons, continuant de cheminer au midi ou sud-ouest, il y a environ quatre journées de chemin jusqu'à l'embouchure de la rivière si célèbre de cette nation, dans l'Ontario ou lac Saint-Louis. Au deçà de cette rivière, et non au delà, comme le marque quelque carte, sont la plupart des bourgs de la nation Neutre. Il y en a trois ou quatre au delà, rangés d'orient à l'occident, vers la nation du Chat ou Erieerhonons. Cette rivière ou fleuve est celui par lequel se décharge notre grand lac des Hurons ou mer Douce, qui se rend premièrement dans le lac Érié ou de la nation du Chat, et jusque-là elle entre dans les terres de la nation Neutre et prend le nom d'Onguiaahra, jusqu'à ce qu'elle se soit déchargée dans l'Ontario ou lac de Saint-Louis, d'où enfin sort le fleuve qui passe devant Québec, dit de Saint-Laurent. De sorte que si une fois on était maître de la côte de la mer (le lac Ontario) plus proche de la demeure des Iroquois, on mon-

terait par le fleuve de Saint-Laurent, sans danger, jusqu'à la nation Neutre, et au delà de beaucoup, avec épargne notable de peine et de temps."

Ce texte, qui est du Père Jérôme Lalemant, ne mentionne pas le saut du Niagara, mais il nous paraît impossible que les trois missionnaires qui, durant ces deux hivers consécutifs, avaient parcouru tout le pays des Neutres, ne l'aient pas connu. De même aussi pour le Père Delaroché-Daillon, récollet, qui y passa l'hiver de 1626, d'après la *Relation* de 1641.¹

"Nos François, continue le Père Lalemant, qui les premiers ont été chez les Neutres, ont surnommé cette nation la nation Neutre, et non sans raison, car ce pays étant le passage ordinaire, par terre, de quelque nation d'Iroquois et des Hurons, ennemis jurés, ils (les Neutres) se conservent en paix également avec les deux. Voire même: les Hurons et les Iroquois se rencontrant en même cabane ou même bourg de cette nation, les uns et les autres étoient en assurance tant qu'ils ne sortoient à la campagne. Mais, depuis quelque temps, la furie des uns contre les autres est si grande qu'en quelque lieu que ce soit, il n'y a pas d'assurance pour le plus faible, particulièrement s'il est parti huron, pour lequel cette nation, pour la plupart, semble avoir moins d'inclination... Suivant l'estime des Pères qui ont été à la nation Neutre, il y a bien au moins douze mille âmes dans toute l'étendue du pays, qui fait état de pouvoir encore fournir quatre mille guerriers, nonobstant les guerres, la famine et la maladie qui, depuis trois ans, y ont extraordinairement régné. Après tout, je crois que ceux qui ont autrefois donné tant d'étendue à cette nation et lui ont donné tant de peuples, ont entendu par la nation Neutre, toutes les autres nations qui sont au sud et sud-ouest de nos Hurons, qui en effet sont en grand nombre, mais qui au commencement n'ayant été connues que confusément, avaient été presque comprises sous un même nom."

Champlain dit autrefois: "Les Attihouandronk ou nation Neutre, se maintient contre toutes les autres et n'ont aucune guerre, sinon contre les Assistaqueronons; elle est fort puissante, ayant quarante villages fort peuplés."

A son tour le Père Lalemant s'exprime ainsi: "Les Neutres, qui sont neutres entre les Hurons et les Iroquois, ont de cruelles guerres avec d'autres nations occidentales, et particulièrement avec les Atsistaehronons ou nation du Feu, de laquelle, l'an

passé, ils prirent cent prisonniers ; et cette année y étant retournés en guerre avec une armée de deux mille hommes, ils en ont encore amené plus de cent septante, envers lesquels ils se comportent quasi avec les mêmes cruautés que les Hurons envers leurs ennemis. Toutefois, ils ont cela de plus qu'ils brûlent les femmes prisonnières de guerre, aussi bien que les hommes, ce que ne font pas les Hurons, qui ou leur donnent la vie ou se contentent de les assommer à la chaude et emportent quelque partie du corps... Nos Hurons appellent la nation Neutre Attisandaronk, comme qui dirait : peuple d'une langue un peu différente, car quant aux nations qui parlent d'une langue qu'ils n'entendent aucunement ils (les Hurons) les appellent AkSanake, de quelque nation qu'ils puissent être, comme qui dirait étrangers. Ceux de la nation Neutre réciproquement, pour la même raison, appellent nos Hurons Attisandaronk. Nous avons tout sujet de croire qu'il n'y a pas longtemps qu'ils ne faisoient tous qu'un peuple, Hurons, Iroquois et ceux de la nation Neutre, et qu'ils viennent d'une même famille, ou de quelques premières souches abordées autrefois aux côtes de ces quartiers, mais que par succession de temps ils se sont éloignés et séparés les uns des autres." Durant l'hiver 1640-41, le Père de Brebeuf parvint à composer un dictionnaire montrant la différence du langage des Neutres et des Hurons, tout en considérant les deux comme appartenant au même idiome. " Cette œuvre, dit le Père Lalemant, est de celles que les hommes de science se montrent très fiers de pouvoir exécuter en plusieurs années de labeur et est d'une grande importance." De son côté, le Père Chaumonot dressa une carte de ces nouveaux pays, laquelle ne se retrouve pas, mais qui a pu servir en 1660, à préparer la carte latine du Père Ducreux.

La Mère de l'Incarnation écrivait le 16 septembre 1641 : " Les Pères qui travaillent aux Hurons y ont souffert cette année de grands travaux. Les Révérends Pères de Brebeuf et Chaumonot ont jeté les premières semences de l'Évangile dans la nation Neutre, où ils ont pâti presque jusqu'à mourir. Le révérend Père Chaumonot a pensé avoir la tête fendue d'un coup de caillou."

La mission du Petun eut aussi deux missionnaires durant l'hiver de 1640-41 : les Pères Charles Garnier et Pierre Pijart. Comme ils n'étaient guère éloignés que de douze lieues de Sainte-Marie-des-Hurons, ils voulurent, à la mi-janvier, faire visite à la maison-mère, mais par suite du mauvais temps ils faillirent périr en route.

Les Askik8anchronons en langue huronne, ou Nipissirini en algonquin, étaient de cette dernière langue, et vivaient plutôt errants que sédentaires. " Ils semblent avoir autant de demeures que l'année a de saisons." Du lac Huron à la baie d'Hudson ils étaient constamment en voyage. Plusieurs d'entre eux étant descendus à la traite des Trois-Rivières, l'été de 1640, ils manifestèrent le désir de recevoir des missionnaires dans leur pays, et les Pères Claude Pijart et Charles Raymbault, qui se préparaient à partir pour les Hurons, s'attachèrent à eux. Il se trouva que deux cent cinquante nipissiriniens venaient de décider qu'ils passeraient l'hiver à Sainte-Marie-des-Hurons, ce qui détermina les deux missionnaires à les rejoindre en ce lieu. Ils se montraient très dociles aux enseignements religieux et plus intelligents que bien d'autres nations sauvages, les Hurons compris. Au mois de mai 1641, les Pères Pijart et Raymbault les suivirent dans leurs courses vers le nord.

Le Père Joseph Chaumonot écrivait du pays des Hurons, le 24 mai 1640: " Nous sommes ici treize Pères, tous François, avec quelques jeunes gens qui se donnent à nous pour le soin du temporel, et qui nous tiennent lieu de frères coadjuteurs. Notre manière de vivre paroîtra en Europe très étrange et très pénible, mais nous la trouvons fort douce et fort agréable. Nous n'avons ni sel, ni huile, ni fruit, ni pain, ni vin, excepté celui que nous gardons pour la messe. Toute notre nourriture se compose d'un grand plat de bois rempli d'une espèce de soupe, faite de blé d'Inde écrasé entre deux pierres ou pilé dans un mortier, et assaisonnée avec quelques poissons fumés. Notre lit est la terre, couverte d'une écorce d'arbre ou tout au plus d'une natte. L'étendue de notre mission comprend, cette année, trente-deux bourgs ou villages, dans lesquels il ne reste pas une seule cabane où l'Évangile n'ait été annoncé." ¹ Au printemps de 1641, il y avait une cinquantaine de français chez les Hurons, en comptant les missionnaires. ²

Déjà, depuis quelques années, les lettres des Pères Jésuites signalaient et même nommaient les tribus dispersées du côté du nord. L'hivernement des Nipissiriniens (1640-41) à Sainte-Marie de contribuer à étendre les connaissances des Français sous ce rapport. L'automne suivant, la Mère de l'Incarnation écrivait: " On a découvert quantité de peuples du côté du nord, lesquels parlent algonquin et montagnais. Tous se font

1. *Premières missions*, p. 195.

2. *Relation 1641*, p. 61.

instruire avec une telle bénédiction que les Révérends Pères Pijart et Rimbault, qui y sont employés, n'y peuvent suffire et demandent du secours."

Quelques observations ne manqueront pas d'à-propos, à cette date, sur le sujet géographique. Les Pères Brebeuf et Chaumonot, qui hivernaient chez les Neutres (1640-41), apprirent que les Onneyouts, l'une des nations iroquoises, étaient gouvernés alternativement par un homme et par une femme, mais que le chef de la guerre était toujours un homme. Ils se rendirent compte aussi de la position relative qu'occupaient les Cinq-Cantons par rapport aux lacs Ontario et Erié.

La découverte du lac Erié, ou plutôt la connaissance définitive de sa forme et de ses proportions, date de 1640; elle est due aux Pères Chaumonot et Brebeuf. Jusque là, aucun français, pas même Etienne Brulé, ne paraît en avoir eu une idée exacte. Du côté de l'est, les Anglais, les Hollandais et les Suédois n'en avaient point approché. Vers 1636, deux anglais, Price et Wilmington, partis de Boston, se seraient rendus jusqu'à la chute de Niagara, disent certaines chroniques assez peu croyables, mais il n'est pas fait mention du lac Erié. Les Suédois, nouvellement établis à l'ouest d'Albany, ou plutôt sur les bords de la mer, donnaient le nom de Nouvelle-Suède à la contrée voisine des Andastes, le New Jersey et la Pennsylvanie d'aujourd'hui. Ces minces détails sont tout ce que nous pouvons relever touchant les territoires situés au sud et à l'est des Hurons, avant 1640. Les Européens débarqués de l'Atlantique sur les terres du nouveau continent n'étaient en aucune manière des découvreurs ou des évangilisseurs de peuples sauvages. De plus, la chaîne de montagnes que l'on appelle les Alleghany's leur berrait le chemin du côté du nord et de l'ouest. Nos grands lacs, dès qu'ils en connurent l'existence, devinrent pour eux ce qu'avait été l'*Ultima Thulé* pour les anciens Romains. Sans doute, ils furent étonnés, un jour, d'apprendre que les Français parcouraient ces régions lointaines, et y vivaient en bons rapports avec les Sauvages; sans doute ils se demandèrent ce que pouvaient bien faire des hommes civilisés dans un pareil milieu. — mais la pensée ne leur vint pas de les imiter: ils en étaient incapables; les montagnes qu'ils avaient derrière eux leur étaient l'envie de connaître ce qui se passait au delà. Ce ne sont pas les montagnes, ni les rivières, ni les forêts profondes, ni les bêtes féroces, ni les Sauvages plus féroces encore, ni la rigueur du climat, ni la difficulté des voyages, ni les distances qui ont jamais arrêté les Français.

Chez nous, l'impulsion et la première action venaient du peuple ; le gouvernement pouvait après cela aider et diriger l'entreprise. Nous avons fait, comme peuple, tous les commencements : le secours du roi nous a manqué.

Chez les Anglais, rien n'a pu se commencer sans la dictée royale, mais quand elle s'est produite nous avons déblayé le terrain. Sous l'égide de leur prince, les colons des bords de l'Atlantique se sont emparé de nos travaux. A nous la gloire ; à eux le succès ! La nation française s'est toujours contenté de la gloire !

Et voyez donc les projets des missionnaires des grands lacs ! Après avoir transporté à trois cents lieues de Québec le centre de leurs établissements "volants", ils tournaient leurs regards vers l'immense pays de l'ouest, du sud, du nord, et voulaient aller partout sur ce continent inexploré. Un moment d'attention sur leurs projets, en 1640, suffit à nous convaincre de la vaillance de ces hommes d'élite. Déjà ils possédaient les renseignements les plus pratiques concernant les peuples éloignés. Si un pouvoir fort et prévoyant eût secondé leurs démarches, l'occupation du Centre-Amérique eût été accomplie en dix ans, et jamais aucune autre puissance européenne n'eût planté ses étendards dans les vastes territoires ouverts à la civilisation par nos aïeux. Mais non ! ceci devait être une page d'héroïsme — et elle le fut uniquement.

La *Relation* de 1640¹ n'énumère pas moins de vingt-neuf nations ou tribus situées à l'est des lacs Ontario et Érié, et au sud de ce dernier jusqu'à Chicago au fond du lac Michigan. Nous avons donc à cette date la liste complète des peuples sauvages qui se suivaient depuis Montréal à l'île des Allouettes, au lac Nipissing, à la baie Georgienne, à l'île Manitoulin, au nord du lac Huron, au saut Sainte-Marie, sur le territoire compris entre les lacs Supérieur et Michigan, la Baie-Verte, le lac Quinipeg, Chicagou, Toledo, Philadelphie, Buffalo, Oswego et Albany. Prenez la carte et voyez ce que renferme cet immense circuit. La *Relation* ajoute : " On nous a dit cette année qu'un Algonquin voyageant au-delà de ces peuples (au nord et à l'ouest) a rencontré des nations extrêmement peuplées ; je les voyois, disoit-il, assemblées comme dans une foire, acheter et vendre, en si grand nombre qu'on ne pouvoit les compter. " Puis, au sujet des nations placées à l'est des grands lacs : " Elles sont sédentaires, cultivent la terre et par conséquent souve-

1. Page 35.

plies de peuples. J'ai tiré leurs noms d'une carte hurcane que le Père Paul Ragueneau m'a communiquée." Cette carte n'est pas parvenue jusqu'à nous.

La Relation de 1640 ajoute, parlant de la région qui est au delà du lac Huron : " Ce serait une entreprise généreuse d'aller découvrir ces contrées. Nos Pères qui sont aux Hurons, invités par quelques Algonquins, sont sur le point de donner jusque à ces gens de l'autre mer dont j'ai parlé." Dans la pensée des Français, les Gens de Mer, à la recherche desquels Nicolet s'était mis, devaient être voisins du Pacifique.

En 1641, le Père Jérôme Lalemant écrivait : " De plusieurs nations différentes dont on a maintenant la connaissance, il ne s'en trouve pas une qui n'ait commerce ou guerre avec d'autres plus éloignées — ce qui confirme qu'en effet la multitude est grande de ces peuples qui nous restent à voir."

Les Sauvages du Haut-Canada racontaient aux missionnaires qu'il étaient allés autrefois en guerre contre une nation de l'occident, peu éloignée de la mer, et qui pêchait les huîtres ou coquillages nacrés dont on faisait la monnaie courante dans presque toute l'étendue de l'Amérique du Nord. Ce peuple, ajoutaient-ils, combat de grands animaux aquatiques. A la description qu'ils en donnaient, nous comprenons qu'il s'agit des alligators et des caïmans du Mississipi. C'est en effet du golfe du Mexique que venaient les " monnaies " ici mentionnées. Cartier en avait vu sur le Saint-Laurent, au cours de ses visites à Québec et à Montréal. Les Andastes, habitants des rives de la Susequanna, procuraient au commerce des Sauvages un bon nombre de ces " porcelaines " comme on les nommait ; aussi les Andastes étaient-ils qualifiés par les Iroquois de " Peuple de la Porcelaine."

Dans ces pages, qui ne sont pas complètes, tant s'en faut nous serrons de près les documents historiques, mais ceux-ci ne disent pas tout ce que le lecteur attentif semble désirer d'eux. Le travail de l'historien, ses réflexions et ses critiques doivent expliquer la nature et l'importance de chaque chose. Ce qui nous a le plus frappé c'est la tendance des écrivains actuels à parler des missions des Jésuites et à rejeter dans l'ombre la question géographique. On ne voit ordinairement que les travaux apostoliques de ces Pères, mais il serait plus juste de concéder à ceux-ci un autre mérite qu'ils ont acquis indubitablement, par leur savante persistance à connaître le mystère du continent nouveau.

La population française du Canada en 1640 était d'un peu plus de trois cents âmes, groupées autour de Québec et des Trois-Rivières. Montréal n'existait pas encore. Ce n'était donc pas la force de la colonie appelée la Nouvelle-France qui inspirait tant de grandes entreprises lointaines. Lisez les pièces du temps, vous serez frappé de cette ardeur des missionnaires et des individus isolés à suivre le cours des eaux et à remonter jusqu'aux sources de ce Nil canadien appelé le Saint-Laurent ; plus que cela, à découvrir les territoires que les " voyageurs " avaient fait connaître, car il y a ceci de remarquable dans l'histoire de nos découvertes : les voyageurs ont toujours précédé les découvreurs, et rien ou presque rien de leurs travaux n'a été perdu.

BENJAMIN SULTE.

EN CARIOLE ¹

I

EN CARIOLE

Nous sommes en janvier, et le soleil paresseux s'est levé bien tard, si tard que je l'ai devancé. Il fait un froid sec qui pince et rougit l'épiderme. La matinée sereine annonce une belle journée, et, lorsqu'il est sorti de son lit, l'astre que les anciens appelaient Phébus était rouge comme du carmin.

Le bleu clair du firmament est à peine tacheté de petits nuages immobiles, soyeux, moelleux, comme ceux qu'affectionnait le pinceau de Raphaël, et sur lesquels il posait ses anges gras-souilllets et joufflus.

Devant ma porte piaffent d'impatience les petits chevaux canadiens de mon cocher, arrivé hier de la Malbaie. Pour voyager dans les montagnes ces petites bêtes sont incomparables ; ce sont de vrais chamois, dont la course n'est pas rapide, mais qui ne se ralentit pas. Habités aux montagnes, il leur semble indifférent que la route monte ou descende, et ils courent toujours sans jamais trébucher.

Ils sont attelés en *tandem* à une large cariole chaudement capitonnée d'étoffes épaisses, et toute enveloppée de fourrures. Rien de confortable comme cette voiture, et je m'y installe, couvert de fourrures de la tête aux pieds, les yeux seuls exposés à l'air.

En cariole ! En cariole !
Qu'il est charmant de voyager
Sur la neige mouvante et folle,
Qui dans les champs sautille et vole
Et fait une course au clocher !

1. Tel est le titre d'un charmant petit volume que se propose de publier prochainement M. le juge Routhier, et qui rappellera " EN CANOT " par le genre, le style et la fantaisie.

C'est un récit des voyages d'hiver de l'auteur à Chicoutimi, écrit en prose et en vers selon l'inspiration du moment.

Notre honorable collaborateur a bien voulu en détacher quelques chapitres dont il nous permet de donner la primeur aux lecteurs du CANADA-FRANÇAIS.

Impatients et pleins de joie,
 Courez gaiment, mes blancs chevaux ;
 Partout, aux côtés de la voie
 La grande nature déploie
 Des spectacles toujours nouveaux.

Laissons derrière nous la ville,
 La politique, ses guépiers,
 Et sa discipline servile :
 Vive la campagne tranquille
 Et ses vieux toits hospitaliers !

Là sont la paix, l'indépendance,
 Le vieil honneur et la fierté.
 Là grandit chaque descendance
 Sous l'aile de la Providence
 Dans l'amour et la liberté.

Alerte ! mes chevaux, alerte !
 Filiez toujours, courant, trottant :
 Devant vous la course est ouverte
 Et, là-bas, la montagne verte
 Vous fait un signe et vous attend.

J'aime le son de vos clochettes,
 Et votre galop cadencé.
 Oui, c'est par vos têtes coquettes
 (N'en déplaise même aux gazettes)
 Qu'il me plaît mieux d'être encensé !

Une brume légère rase le sol, et le frimas blanchit mes fourrures. Les paysages les plus variés défilent sous mes regards ; et j'observe que ceux du ciel ont encore plus de variété peut-être.

Il y a une heure, le firmament ressemblait à une mer immense, et les nuages immobiles y flottaient comme des îles charmantes. Puis, la brise s'est élevée, et, comme une flotte de vaisseaux à voiles, les nuages blancs ont levé l'ancre et ont cinglé vers l'orient.

Mais voici que le vent fraîchit, les nues s'amoncellent, et les îles deviennent des continents. On y distingue même des chaînes de montagnes, des ravins profonds, de larges vallées, et là de beaux lacs d'azur, et quelques fleuves qui vont se jeter dans l'océan, dont on aperçoit encore un coin à l'horizon.

J'ai laissé derrière moi l'asile d'aliénés de Beauport, où le gouvernement paternel de mon pays tient sous bonne garde la centième partie des sujets qui devraient y être. Voilà un établis-

sement précieux. Outre qu'il soulage les malheureux qui y sont internés, il fait la consolation de ceux qui n'y sont pas, parce qu'il leur laisse croire qu'ils ont de l'esprit.

On fait beaucoup d'éloges du surintendant, qu'on dit être *the right man in the right place*. Son hospitalité et l'accueil qu'il fait à tous ceux qui vont visiter cet asile sont particulièrement vantés. On raconte qu'il leur dit quelquefois, en saluant de la meilleure grâce du monde et en caressant sa longue barbe : " Soyez les bienvenus, messieurs, vous êtes ici chez vous ! "

Une telle salutation est bien de nature à distinguer les vrais aliénés de ceux qui ne le sont pas, et ceux qui ne tournent pas le dos en l'entendant ont évidemment besoin d'un traitement. Il n'est que juste qu'il les interne et qu'il les guérisse.

Il y a peu de paroisses qui soient mieux situées que Beauport, alignant aux bords du chemin ses deux longues rangées de maisons qui se touchent.

J'imagine que ses habitants sont des admirateurs de notre ville, et qu'ils sont venus s'établir ici afin de la mieux voir. C'est en effet le meilleur observatoire qu'on puisse trouver pour bien juger de la cité de Champlain. Les Québécois ne peuvent voir l'ensemble de leur ville ; et c'est pour les beaux yeux des habitants de Beauport qu'elle a été bâtie.

Quel admirable coup d'œil elle présente d'ici ! C'est la vraie ville du moyen âge, telle qu'on en voit tant en France, en Italie, et en Allemagne, alors qu'on choisissait le site des villes en vue de la guerre, et que chacune avait sa forteresse juchée sur une montagne.

Les rues s'étagent comme les gradins d'un amphithéâtre, et les maisons y sont rangées comme des spectateurs qui regardent dans l'arène. L'arène, c'est la vallée de la rivière St-Charles.

Au sommet de l'amphithéâtre, et comme couronnement, des terrassements gigantesques, couverts de neige, des murailles formidables au-dessus desquelles quelques lourds canons allongent leurs cols noirs, une demi-rotonde, massive mais trop basse, où flotte un chiffon d'étoffe que les vents ont déchiré. O drapeau national ! Comme mon cœur tressaille en t'apercevant, quel ne pauvre que tu m'apparaises ! Ta vue peut-elle me laisser froid quand je songe que tu représentes la patrie ?

Ce tableau est pittoresque ; mais il y manque quelque chose, et je déplore cette lacune chaque fois que j'aperçois Québec en remontant le fleuve et dédoublant la pointe de Lévis. Notre vieille citadelle est la mieux située qu'il y ait au monde, après Gibraltar ; mais il y manque un donjon, une tour ronde, mas-

sive, énorme, couronnée de créneaux, qui lui ferait une tête. Tous les châteaux du moyen âge avaient ce complément nécessaire, et quoique bâtie sur un promontoire très élevé, notre citadelle est basse, écrasée, lourde, parce qu'elle n'a pas de donjon. Jetez une tête sur ses larges épaules et l'aspect ne sera plus seulement pittoresque, il sera merveilleux.

Beauport a une jolie église qui dresse ses flèches jumelles à une grande hauteur.

Son curé est un homme remarquable, instruit, énergique, et suivant de près la marche des événements politiques de son pays.¹

Un joli bouquet d'épinettes sombres, que la neige a couronnées de guirlandes blanches, m'annonce Montmorency. Quel beau nom, et quelles gloires il rappelle !

La chute est une merveille, et il ne manque pas de touristes qui la préfèrent à Niagara. La vérité, c'est qu'on ne peut les comparer, et qu'elles sont incomparables, chacune dans son genre. A Niagara, c'est la masse d'eau qui frappe de stupeur ; ici, c'est la hauteur de la chute qui étonne.

A partir de Montmorency la route se penche au versant d'une belle colline couronnée d'arbres verts. A droite, le fleuve étend sa nappe immense tachetée de glaces flottantes.

Activés par la pente, mes chevaux galopent allègrement, et je les laisse aller à leur fantaisie. En tournant un peu la tête¹ j'aperçois encore notre admirable cité de Champlain, dont je ne me sépare jamais sans regret, et je lui dis adieu.

Bercé par le mouvement monotone de la voiture, je m'enfonce davantage au milieu des fourrures ; et, sous l'aile du patron de la paroisse qui est l'Ange-Gardien, je ferme les yeux et m'endors d'un profond sommeil.....

III

AU PETIT-CAP

A mi-distance entre Sainte-Anne et Saint-Joachim, une rivière descend des montagnes en bondissant de sommets en sommets, et forme une série de cascades admirables, qu'on appelle les *Six-Chutes*. C'est la rivière Sainte-Anne.

1. Lorsque j'ai écrit ces lignes, le curé de Beauport était M. G. Tremblay, décédé depuis. Il a été remplacé par un prêtre également remarquable, M. Adolphe Legaré.

Nous la traversons à l'endroit où elle sort d'une gorge profonde, et nous longeons la montagne qui se rapproche du fleuve jusqu'à ce qu'elle aille rejoindre le cap Tourmente, dont la base plonge dans le Saint-Laurent.

La paroisse de Saint-Joachim est située entre ce dernier cap au nord-est et la rivière que nous venons de traverser.

L'église et les rares maisons groupées alentour, sont bâties sur la grève, dans un endroit tout à fait isolé; mais les maisons du village proprement dit sont échelonnées le long du chemin royal, au pied des premières assises de la montagne.

Plusieurs petites rivières sillonnent cette paroisse et mettent en mouvement, ici un moulin à farine, et là une grande scierie. L'une porte le joli nom de *Priponne*, les autres ont pris les noms des anciens habitants de l'endroit, *Marsolet* et *Blondel*.

Les grèves sont un endroit renommé pour la pêche et la chasse, et, dès avant la découverte du Canada, les tribus sauvages les fréquentaient; car Jacques Cartier, qui vint mouiller à cet endroit le 7 septembre 1535, y reçut la visite de plusieurs indiens.

Champlain y vint aussi en 1623, et il y trouva des prairies naturelles s'étendant de la rivière *Marsolet* aux grands bois du cap Tourmente. Il y construisit même un petit fort, qui fut détruit plus tard (1628) par un envoyé de l'amiral anglais David Kerth.

Le premier seigneur de la Côte de Beupré fut le sieur Chef-faut de la Regnardière; mais il ne put réussir dans les établissements qu'il projetait, et Mgr de Laval devint l'acquéreur de cette seigneurie ainsi que de l'Île d'Orléans.

Cet illustre prélat conçut dès lors le projet de fonder deux institutions bien propres à assurer le développement et la prospérité de la colonie française, qui devait être essentiellement religieuse et agricole. En même temps qu'il fondait à Québec un séminaire destiné à recruter le clergé, il établissait à Saint-Joachim la *Grande-Ferme* qui devait être une espèce d'école d'agriculture. Il y se sembla des jeunes gens de la campagne qui ne paraissaient pas avoir le goût et les aptitudes nécessaires pour une éducation classique, et il les obligea à partager leur temps entre les travaux des champs, quelques exercices religieux, et des études élémentaires.

Malheureusement cette belle œuvre fut interrompue par la guerre, et les premiers ennemis que l'amiral Phipps eut à combattre, lorsqu'il tenta de s'emparer du Canada, furent les élèves de la ferme modèle de Saint-Joachim. Réunis à toute la jeu-

nesse de la Côte Beaupré, sous les ordres de M. de St Denis ils repoussèrent les envahisseurs sur les battures de Beauport, et s'emparèrent de six canons, dont deux furent emportés à Saint-Joachim.

L'œuvre de Mgr de Laval à Saint-Joachim ne fut cependant pas abandonnée, et le vénérable évêque y vint même demeurer en 1691.

En 1700, d'après le récit de M. de la Potherie, l'établissement comprenait des prairies, des bois, une lieue en superficie de terre labourable, des étables et granges, et un très beau château en pierre de taille mesurant 150 pieds de longueur.

Mgr de Laval, dont le génie entreprenant voulait tout embrasser et tout fonder, secondé par un digne prêtre, M. Soumande, adjoignit à la ferme modèle de Saint-Joachim une espèce d'école normale.

Mais après la mort de l'éminent évêque, ses fondations de Saint-Joachim languirent et furent à peu près abandonnées vers 1715. Dès lors la *Grande-Ferme* ne fut plus qu'une maison de campagne où plusieurs prêtres et élèves du Séminaire de Québec allaient passer leurs vacances.

Enfin, en 1778, fut bâti par le Séminaire, aidé de Mgr Briand, sur cette colline pittoresque et ombragée qu'on appelle le *Petit-Cap*, un vaste édifice, qu'on nomma le Château-Bellevue, flanqué d'une chapelle dédiée à saint Louis de Gonzague.

Il est peu de manoirs plus admirablement situés, et je ne connais pas un domaine seigneurial en ce pays qui lui soit supérieur par les points de vue, les paysages, les grands bois, les promenades ombragées, les sentiers solitaires, les ruisseaux, les cascades, les jardins et les vergers.

Mais ce qui en fait surtout le charme, c'est que tout ce domaine est peuplé de souvenirs. Il y a tels arbres qui ont leurs légendes, tels autres qui portent des noms jadis obscurs et maintenant célèbres. Il y a des endroits qui rappellent telles fêtes, tels rendez-vous, tels pique-niques joyeux, tels amusements favoris.

Voici un vieux corps de logis qu'on a appelé *Notre-Dame de Liesse*, et qui sert d'habitation aux écoliers. On assure qu'il est bien nommé et que ses habitants sont toujours *en liesse*. Ce logement a ses *Annales*, qui forment plusieurs volumes et qui contiennent les pages les plus spirituelles et les plus gaies.

J'y ai lu des récits que j'ai trouvés charmants; je n'en ai pas été surpris, car ils étaient signés "*Doherty*". Qui ne se souvient de ce jeune prêtre irlandais, si spirituel et si éloquent, qui mourut à la fleur de l'âge?

Là-bas, il y a un ruisseau dont les flots s'épanchent sur un sable d'or : c'est le *Pactole*. Plus loin, un autre, descendant des hauteurs du cap Tourmente, verse aux promeneurs assoiffés des ondes fraîches et limpides : on l'a nommé le *Cabaret*. On ne s'y enivre que d'idéal et de poésie.

Au *Petit-Moulin*, sur la *Friponne*, on allait faire la pêche, et manger des omelettes plus ou moins réussies, mais qu'on trouvait délicieuses et qui ne causaient jamais d'indigestions.

Et la cime du Cap avec ses horizons infinis, et le grand fleuve avec ses îles boisées ressemblant à des corbeilles flottantes, et la *Chapelle des Hirondelles* d'où les âmes s'envolaient vers l'azur, comme les hirondelles vers les pays du soleil, et les courses en chaloupes, et les expéditions de pêche, et les promenades sous les bois ? Que tout cela était beau et laissait de souvenirs au fond des cœurs !

Si les échos de la forêt avaient eu quelque mémoire, que de chansons et de cantiques ils auraient appris !

Tels sont quelques-uns des charmes du magnifique domaine du *Petit-Cap* pendant la saison d'été. Mais nous sommes en janvier, et l'aspect du vieux château, l'hiver, est bien différent.

Les bois sont chargés de neige et les oiseaux n'y chantent plus. Les lièvres seuls se promènent et font des pique-niques à l'ombre des sapins. Sur les rameaux verts étincellent des fleurs de neige où viennent se poser quelques rayons de la lune qui flâne dans les hauteurs du firmament.

La nuit est froide mais belle, et la neige crie sous la cariole comme l'acier sous les dents de la lime.

Les grands arbres silencieux et dépouillés de leurs feuillages ressemblent à des squelettes, à l'horizon solitaire et morne. Mais dans la clairière où s'élève le vaste manoir je vois briller une lumière. C'est le seigneur de l'endroit qui m'attend. C'est Mgr Paquet, qui donne ce soir un banquet à tous les fermiers du Séminaire, et qui, sachant que je suis en route pour Chicoutimi, m'a invité à prendre part à la fête.

Quel bon et joyeux dîner ce fut ! Les fermiers étaient au nombre de vingt-cinq à trente, rangés autour d'une longue table chargée des plats les plus appétissants ; et parmi ces braves paysans il y avait des têtes intelligentes, de robustes estomacs, des fourchettes terribles et des langues bien pendues.

Lorsque l'heure des *santés* sonna, Mgr Paquet se leva, et fit une espèce de monographie des fermes, démontrant les progrès réalisés, vantant les perfectionnements accomplis, applaudissant aux bons rapports existant entre le Séminaire et ses fermiers.

Les fines observations et les critiques délicates qu'il sut mêler à cette esquisse eurent un grand succès.

Naturellement je fus invité à prendre la parole et je dus payer mon écot. J'exprimai le désir de devenir fermier du Séminaire, et j'offris de prendre la Petite-Ferme parce qu'elle est la plus grande et la meilleure. Mais cette proposition souleva un *tolle* général qui me fit comprendre qu'il est encore plus difficile d'être nommé fermier du Séminaire que juge à Québec.

Je fis alors l'éloge des seigneurs ecclésiastiques, et je comparai leur gouvernement à celui des seigneurs laïques. " Sous des seigneurs laïques, dis-je, en terminant, vous trouveriez un unique avantage: c'est que dans des fêtes comme celle-ci ils inviteraient les fermières. Ne vous plaignez pas cependant, car cet avantage a ses inconvénients, et l'on dit que les anciens seigneurs laïques avaient beaucoup trop d'attentions pour les fermières."

Après le dîner les fermiers furent invités à fumer, et quelques-uns furent priés de nous raconter des histoires. Chacun nous dit alors ses prouesses, et, comme toujours, les moins vraisemblables étaient les meilleures.

J'ai noté quelques récits de chasse assez pittoresques :

Une fois, dit l'un, j'ai fait la rencontre d'un orignal superbe et je n'avais pas de fusil. C'est toujours quand on n'a pas de fusil qu'on voit du gibier. Que faire? Me jeter dessus et lui couper la gorge avec mon couteau? Mais si le bon Dieu n'a pas donné à l'orignal la gueule du lion, il lui a donné une patte terrible, et je ne voulais pas m'approcher assez près pour être à la portée de ses coups.

Une idée me vint: je coupai une perche de 18 pieds de longueur, je fixai mon canif à l'extrémité comme une baïonnette au bout d'un fusil, et m'approchant en tapinois à travers les broussailles, je lui crevai les yeux avec mon canif.

Une fois aveugle il ne pouvait plus m'atteindre de ses coups de pied, je sautai à son cou et lui tranchai la gorge.

Il tomba en mugissant épouvantablement et baignant dans son sang.

— Moi, dit un autre, j'ai fait un jour un singulier coup de fusil.
 — Quoi donc ?
 — Vous ne me croirez pas, et cependant c'est vrai.
 — Dis toujours.
 — Eh bien ! j'ai abattu une anguille au vol !
 — Ah ! En voilà une bonne.
 — Ecoutez l'explication. C'était un matin, et mon fusil sur l'épaule, en prévision de rencontrer quelque gibier peut-être, je me dirigeais vers ma pêche à anguilles, lorsque je vis venir, les ailes tendues, un gros oiseau de proie. J'épaulai mon fusil et quand mon gibier fut à ma portée, je tirai. Il battit de l'aile et baissa comme s'il allait tomber, mais il se releva et jeta à mes pieds une anguille qu'il venait de voler dans ma pêche et qu'il emportait.

— Et vous, le père Nombrette ? Est-ce que vous n'avez jamais fait la chasse, vous qu'on dit si fort et qui vous êtes battu tant de fois dans les élections ?

— Non, je n'ai fait la chasse qu'aux électeurs ; mais je ne tirais pas dessus, je les prenais au piège ou au collet.

— C'était du gros gibier, ça : mais vous ne pouviez pas en vendre la peau ?

— Pardon, la peau se vend très bien, seulement il faut commencer par l'acheter.

— On m'a dit pourtant qu'un jour vous aviez tué un ours ?

— Oh ! oui, mais je ne l'ai pas tué tout seul.

— ConteZ-nous donc ça ?

— Ce n'est rien d'extraordinaire. Je m'en allais dans une route conduisant à une concession supérieure et traversant un grand bois.

Je n'avais pas de fusil, mais un irlandais qui m'accompagnait et qui était bon chasseur en avait un. Tout en cheminant, mon compagnon entendit à une petite distance dans le bois le cri d'un oiseau qu'il connaissait. Il se jeta dans le fourré et je continuai à marcher seul.

A peine avais-je fait quelques pas que je vis tout à coup un ours énorme s'élançer dans le chemin et se diriger sur moi. Je m'arrêtai, un peu ému et songeant à ce que j'allais faire. Mais l'ours accourut, et, se dressant sur ses pattes de derrière, il voulut m'enlacer avec ses pattes de devant, en ouvrant une gueule énorme.

J'appelai mon compagnon à grands cris, et fôurant mon poing dans la gueule de l'animal, je lui tordis la langue avec une telle force qu'il hurla de douleur.

Une lutte corps à corps s'engagea alors entre nous — lutte inégale dans laquelle j'aurais succombé. Heureusement mon irlandais arriva.

Mais en me voyant aux prises avec l'ours, il se mit à tourner autour de nous parce qu'il voulait tirer l'ours dans la tête pour ne pas gêner la peau. — Et pendant ce temps-là l'ours achevait de me manger la main et allait me saisir à la gorge.

— Vas-tu me laisser dévorer, animal ? criai-je à l'irlandais ; tire donc, maudit paddy.

— Mais la peau, dit-il ?

— Au diable la peau, et la tienne avec !

Le coup partit, et l'ours tomba frappé au cœur.

Depuis lors, je n'ai jamais aimé les Irlandais. Je les crois parents avec les ours, car ils en respectent trop la peau.

VI

SUR LES SOMMETS.

Nous arrivons aux plus hautes cimes de la chaîne des Laurentides. Les montagnes se font multitude et leurs têtes sont innombrables.

Au nord, au midi, de l'aurore au couchant, partout elles se dressent, se rassemblent en groupes, se rangent en lignes, s'échelonnent, s'étagent, se pressent les unes sur les autres. Dans toutes les directions, aussi loin que ma vue peut s'étendre, j'aperçois un fourmillement infini de ces têtes monstrueuses.

Les unes sont nues, déchirées par de larges cicatrices, comme des vétérans qui ont eu le crâne ouvert d'un coup de sabre. D'autres ont de longues chevelures d'épinettes et de sapins d'un vert sombre.

Cà et là elles prennent des formes étranges et des physionomies vivantes. L'une a l'air d'un lion couché qui redresse la tête ; l'autre, dromadaire gigantesque, porte sur son dos deux bosses énormes. Celle-ci, par ses clochetons et ses arêtes, ressemble à un édifice gothique surmonté d'une coupole romane. Celle-là est une ruine imposante dont les pans de muraille s'écroulent.

Plus loin, c'est un chaos de formes indécises et de teintes bleuâtres entassées et confondues dans l'immensité.

Au travers courent des nuages informes dont les lambeaux d'un gris sombre se déchirent à chaque cime. Un souffle de tempête mugit au milieu de l'espace sans bornes, emportant dans l'infini la plainte inconsolée des êtres créés.

Une mystérieuse combinaison d'éléments semble s'être produite, et le brouillard enveloppe toutes choses. Il s'étend autour des êtres, et les ensevelit dans un suaire gris, dense, insaisissable, qui leur donne l'apparence de fantômes.

Mais ce n'est pas la mort et son effrayant silence; c'est la vie et son tumulte, c'est l'orage et son désordre, la lutte des forces contraires et les ruines qu'elle entasse.

La neige s'amoncele, et les chemins se remplissent. Hâtons-nous, mes bons petits chevaux du nord; car le soleil décline et l'air fraîchit.

Gling ! glang ! gling ! glang ! voyez cette montagne
Dont le sommet semble toucher les cieux ;
Elancez-vous sur ses flancs sourcilleux,
Courez gaiement comme en pleine campagne.
Le soleil baisse au sommet des glaciers,
Hop ! hop ! hurra ! galoppez, mes coursiers !

Gling ! glang ! gling ! glang ! Au bruit de vos sonnettes
Les sapins rient en vous voyant passer ;
Et sur les monts qui semblent s'abaisser
Là-bas s'enfuient les sombres épinettes.
Le soleil baisse au sommet des glaciers,
Hop ! hop ! hurra ! galoppez, mes coursiers !

Gling ! glang ! gling ! glang ! quel beau lac vous regarde !
Un pont de glace emprisonne ses flots ;
Imprimez-y fortement vos sabots :
Pour vous chanter n'avez-vous pas un barde ?
Le soleil baisse au sommet des glaciers,
Hop ! hop ! hurra ! galoppez, mes coursiers !

La route monte ! Eh bien ! trottez plus vite ;
Sous le bois sombre, au pied d'un mont glacé,
Je sais un *camp* dans la neige enfoncé,
Que la forêt contre les vents abrite.
Le soleil baisse au sommet des glaciers,
Hop ! hop ! hurra ! galoppez, mes coursiers !

Là vous aurez de chaudes écuries,
 Un lit de foin, de l'avoine et de l'eau ;
 Et le grand poêle où flambe le boulevau
 Réchauffera vos pattes engourdies.
 Le soleil baisse au sommet des glaciers,
 Hop ! hop ! hurra ! galoppez, mes coursiers.

Je l'aperçois le gîte confortable ;
 Il fume au loin dans un pli des grands monts.
 Hop ! hop ! courez vers ce que nous aimons,
 J'ai faim, j'ai soif, allons nous mettre à table.
 La nuit descend au sommet des glaciers,
 Reposons-nous, arrêtez, mes coursiers !

Les pauvres chevaux sentent plus que moi le besoin de se reposer ; et depuis une heure, malgré mes chants accompagnés de coups de fouet, ils ne trottent plus guère.

Heureusement voici le *camp* du petit lac Ha-Ha, adossé à la montagne et presque entièrement enseveli sous la neige.

Les chevaux le reconnaissent et redressent les oreilles en apercevant au bord du lac la grande écurie qui fume.

Mon vieil hôte, le père Martin, a reconnu les clochettes, et debout sur le seuil de la porte il m'accueille en s'écriant : " Ah ! c'est notre honorable révérend ! "

S'il connaissait d'autres titres honorifiques, il me les donnerait, mais il ne connaît que ces deux-là !.....

VIII

SYMPHONIE DES MONTAGNES

Ce matin je me suis éveillé avant le soleil — ce qui n'est pas difficile à cette époque de l'année — et j'ai assisté à son lever en me promenant sur le grand lac Ha-Ha. C'est un spectacle unique, et qui laisse bien loin derrière lui les levers des plus grands rois.

Le grand lac Ha-Ha, couvert de glace, dormait dans son lit profond sous une draperie immense, d'une blancheur immaculée.

Les montagnes, au nombre de sept, rangées autour dans une impassible sérénité dressaient tout droit dans les cieux leurs pyramides gigantesques, auprès desquelles la grande pyramide d'Égypte aurait l'aspect d'une hutte d'Esquimaux.

Quatre d'entre elles tournaient le dos à l'aurore, comme les impies tournent le dos à la vérité, et les trois autres faisaient face à l'orient. Or, il est bien remarquable que ces trois dernières sont plus élancées, plus sveltes et dressent plus haut dans les cieux leurs cimes sublimes. On dirait qu'elles allongent la tête pour voir lever le soleil par-dessus les épaules de leurs voisines.

Aussi étais-je encore plongé dans une demi-obscurité quand leurs sommets reflétèrent les premiers rayons de l'aube. Elles prirent d'abord une teinte très rouge, puis rose, et enfin claire et lumineuse.

Le lac gardait sa blancheur mate et froide comme une immense dalle de marbre. C'était comme l'arène d'un cirque cyclopéen, ou comme le parvis d'un temple dont les murailles auraient été bâties par des dieux. Les quatre monts incrédules, toujours endormis et sombres comme des statues insensibles, ne s'apercevaient pas que sur les flancs de leurs voisins l'aurore déployait déjà ses splendeurs matinales.

Pas un nuage au firmament, dont l'azur reprenait sa transparence idéale. Pas un fil de vent dans l'air. Partout le silence profond, solennel, majestueux. Seule, la lumière inondant les cimes et les colorant de son pinceau invisible, semblait faire entendre des bruissements harmonieux.

Tout à coup, s'élançant à travers une profonde échancre des montagnes, qui semblèrent s'ouvrir pour le laisser passer, le soleil inonda le lac de ses clartés.

Ce fut un éblouissement, comme si la grande porte du temple se fût soudainement ouverte.

Cette vaste nef étala ses décors. Tous les monts s'éveillèrent, et la vie se répandit sous leurs arcades et dans leurs coupoles. Les grands pins tressaillirent, et la neige étincela comme des brillants sur leurs écharpes d'émeraude.

C'est alors que des voix harmonieuses s'élevèrent, et firent monter cet hymne vers Dieu : c'étaient les trois montagnes illuminées qui chantaient :

Salut, astre de flamme, inaltérable image
 Du Très-Haut, notre Créateur ;
 A toi la bienvenue ! A Lui seul notre hommage !
 Car tu n'es que son réflecteur.

Se voix puissante a dit une seule parole
 Et ta sphère embrasée a lui !
 Qui conserve à ton front l'éclatante auréole ?
 Ton sourire répond : c'est Lui.

C'est Lui dont un seul mot a fait mouvoir les mondes
Autour de ton globe géant,
C'est Lui qui secouant leurs assises profondes
Peut les rejeter au néant !

O Dieu ! Toi qui remplis les sphères infinies
De ton éclatante splendeur,
Entends nos chants mêlés aux douces harmonies
Des mondes louant ta grandeur.

Immobiles, debout, comme des sentinelles
Au bord du lac, notre miroir,
Nous élevons vers toi nos têtes solennelles
Et nous célébrons ton pouvoir.

En nous plaçant ici tu nous donnes sur terre
Le calme et la sérénité,
Et nous symbolisons dans ce lieu solitaire
Ton immuable éternité.

Ici nous resterons à jamais impassibles,
Riant des êtres inconstants.
Aux évolutions des siècles insensibles
Nous attendrons la fin des temps ;

Et mariant nos voix dans un concert sublime,
En face de ta majesté,
Nous redirons sans cesse à l'espace, à l'abîme :
Gloire à la Sainte Trinité !

A.-B. ROUTHIER.

DE L'ADOPTION DU MÉRIDIEN DE JÉRUSALEM

COMME POINT DE DÉPART DE L'HEURE COSMOPOLITE

C'est un canadien, M. Sandford Fleming, de l'Université de Toronto, qui fut le porte-voix de l'idée de l'adoption d'un méridien initial universel et, partant, d'une heure et d'un jour cosmopolites.

Mais quel méridien devait être appelé à être le point de départ de l'heure cosmopolite ? Là, on se heurta à diverses questions, soit d'amour-propre national, soit même d'intérêt.

I

Cependant, en 1883, peu de temps avant la réunion de la conférence géodésique préparatoire qui se tint à Rome, le méridien de Bethléem fut proposé comme méridien initial international ; c'était une conséquence logique et scientifique de l'adoption de l'ère chrétienne par la grande majorité du monde civilisé.

Comme la longitude de Bethléem n'a pas encore été calculée, et que, d'autre part, celle de Jérusalem a été relevée (elle est de $32^{\circ} 52' 52''$ E. de Paris ; $35^{\circ} 13' 7''$ E. de Greenwich), les partisans du méridien de Bethléem se rallièrent à celui de Jérusalem ; car les raisons qui militent en faveur du premier, militent de même en faveur du second.

Le principal champion du méridien de Jérusalem est un savant barnabite italien, le P. Tondini de Quarenghi. Et d'abord, il a soutenu sa thèse devant l'Académie des Sciences et devant la Société de Géographie de Paris. Quelque temps après, l'Académie des Sciences de Bologne, dans une note¹ adressée aux universités et corps savants représentés aux fêtes du huitième centenaire de l'Université de Bologne, signalait plusieurs avan-

1. *Note sur les derniers progrès de la question de l'unification du calendrier, dans ses rapports avec l'heure universelle*, pp. 12-14.

tages que présenterait l'adoption du méridien de Jérusalem comme méridien initial universel.

D'autre part, le gouvernement ottoman faisait étudier la question par Coumbary-Effendi, directeur de l'observatoire météorologique de Constantinople. Le rapport de ce savant est favorable au méridien de Jérusalem : " La proposition du méridien unique passant par Jérusalem n'est pas nouvelle, dit-il ; elle pourrait satisfaire aux exigences scientifiques, comme font les méridiens de Greenwich, de Paris, etc. ; elle aurait même l'avantage de flatter l'amour-propre national ottoman.... "

En dernier lieu, le P. Tondini, comme délégué de l'Académie des Sciences de Bologne, est allé en Angleterre, proposer à l'étude de la *British Association for the advancement of science* le projet de restreindre à la navigation et à l'astronomie l'usage des divers méridiens initiaux dont on se sert aujourd'hui, et d'adopter pour tous les autres cas un méridien vraiment international. Inutile d'ajouter qu'il suggérait à cet effet le méridien de Jérusalem.

A la vérité, le P. Tondini venait d'inventer un appareil scientifique fort simple, un cadran mobile, qui, appliqué sur n'importe quelle horloge, pendule ou montre, permet de traduire l'heure locale en celle du méridien initial ; et il avait donné l'explication de cet ingénieux appareil dans une savante brochure.¹ C'était la réalisation pratique de l'heure cosmopolite.

Aussi est-ce avec un vrai succès que le P. Tondini a développé sa proposition devant la *British Association for the advancement of science*, dont le congrès s'est tenu à Bath en septembre dernier.

A la suite de sa communication, une commission a été nommée par la *British Association* pour examiner la motion suivante :

" Que, les marins et les astronomes demeurant libres de garder leur propre méridien, on choisisse un méridien vraiment international pour les autres usages, pour lesquels l'unification des temps est désirable ; — de plus, puisque le méridien de Jérusalem a déjà pour lui les suffrages d'autorités scientifiques, qu'on examine l'opportunité qu'il y a de le choisir comme méridien initial universel. "

1. *Cadran de l'heure universelle ou du méridien initial, combinée avec l'heure locale, pour toutes les horloges et à toutes les longitudes, — avec la liste des longitudes des principales localités du monde d'après le méridien international de Jérusalem.* — Paris, Gauthier - Villars.

II.

En combinant le système du cadran mobile, exposé par le P. Tondini dans sa brochure précitée, avec les principes émis par M. Sandford Fleming¹, on pourrait, ce me semble, réaliser d'une manière peut-être encore plus simple la question de l'heure universelle.

M. Sandford Fleming proposait de diviser idéalement la terre, à partir d'un méridien initial à déterminer, en 24 fuseaux de 15 degrés de longitude chacun, numérotés de A à Z, ou, plus clairement, de 1 à 24.

Il serait bon, je crois, de ne pas attribuer mathématiquement aux fractions de territoire comprises dans chaque fuseau de 15 degrés l'heure n° 1, n° 2, n° 3... correspondante; les pays, dont l'étendue en longitude serait inférieure à 30 degrés, prendraient pour heure *nationale* l'heure du méridien, distant de Jérusalem d'un multiple de 15 degrés, qui passerait le plus près de leur centre. Ainsi, l'heure de France et celle d'Italie seraient à 2 heures de Jérusalem; l'heure d'Allemagne et celle d'Autriche-Hongrie, à 1 heure.

Les pays dont l'étendue en longitude serait considérable, auraient plusieurs heures nationales, toutes distantes d'un nombre entier d'heures de l'heure initiale de Jérusalem; mais une même circonscription administrative n'aurait jamais que la même heure dans toute son étendue. Ainsi, au Canada, l'heure du 105^{me} degré à l'ouest de Jérusalem régirait la Nouvelle-Ecosse, l'Île du Prince-Édouard, le Nouveau-Brunswick, la province de Québec; l'heure du 120^{me} degré, l'Ontario et le Manitoba, etc... De même, aux États-Unis, au Brésil, en Chine, en Russie.

Ces heures *nationales* étant rapportées à l'heure *initiale* de Jérusalem, et leur numéro d'ordre donnant leur distance horaire à l'ouest de Jérusalem, le cadran à superposer, d'après le système du P. Tondini, aux horloges de l'heure *locale*, pourrait être simplifié, et au lieu de 24 heures, n'en comprendre que 12. Mais ce cadran porterait très visiblement, au-dessus du XII, le numéro du fuseau terrestre correspondant.

Le numérotage des heures se ferait à partir de l'antiméridien de Jérusalem, exclusivement. L'heure de l'antiméridien porte

1. *L'adoption d'un maître-méridien international.* Rapport lu au Congrès géographique de Venise.

rait le n° 24 ; l'heure de Jérusalem le n° 12. La date changerait à minuit, à l'antiméridien.

Dans les relations internationales, le numéro de l'heure devrait être indiqué.

Exemple : vous êtes à Paris et vous recevez un télégramme de Québec. Ce télégramme est parti de Québec à 9 heures du matin n° 19, et il vous parvient à Paris à 5 heures du soir (soit 17 heures du jour) n° 14. Vous savez immédiatement qu'il a mis $17 - \{ 9 + (19 - 14) \} = 3$ heures à vous parvenir.

De même, vous étant à Tokio, au Japon, dont l'heure porte le n° 5, il vous est remis à 5 heures du matin n° 5, un télégramme parti de Québec la veille à 11 heures du matin n° 19 ; comme ces numéros vous indiquent que Québec est de 14 heures en retard sur Tokio, vous en déduisez que lorsqu'il est 11 heures du matin à Québec, il est à Tokio 1 heure du matin du lendemain, et que le télégramme vous ayant été remis à 5 heures du matin, sa transmission a duré 4 heures.

III

Il est inutile de s'étendre sur les avantages tant scientifiques que commerciaux et civils de l'adoption d'une heure universelle dans les relations internationales. — Disons tout en un mot : l'humanité civilisée a soif d'unité.

Et, d'autre part, quel méridien initial mérite mieux le titre d'international que celui de Jérusalem, lieu d'origine de la civilisation qui régit la majeure partie de l'humanité policée ?

Puisque la Turquie, dont on pouvait craindre les susceptibilités religieuses, loin de faire de l'opposition à ce méridien, en admet, au contraire, le mérite scientifique, comment les Etats chrétiens ne s'y rallieraient-ils pas ?

F. ROMANET DU CAILLAUD.

Linnoges (France), 12 janvier 1889.

OBSERVATIONS SUR L'ARTICLE QUI PRÉCÈDE.

M. Romanet du Caillaud nous permettra bien de faire suivre de quelques remarques son intéressante dissertation ; ne serait-ce que pour nous donner l'occasion de lui dire pourquoi nous ne croyons pas beaucoup à sa réalisation pratique.

Nous ferons donc remarquer à notre savant correspondant que la question qu'il traite n'est plus à l'état d'étude théorique de ce côté-ci de l'Atlantique. Pendant qu'en Europe on cherche encore un Premier-Méridien, ici nous avons immédiatement mis en pratique les idées émises par notre savant ingénieur canadien, M. Sandford Fleming, que M. Romanet du Caillaud reconnaît du reste comme le premier instigateur de la magnifique idée de l'universalisation de l'heure.

Depuis plusieurs années, dans toute l'étendue de l'Amérique, les heures officielles ne varient plus que par intervalles d'une heure juste ou des multiples d'une heure juste, et elles sont les mêmes pour chaque région longitudinale d'environ quinze degrés. C'est ainsi que l'heure civile se trouve la même dans toute l'étendue de la province de Québec et même dans la plus grande partie de celle d'Ontario, sans inconvénient notable pour les usages ordinaires de la vie.

Quant au *méridien international* devant servir de point de départ pour l'heure cosmopolite, on a discuté et l'on discutera probablement longtemps encore en Europe avant de s'entendre: la raison en est que chacun des États qui composent l'Europe y met de la jalousie nationale, désire que ce maître-méridien passe chez lui, et surtout ne veut pas consentir à ce qu'il passe par l'État voisin. Pour vaincre cette difficulté *internationale*, il faut éluder en quelque manière les susceptibilités de pays à pays; et pour atteindre ce but, ceux qui désirent sincèrement un résultat pratique cherchent dans un sentiment indépendant et général, dans le sentiment religieux, un moyen d'arriver à une entente. C'est ce qui a déterminé le choix que préconise M. Romanet du Caillaud, celui du méridien de Jérusalem. Rien de plus noble certainement comme principe. Mais, comme l'adoption d'un méridien international pour l'heure cosmopolite finira nécessairement par entraîner son acceptation comme premier méridien universel, le méridien de Jérusalem aurait l'inconvénient très grave d'exiger la confection de nouvelles cartes géographiques pour toutes les nations de la terre.

M. Sandford Fleming, suivi en cela par tous les savants des États-Unis, a procédé d'une manière beaucoup plus pratique. Sans se préoccuper de la vaine gloriole qui s'attache à la possession du premier méridien universel, il s'est demandé d'abord quel est le pays dont les cartes géographiques sont les plus répandues, et dont, par conséquent, le premier méridien est le plus universellement adopté. A cette question, qui se résout par le calcul d'une somme, il n'y a pas d'hésitation possible dans la

réponse : c'est l'Angleterre, avec le méridien de Greenwich. Mais il était important que le jour cosmopolite commençât quelque part dans l'océan Pacifique, vu l'inconvénient qu'il y aurait à ce que deux pays rapprochés eussent deux dates différentes, et que d'ailleurs, d'un commun accord tacite, c'est dans l'océan Pacifique, à cause de sa largeur sans terres, que les navigateurs placent le changement de date. Or, précisément, le méridien de Greenwich a cet avantage qu'il passe entre l'Amérique et l'Asie en rencontrant à peine quelques îles insignifiantes. L'adoption du méridien de Greenwich comme maître-méridien universel, aurait donc pour conséquence que le jour cosmopolite commencerait à minuit de Greenwich, c'est-à-dire aux environs de minuit pour la plupart des pays d'Europe, ce qui serait très avantageux pour eux.

Les savants d'Amérique ne se sont pas formalisés de ce que le jour cosmopolite commencerait d'une manière incommode pour leur continent ; et, se laissant guider seulement par les avantages pratiques généraux, ils se sont arrêtés unanimement au méridien de Greenwich. Aussi est-ce d'après ce méridien qu'ils ont divisé toute la largeur de l'Amérique en fuseaux longitudinaux de quinze degrés environ, pour l'unification de l'heure.

Cette convention sera adoptée naturellement par l'Angleterre et par toutes ses dépendances ; elle fera ainsi pacifiquement et sûrement le tour de la terre.

Pendant ce temps-là on continuera à discuter en Europe. Mais les *théories* savantes des congrès européens auront peu d'influence sur notre *pratique* ; au contraire, la pratique américaine, comme elle l'a fait déjà dans plus d'une occasion, finira par enserrer l'Europe et par y supplanter les idées sentimentales.

Il vaudrait bien mieux céder dès maintenant de bonne grâce, puisqu'il y a pour cela des motifs si raisonnables, que de finir par se laisser traîner plus tard à la remorque de l'Amérique, pour ne pas dire du Canada.

T.-E. HAMEL.

HYMNE AU DOCTEUR ANGELIQUE.

Vermisseau, pur néant, revêtu de misère,
L'homme est pourtant l'objet des largesses du Père
Qui règne glorieux dans son éternité.
O mortels favoris, faisons vibrer nos lyres !
 Que les transports, les saints délires,
 S'emparent de l'humanité !

C'est pour notre agrément que sa main adorée
Allume tous les soirs, sur la voûte azurée,
Ces milliers de flambeaux qui rayonnent sans bruit ;
C'est pour nous rejouir que la lune promène,
 Au ciel, sa majesté sereine,
 Dans le silence de la nuit.

Pour nous le feu réchauffe, engendre la lumière,
Pour nous le ruisseau court, la source désaltère,
Le sol tisse avec art ses tapis bigarrés,
L'été mûrit les fruits, l'hiver polit la glace,
 Et le printemps remplit l'espace
 De ses arômes parfumés.

Si des convois de fer vont à travers le monde,
Si des palais flottants se balancent sur l'onde.
Si la voix peut courir sur des fibres d'acier,
Si l'éclair, qui s'attache aux poteaux de nos villes,
 Jette aux yeux ses rayons tranquilles,
 C'est Dieu qu'il nous faut remercier.

Pourtant, dans les trésors aussi grands que lui-même
Que Dieu garde avec soin, pour les hommes qu'il aime,
Il sait puiser un don qui surpasse en valeur
Ces bienfaits étonnants, notre éternel honneur !

O flamme du génie ! O céleste parcelle !
O du foyer divin précieuse étincelle
Qui tombe sur le front de l'homme ténébreux,
C'est toi que vont chanter mes poèmes joyeux !

Merci ! Seigneur, merci ! d'avoir orné le monde
De ces esprits géants dont l'œil regarde et sonde
Les plus obscurs secrets du monde matériel,
Les saintes profondeurs des mystères du ciel !

Merci ! d'avoir fait luire, au ciel de notre histoire.
Les Paul, les Augustin, Les Léon, les Grégoire,
Ces astres merveilleux dont les puissants rayons
Arrivent sans pâlir au siècle où nous vivons !

Merci ! merci ! surtout, ô Dieu clément et sage,
D'avoir fait apparaître, au sein du moyen âge,
Cet homme sans pareil, ce mortel chérubin,
Qu'on nomme avec respect le grand Thomas d'Aquin !

O prodige étonnant que nous montre la terre !
O flambeau qui toujours, par ta forte lumière,
Dissipes de l'erreur les nuages épais,
Salut ! à toi la gloire et l'honneur à jamais !

Tu naquis au milieu de l'éclat des richesses,
Souvent tu fus bercé par des mains de comtesses.
Ton sang venait des preux, des rois, des empereurs,
L'avenir souriant t'assurait des honneurs !

Mais d'un pied dédaigneux foulant toutes les gloires,
Les fantômes brillants, les appas illusaires,
Tu quittas en héros ta famille et ton or,
Pour aller chercher Dieu ton unique trésor !

Oh ! qui dira jamais tes luttes héroïques
Contre les pleurs, le deuil, les efforts énergiques,
De ta mère aux abois ? Qui pourra raconter
Ce que dans ta prison l'on t'a fait endurer ?

Ange gardien du saint, oh ! voilez-vous la face !
Quittez la sombre tour et franchissez l'espace !...
Mais non : restez, restez auprès du pauvre enfant :
Prêtez-lui le secours de votre bras puissant !

Car il est dangereux l'ennemi qui s'avance !
Sorti des noirs cachots qu'habite la souffrance,
Un démon s'est armé d'impudiques attraits
Pour souiller le captif qui veut prier en paix.

Mais Thomas est vainqueur ! Descendez sur vos ailes,
Messagers rayonnants des splendeurs éternelles !
Ceignez avec respect cet athlète à genoux,
Et baisez le front pur d'un ange comme vous.

Maintenant délivré des pesantes entraves
Dont la chair allourdit nos intellects esclaves,
Comme l'aigle des airs, il volera, joyeux,
Vers les sommets cachés dans les hauteurs des cieux !

Il ira comme Paul, aux pieds mêmes du trône
Qu'un nuage divin de son ombre environne,
Et son regard, perçant la sainte obscurité,
Sondera les secrets de la Triple Unité.

Il ira contempler les scènes poétiques
Qui se passent là-haut, sous l'or des saints portiques.
Il prêtera l'oreille à l'éternel concert
Que Dieu donne à ceux qui pour sa gloire ont souffert.

Il parcourra les rangs des célestes phalanges
Afin d'approfondir la nature des anges,
Et de pouvoir compter ces êtres plus nombreux
Que les globes semés sous la face des cieux !

Et dirigeant son vol vers le séjour de l'homme
Dans un sublime écrit qu'on appelle la " Somme ",
Le pèlerin du ciel saura nous raconter
Le tableau ravissant qui vient de l'enchanter.

Thomas viendra prouver dans un noble langage
Que l'homme est exilé sur cette triste plage ;
Qu'un jour il est sorti des mains du Créateur ;
Qu'il doit aller à Dieu, pour assouvir son cœur !

Quand les champs ont plié leurs linceuls funéraires,
Quand le gazon verdit autour de nos chaumières,
Quand les nouvelles fleurs embaument les zéphyrs,
Et quand le rossignol module ses soupirs,

Il est un jour heureux, où le peuple fidèle,
Tout enflammé d'amour et brûlant d'un saint zèle,
S'assemble pour louer le Dieu de nos autels
Sous les voiles du pain qui nous rend immortels.

Quels seront ses accents devant le grand miracle ?
 Ah ! il prendra la voix du plus sublime oracle,
 Du plus illustre fils né des Dominicains,
 Du plus saint des savants, du plus savant des saints.

Oh ! qu'ils sont beaux ses chants ! qu'ils sont beaux ses cantiques !
 Le Docteur empruntait les harpes séraphiques
 Qui sous les doigts sacrés des chantres de Sion
 Avec les hosannas vibrent à l'unisson.

Il est allé ravir aux saintes poésies
 Qu'entendent des élus les oreilles ravies,
 Ces accents enflammés que l'amour et la foi
 Répèteront toujours, ô Jésus, devant toi !

Aussi le crucifix qu'il mouillait de ses larmes
 Laisait tomber, un soir, ces mots remplis de charmes :
 " Du mystère d'amour tu parles dignement,
 " Que dois-je te donner ? Réponds, ô mon enfant ! "

" Vous seul, vous seul, Seigneur ! " Telle fut la réplique
 Du poète d'Aquin. — Un esprit angélique
 Descendu sur la terre emmena donc aux cieux
 L'âme de ce savant, de ce saint religieux.

Gloire à toi, grand Docteur, orgueil de notre race !
 Du nombre des savants la main du Temps efface
 Bien des noms jadis respectés !
 Le tien grandit toujours. La brillante auréole
 Qui ceinture ton front, saint Ange de l'Ecole,
 Jette de nouvelles clartés.

Tes œuvres, que l'esprit est si fier de comprendre,
 Au tombeau de l'oubli ne doivent pas descendre :
 Oui, ils resteront, tes travaux.
 Comme un phare allumé dans les nuits ténébreuses,
 Pour guider sur la mer les barques voyageuses
 Qui craignent le courroux des flots.

Quand le souffle divin éteindra les étoiles.
 Quand l'Éternelle nuit viendra jeter ses voiles
 Sur l'univers épouvanté,
 O " bœuf muet ", ta voix énergique et sonore
 Sur ses derniers débris saura crier encore :
 Voici, voici la vérité !

Gloire à toi ! Mais aussi gloire à l'Eglise sainte,
 Qui t'a reçu, nourri, dans sa royale enceinte,
 Qui t'a prodigué les honneurs.
 Gloire à l'Ordre de preux fondé par Dominique !
 Tu vécus sous les plis de sa blanche tunique ;
 Son front reflète tes splendeurs.

Gloire au Pape qui règne aujourd'hui sur le monde !
 Il a su pénétrer ta science profonde
 Et voir, dans ton livre divin,
 Des armes pour lutter contre les adversaires
 Qui frappent sans pitié sur nos plus saints mystères,
 Avec leurs lourds marteaux d'airain.

Accepte, ô saint Thomas ! notre faible louange !
 Des hauteurs du ciel jette un de tes regards d'ange
 Sur ces lévites du Seigneur !
 Toujours enseigne-nous comment nous devons faire
 Pour être des savants et des saints sur la terre,
 Pour goûter, là-haut, ton bonheur !¹

ALPHONSE POULIOT,
 Diacre.

1. Cet hymne a été composé pour la fête de saint Thomas d'Aquin au Grand Séminaire de Québec, et lu dans un intermède de la soutenance théologique qui eut lieu à cette occasion le 7 mars dernier.

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE

Le 24 février 1887, vers cinq heures du matin, toute la côte de la Méditerranée comprise entre Marseille et Gènes fut ébranlée par une violente secousse de tremblement de terre, laquelle fut suivie de plusieurs autres, qui se succédèrent par intermittence les jours suivants. Comme on était au matin du Mercredi des Cendres, les bals du carnaval, si nombreux dans cette région visitée l'hiver par les étrangers, n'étaient pas encore terminés et plusieurs habitués de ces bals trouvèrent la mort sous les débris des salles où ils dansaient encore au moment du cataclysme. Le premier choc fut le plus violent. C'est ce qui explique pourquoi les gens n'eurent pas le temps de se sauver. Le chiffre des morts s'éleva à 640, et celui des blessés fut presque aussi grand.

Chargés par le gouvernement italien d'étudier ce terrible phénomène, messieurs Taramelli et Mercalli viennent de transmettre le résultat de leurs travaux au département de l'Intérieur.

Avant d'affirmer leurs conclusions définitives, ces géologues ont visité au delà de 1100 localités plus ou moins éprouvées par les secousses; ils ont multiplié autant que possible les observations locales, interrogé un très grand nombre de témoins, de sorte que leur rapport donne réellement le dernier mot sur le tremblement de terre en question.

Le centre de la secousse a été localisé sous les flots de la Méditerranée, à environ quinze ou vingt milles du rivage et à une profondeur de neuf à dix milles. De plus, le choc initial n'a pas eu lieu en un seul point, mais plutôt suivant une ligne parallèle à la côte et courant sensiblement du nord-est au sud-ouest. Chose curieuse, c'est à peu près au même endroit qu'il faudrait rapporter le point d'origine des tremblements de terre de 1564 et 1752.

Comme on le voit, on attache en Europe une grande importance à l'étude systématique des agitations du sol. Et d'ailleurs, partout, dans tous les pays civilisés, même au Japon, l'observation de ces perturbations séismiques se fait avec un soin tout particulier.

Malheureusement, le Canada fait exception à la règle. Sous prétexte sans doute que nos tremblements de terre ne sont jamais dangereux, que ce ne sont que des agitations lilliputiennes.

nes qui affectent plus le système nerveux que le sol, personne ne s'en occupe; on a bien autre chose à faire.

Cette indifférence est vraiment regrettable. Et c'est précisément parce que nous n'avons ici que des tremblements de terre de laboratoire, qu'on devrait faire à leur sujet les observations les plus sérieuses et les plus complètes. Quand le sol ondule comme une mer agitée, quand les maisons s'écroulent de tous côtés, quand on n'entend que les cris des mourants ou des personnes affolées par la peur, il n'est guère possible de procéder avec sang-froid, et les remarques à faire perdent nécessairement en précision ce que les impressions gagnent en intensité. Mais dans le cas où l'on n'a rien à craindre, c'est un gros péché géologique de ne pas observer avec soin au moins ce qui se passe. D'autant que ces études, bien faites, peuvent contribuer à la solution des redoutables problèmes que présente de tous côtés la dynamique interne de la terre.

Veut-on connaître les principaux points qu'il y aurait à noter? Les voici en quelques mots: l'heure exacte, à la minute, à la seconde, du commencement et de la fin des agitations du sol; le sens dans lequel semble se propager la secousse; l'orientation des horloges arrêtées par les oscillations des maisons, s'il y a lieu, ainsi que le point de l'horizon vers lequel les objets mobiles ont été déplacés.

Ces simples données suffiraient pour déterminer le lieu d'origine de nos tremblements de terre, et nous sommes d'opinion que ce point est le même pour tous. Pour la province de Québec, il est probablement situé quelque part dans le comté de Charlevoix.

Ces observations, pour être utiles, doivent être nécessairement nombreuses. Mais comme elles peuvent être faites par le premier venu, il suffirait d'un peu de bonne volonté pour organiser un ensemble d'observateurs sérieux, qui, sans nuire à leurs occupations journalières, rendraient de très grands services à la science.

Quant à la discussion finale des rapports individuels, nous sommes certain qu'on trouverait, au bureau de l'ingénieur des mines du gouvernement, quelqu'un qui serait heureux d'attaquer l'intéressant problème de nos tremblements de terre, et qui ne regarderait pas à un léger surcroît de besogne du moment qu'il s'agirait de rendre service au pays.

Supposons même que l'impression et la distribution des blancs d'observation exigeassent une centaine de dollars, nos gouver-

nants devraient être fiers de s'assurer à si bon marché des résultats qui coûtent ailleurs des sommes bien autrement considérables.

* * *

Nous prendrons la liberté de signaler encore un autre genre d'observations, extrêmement faciles à faire, et qui, une fois étudiées par des personnes entendues, seraient très utiles à l'agriculture. Nous voulons parler des orages d'été.

Tous les jours le bureau météorologique central nous envoie les pronostics atmosphériques pour vingt-quatre heures à l'avance. Mais ces prédictions sont nécessairement vagues. Si on nous annonce, par exemple, des orages pour la vallée du St-Laurent, on ne nous dit pas les endroits particuliers où se formeront ces orages, leur étendue, leur direction générale, leur vitesse moyenne, etc. Or ces différentes données seraient éminemment utiles, maintenant surtout que les communications télégraphiques existent à peu près partout et qu'il serait si facile de prévenir les endroits menacés.

Cette étude, nous l'avons entreprise en 1887, en faisant distribuer, parmi les élèves de plusieurs collèges de la Province, des blancs d'observation, avec prière de les remplir et de nous les renvoyer après les vacances. Malheureusement, nous devons dire que, si nous avons rencontré chez plusieurs une grande bienveillance jointe à un rare esprit d'observation, nous avons dû constater chez un plus grand nombre d'étudiants une indifférence absolue ou un oubli complet. Sur les 1500 feuilles que nous avons disséminées un peu partout, 200 seulement nous ont été remises. Toute discussion générale était absolument impossible.

L'année dernière, grâce à l'encouragement et à la protection de l'honorable G. Ouimet, nous nous sommes adressé aux instituteurs et aux institutrices, auxquels nous avons envoyé d'autres blancs d'observation à remplir. Sur les milliers de feuilles distribuées, 40 seulement nous sont revenues. Les essais ont donc été de moins en moins satisfaisants.

Tout de même, par la discussion de ces maigres données, nous avons déjà pu constater la direction habituelle des orages d'été, la vitesse de leur marche, leur étendue très restreinte en règle générale, et le déplacement des centres orageux du sud-ouest vers le nord-est. Mais nos conclusions sont encore trop précaires pour que nous les publiions maintenant.

Malgré cet échec partiel, nous comptons encore sur des observateurs volontaires, et nous osons leur demander de vouloir bien recueillir pour nous, dans tous les coins du pays, les notes caractéristiques de ces intéressants phénomènes météorologiques, et nous les transmettre à l'automne. Il suffirait d'une certaine d'observations pour déterminer complètement les éléments d'un orage. Et après trois ou quatre saisons bien employées, nous serions fort avancés dans l'étude de notre météorologie locale.

Voici, dans tous les cas, les points que nous demandons aux observateurs de noter : le moment précis du commencement et de la fin de la pluie, le point de l'horizon d'où venait le nuage orageux, la force du vent, la température avant et après l'orage, la durée et la force du tonnerre, et enfin la mention des orages qui ont paru passer quelque part sans atteindre le lieu d'observation, à quelle heure et de quel côté on les a vus.

Nous le comprenons mieux que personne, nous demandons là une chose pratiquement difficile, étant donné le caractère général de notre population. Mais nous espérons que, si nous ne réussissons pas, de plus heureux que nous verront plus tard leurs efforts couronnés de succès. C'est un désir, une idée seulement que nous émettons, et nous avons la confiance que dans quelques années cette idée s'imposera à l'attention publique, surtout si la presse quotidienne veut bien y donner son précieux concours.



Monsieur L. Fréchette, dans un de ses derniers *entre-nous*, annonçait qu'un américain avait trouvé le secret de fabriquer l'or de toute pièce. Quelque possible que puisse être la découverte d'un tel procédé, force nous est de recourir encore à la terre pour en extraire l'or et les autres métaux dont nous avons besoin ; car, après tout, la chimie de ce yankee ne nous est pas encore suffisamment connue. Aussi, tout le monde s'intéresse-t-il beaucoup à nos mines et à tout ce qui peut contribuer à leur développement. On a tant dit que la province de Québec était riche en mines de toute sorte, que son sol renfermait une masse de minerais dont la richesse n'avait d'égal que la variété, — que plusieurs ont fini par y croire. Dans notre opinion, ce n'est pas tant vers la découverte de mines nouvelles que vers l'exploitation judicieuse de celles que nous connaissons déjà, qu'il faudrait faire converger tous les efforts. Quand on songe que, si l'on

mettait d'un côté tout l'or extrait des mines de la Californie et de l'autre les sommes dépensées là-bas à la recherche du précieux métal, on trouverait que chaque dollar a coûté environ un dollar et demi, on comprend l'importance des recherches et des exploitations raisonnées.

M. Obalski vient de publier son rapport pour l'année 1888. La partie la plus importante de ce travail est une citation d'un rapport général sur les mines du Canada, préparé par M. E. Coste et publié par la Commission Géologique d'Ottawa.

Ces relevés de statistiques embrassent plusieurs années et nous mettent à même de suivre le mouvement général de nos exploitations minières. Les chiffres de ce genre que renferme le rapport de M. Obalski, relativement aux travaux miniers de 1888, ne sont pas, comme il le dit lui-même, aussi précis qu'on le désirerait. Il est regrettable qu'on ne puisse pas avoir, des compagnies minières, tous ces renseignements. On dit cependant que la loi les y oblige. Il faut donc admettre qu'entre la loi et son observation il y a, hélas ! une marge assez grande.

M. Obalski réaffirme dans les premières pages de son rapport que des sondages judicieux feront découvrir du pétrole et du gaz naturel dans la partie sud-ouest de notre province. Tant mieux. Sans parler du gaz naturel, dont la valeur comme combustible est incomparable, le pétrole voit de jour en jour le cercle de ses applications s'agrandir. Dans quelques années ce sera le combustible par excellence, le seul capable de lutter avec le gaz naturel. Heureux alors les pays qui en auront des sources abondantes. Actuellement, la production quotidienne du pétrole aux Etats-Unis est de 25,300 barils par jour. Celle de Baku, sur les bords de la mer Caspienne, de 88,000. De nouvelles applications ouvriront sans doute des débouchés inespérés à cette abondante marchandise, et nous pouvons prévoir que les prix en deviendront moins élevés tout en restant toujours rémunérateurs.

Cette question du pétrole est d'autant plus importante que les pays houilliers commencent à se demander avec inquiétude quand arrivera l'épuisement complet de leurs gisements de houille. En février dernier, M. P. Williams affirmait devant la Société Royale de Londres que dans cent ans les mines de l'Angleterre n'existeront plus. Il est assez probable que, vu l'augmentation incessante de l'industrie, le Royaume-Uni se verra privé du précieux combustible avant la fin de ce siècle qui est donné, par le statisticien, comme extrême limite. Ce sera alors le tour du pétrole. Heureux les pays qui en produiront.

Les Etats-Unis, qui ont en abondance le gaz naturel, le pétrole et la houille, ne manquent pas non plus de métaux précieux. En 1888, ce pays a produit 1,644,927 onces d'or et 45,783,632 onces d'argent. C'est un excès de quatre millions et plus sur les années précédentes. On a frappé pour 31 millions de monnaie d'or et autant de monnaie d'argent. L'exportation de l'or a dépassé de 23 millions la valeur de l'importation, et celle de l'argent de 8 millions. On croit que la valeur de l'or et de l'argent monnayés aux Etats-Unis atteignait, au premier janvier 1889, le chiffre de 1,100 millions de dollars.

En somme, ce n'est pas encore la banqueroute générale qui menace nos excellents voisins.

* * *

En attendant que de nouvelles sources d'énergie se découvrent dans notre province, nous pourrions utiliser mieux celles que nous possédons. Nous voulons parler des pouvoirs d'eau qui devraient être partout des mines inépuisables d'énergie électrique.

Déjà les américains songent sérieusement à utiliser pour cette fin les chutes Niagara. Et afin de ne pas gâter le paysage par des constructions disgracieuses, on propose de creuser, en arrière de la nappe d'eau, des cavités profondes où l'on installerait les moteurs des dynamos. L'ensemble des chutes n'y perdrait rien pour le coup d'œil, et l'on pourrait faire des merveilles avec l'énergie qu'on leur enlèverait ainsi subrepticement.

Cette question de la production à bon marché de l'énergie électrique prend une importance de plus en plus grande, à mesure que les moteurs électriques gagnent en popularité. Déjà on ne compte plus, aux Etats-Unis, les tramways dont les voitures sont mues par l'électricité, et leur nombre augmente tous les jours. Il y a quelques semaines à peine, on essayait sur le chemin élevé de la 9^e Avenue, à New York, un moteur électrique, système Daft, qui a donné d'excellents résultats. Il a atteint une vitesse de 30 milles à l'heure, la moyenne étant de 13 à 14 milles, et cela malgré des pentes de 2 par cent sur certaines parties du parcours. Ce train électrique a voyagé en même temps que les engins ordinaires sans nuire en aucune façon à la circulation, ce qui démontre la perfection de son fonctionnement.

A Minneapolis, on s'est servi tout dernièrement de la transmission électrique pour faire fonctionner les métiers placés aux différents étages d'une vaste fabrique, et les propriétaires affirment qu'ils perdent ainsi moins de force que dans la transmission par courroies.

Comme on le voit, s'il ne se fait pas tous les jours de brillantes découvertes en électricité, les applications de cette force merveilleuse se multiplient rapidement. C'est une marche, je dirais même un envahissement, irrésistible, qui menace de remplacer, dans un bon nombre de cas, les anciennes machines par de nouvelles plus simples et plus satisfaisantes.

Pour donner plus d'ensemble à cette marche en avant des applications de l'électricité, les électriciens américains se sont organisés en une association nationale, qui tient tous les ans sa réunion générale dans une des grandes villes de la république. Elle a eu lieu cette année à Chicago, le 19 février. Parmi les discussions qui ont occupé les séances, la plus intéressante, sans contredit, a eu pour sujet l'enfouissement des nombreux fils électriques qui recouvrent maintenant nos villes comme d'une hideuse toile d'araignée. Malheureusement, ces longs débats n'ont pas produit de résultats définitifs. L'installation des fils dans des conduits souterrains soulève immédiatement des problèmes très ardues qui attendent encore leur solution pratique. Dans certains essais qui ont été faits, on a constaté que cette disposition des fils d'éclairage causait une augmentation de dépense d'un centin par heure et par lampe. Evidemment, il ne suffit pas de dire : " Il faut que les fils disparaissent ", pour que la chose se fasse immédiatement. C'est une quasi-impossibilité dans les circonstances actuelles, surtout s'il s'agit des fils téléphoniques. Les courants qui circulent sur ces fils sont tellement faibles que l'induction terrestre les paralyse à peu près complètement.

La même association a protesté énergiquement contre l'idée d'exécuter les condamnés à mort par l'électricité. Les électriciens de l'Illinois, de leur côté, ne veulent pas qu'on déshonore ainsi cette force mystérieuse, destinée à rendre tant de services, en la rabaissant à l'état d'exécuteur des hautes œuvres. Cela n'empêche pas les justiciers de New York de continuer leurs expériences afin d'appliquer une loi passée dernièrement par la législature de cet état, et décrétant que la pendaison serait désormais remplacée par l'exécution à l'électricité. Jusqu'ici les expériences ont été faites sur des chiens de forte taille, des veaux et des chevaux. Un courant de 600 volts a raison des chiens

les plus robustes. Les veaux ne sont foudroyés que par un potentiel de 700, et pour les chevaux il faut l'élever jusqu'à 1000. Il ne reste plus qu'à choisir le courant réservé à l'usage des criminels. Il est probable que l'on prendra la plus haute tension : on ne mesquine pas chez nos voisins.

Le brevet qui protégeait ici la lampe Edison vient d'être déclaré nul par le ministre de l'agriculture à Ottawa. C'est un rude coup pour la compagnie qui l'exploite ; d'autant que plusieurs compagnies rivales n'attendaient que cela pour commencer une sérieuse concurrence, et installer leur système d'éclairage en différentes parties du pays.

Nous ne voulons pas terminer cette revue de l'électricité sans citer les expériences du Dr Hertz, importantes surtout parce qu'elles confirment les idées de Maxwell sur la quasi-identité de nature entre l'agent de la lumière et celui de l'électricité. Il a prouvé que les ondes électriques avaient la même vitesse que les ondes lumineuses ; qu'elles étaient réfléchies et réfractées suivant les mêmes lois ; qu'elles interféraient avec production de concamérations ; que leur longueur était d'environ 60 centimètres ; qu'elles étaient interceptées par un conducteur mais traversaient les diélectriques ; qu'elles se polarisaient absolument comme les ondes lumineuses ; en un mot, qu'il y avait tant de points de contact entre ces deux classes de phénomènes, qu'on était justifiable, jusqu'à plus ample informé, de les attribuer à une seule et même cause agissant d'une manière différente. Il nous semble que c'est là un grand pas de fait dans la bonne voie et que nous sommes peut-être à la veille d'une des découvertes les plus intéressantes des temps modernes.

* * *

Le traitement que M. Pasteur fait subir aux personnes mordues par les animaux enragés n'est pas du goût de tout le monde. On met de côté les statistiques les plus sérieuses pour s'en tenir à des idées préconçues ou à des théories plus ou moins boiteuses. C'est ainsi que, d'après le Dr C.-W. Dulles, de la Pensylvanie, le développement de la rage n'est pas le résultat du développement du virus rabique chez les personnes mordues ; le virus rabique n'existe pas. La morsure des bêtes enragées provoque dans le système nerveux un état pathologique particulier qui se manifeste d'abord par les symptômes de l'hydrophobie pour se terminer ensuite par la mort.

Il est probable que cette affirmation du Dr Dulles rencontrera des contradicteurs, à moins qu'on n'aime mieux la laisser s'éteindre dans les ténèbres du silence. C'était mal choisir son temps pour émettre une semblable théorie, au moment où les virus et les microbes spéciaux à chaque maladie sont plus populaires que jamais dans la science médicale.

A ce propos, la dernière admission de la science bactériologique semble être la contagion possible de la tuberculose des poumons. Le Dr Gauthier, qui a fait une foule d'expériences en inoculant le bacille de la tuberculose à différents animaux, vient de tomber victime de son zèle pour la science. A force de respirer les poussières des expectorations desséchées dont il se servait dans ses études, il a fini par contracter lui-même la terrible maladie.

Ce qui est à la veille d'être établi pour la tuberculose le sera sans doute un jour pour un grand nombre d'autres affections de notre pauvre machine humaine, et l'on trouvera toujours le microbe à la racine de toutes nos misères.

Aussi ces petits monstres microscopiques se nichent-ils partout. Maintenant que l'éveil est donné, on les trouve là où l'on n'aurait jamais soupçonné leur présence. Ne dit-on pas, par exemple, que les maladies contagieuses peuvent se transmettre par les timbres-postes mouillés par une bouche malade? Et les monnaies, les billets de banque qui servent aux transactions commerciales, ce sont autant de foyers d'infection des plus dangereux. En 1884, M. Reinsch a découvert au moins dix espèces d'êtres vivants sur une pièce de cinq francs. Plus tard, M. Scharschmit publiait la *flore d'un billet de banque!* Elle renferme de nombreuses espèces végétales, y compris plusieurs bacilles.

Nous sommes donc environnés d'ennemis. Les murs, les parquets en sont couverts. Et si nous avons des microscopes dans les yeux nous serions épouvantés à la vue des hideuses bêtes qui s'appréhendent à nous dévorer tout vivants.

Il faut pourtant en prendre son parti, puisque le docteur polonais Bujwid regarde comme excellente l'eau qui ne renferme que 300 bacilles par centimètre cube. C'est déjà assez, tout de même. L'eau qui séjourne quelque temps dans une ville s'enrichit rapidement; elle contient bientôt 50,000 de ces intéressants animalcules par centimètre cube. Et l'on dira maintenant qu'il ne faut boire que de l'eau!

Sans tomber dans les exagérations, retenons au moins, comme conclusion pratique, la nécessité qu'il y a de suivre scrupuleu-

sement toutes les règles de l'hygiène la plus sévère. L'hygiène et la médecine préventive: tel pourrait bien être l'enseignement médical de l'avenir. Nous en reviendrons à la coutume des Chinois, qui ne paient leurs médecins que lorsqu'ils sont en santé. Comme nous vivrons longtemps alors!

* * *

Connaissez-vous la *bellite*? C'est une cousine de la dynamite, et qui menace de la remplacer définitivement.

Inventée tout dernièrement en Angleterre par M. Carl Lamb, elle jouit déjà d'une grande vogue parmi toutes les poudres explosives découvertes dans ces dernières années. Bien que douée d'une force énorme, elle a un caractère assez tranquille. Elle ne déflagre que sous l'influence directe d'un fulminate quelconque. Vous pouvez la jeter dans le feu; elle brûle à peine. Frappez-là à grands coups de marteau, soumettez-là à des chocs aussi violents que vous voudrez; elle restera parfaitement tranquille. Mais la moindre capsule de fulminate la fait éclater, et alors les plaques d'acier les plus épaisses sont brisées comme du verre.

Evidemment la bellite est un sinistre personnage qui fera un jour parler de lui.

* * *

Nous ne voulons pas finir ces quelques notes sans rappeler que l'*Association Américaine pour l'avancement des sciences* tiendra sa réunion cette année à Toronto, le 28 août. Cette association compte dans ses rangs les meilleurs représentants de la science américaine et canadienne, et cette visite sera une bonne aubaine pour nos concitoyens de la province sœur. C'est la troisième fois que l'A. A. S., comme on dit aux Etats-Unis, convoque ses membres dans une ville du Canada.

J.-C.-K. LAFLAMME.

LE SOCIALISME D'ÉTAT ¹

La manière dont les Etats contemporains usent des facilités nouvelles que le marché des capitaux leur offre est fort peu rassurante. Quelques-uns empruntent pour convertir : c'est ce que vient de faire le Portugal, en février dernier. Mais la plupart contractent de nouvelles dettes, et ne songent guère à alléger les anciennes. Quel avenir nous préparent ces folies ?

“ Les travailleurs, dans une nation où il y a une grosse dette publique et un grand état militaire, ne reçoivent pas pour leur travail tout ce qu'ils devraient recevoir. Les socialistes ont parfaitement saisi ce point faible de l'ordre social actuel. Si les gouvernements persévèrent dans la voie funeste du mépris systématique du droit des gens, des guerres injustes et de la paix armée, la banqueroute des principaux Etats européens est inévitable d'ici à un quart de siècle, et les conséquences en seront un chaos comparable aux désordres qui ont suivi l'invasion des Barbares.”

Ces graves avertissements nous sont donnés par un économiste autorisé, M. Claudio Jannet, dans le bel ouvrage qu'il vient de publier sous ce titre : *Le Socialisme d'Etat et la réforme sociale*. On y trouve les qualités habituelles du maître, l'étendue et la sûreté des informations, la clarté des idées, l'élevation des sentiments : c'est l'œuvre d'un savant, d'un français, d'un chrétien. Les douze études qui composent ce volume jettent une grande lumière sur les obscurités du mouvement social contemporain. Ne sentez-vous pas combien il était opportun d'opposer les véritables remèdes aux illusions décevantes du socialisme d'Etat, qui est, avec la guerre, le grand désorganisateur des finances publiques ?

“ A toutes les époques, les nations ont subi l'hégémonie intellectuelle de l'une d'entre elles. La France a eu ce privilège depuis le règne de Louis XIII jusqu'à la fin du premier empire. L'Angleterre, qui s'était affranchie de cette influence depuis 1888, a, de 1815 jusqu'à 1870, propagé partout ses institutions

1. *Le Socialisme d'Etat et la réforme sociale*, par M. CLAUDIO JANNET. — Un vol. in-8, Paris. Plon. 1889.

Cette notice bibliographique peut être considérée comme une suite de l'article sur les *Dettes publiques*, publié dans le présent numéro, page 203.

parlementaires et ses idées économiques. L'Allemagne a son tour aujourd'hui, et sa pensée s'impose au monde entier, non seulement par le prestige de ses victoires militaires, mais aussi par le spectacle de son développement manufacturier, des progrès de sa marine, qui rivalise avec celle de l'Angleterre jusque dans les mers de l'extrême Orient, de l'essor de sa population qui déborde sur tous les points du globe."

Or l'Allemagne semble prendre à tâche aujourd'hui de répandre le socialisme d'État à travers le monde. Triste service qu'elle rend à l'humanité! L'expérience ne peut se faire dans des conditions plus favorables que dans cette société germanique façonnée par ses traditions aux régimes de contrainte, fortement hiérarchisée et comme enrégimentée sous la tutelle d'un gouvernement très puissant. Et pourtant il est très douteux que cette politique donne de bons résultats. L'une des études capitales de M. Claudio Jannet est consacrée à *l'assurance obligatoire*. C'est un principe dont les suites sont graves. S'il devait être limité à la maladie et aux accidents, il ne résoudrait que très imparfaitement la question sociale. On entend bien l'appliquer à la vieillesse. Si l'assurance est obligatoire, elle est nécessairement garantie aux intéressés par les pouvoirs publics. Ainsi nous arrivons à l'engagement par l'État de fournir une pension de retraite à tous les citoyens qui n'ont pas de patrimoine personnel. C'est une véritable révolution sociale, un saut dans l'inconnu. Heureux les peuples qui sauront se passer de cette nouvelle loi des pauvres, dont les conséquences sont incalculables!

On ne doit imiter l'étranger, même quand la fortune lui sourit, qu'avec une grande discrétion. Il faut avoir le respect et l'intelligence de la patrie. " Il est du droit et du devoir de chaque peuple de préserver sa nationalité dans ce grand mouvement de fusion que la nature semble opérer. Une nationalité représente un ensemble de principes et tout un rôle dans l'histoire dont le dépôt a été confié à une race." Patrimoine sacré, qu'on risque parfois de compromettre, en prétendant l'enrichir! Il y a des peuples qui se touchent et qui ne se ressemblent pas. " La situation économique, les précédents sociaux de la France ne ressemblent pas à ceux de l'Allemagne. Ils se rapprochent beaucoup plus de ceux de l'Angleterre et des États-Unis."

Mais il est des forces sociales qui doivent agir dans tous les pays, et, pour découvrir les lois et les pratiques qui peuvent les développer, M. Claudio Jannet ne craint pas de chercher des indications partout, en Allemagne comme en Amérique. Il me:

ainsi en relief les trois organismes sur lesquels il faut le plus compter pour échapper à toutes les formes de socialisme, et qui, dans une mesure plus ou moins large suivant les milieux, concourent avec l'État au progrès social, — la famille, l'association, l'Eglise.

C'est de la liberté de la famille qu'il s'agit dans les études qui ont pour titre : *La réforme des lois de succession en Allemagne* ; — *L'institution de l'homestead aux Etats-Unis et l'insaisissabilité des petits domaines* ; — *Le code civil et les réformes indispensables à la liberté des familles*.

Si l'on cherchait à faire la théorie du rôle de l'association libre dans le monde moderne, on pourrait facilement la déduire des chapitres suivants : — *Les associations rurales en Allemagne* ; — *Les syndicats industriels pour limiter la production* ; — *Les associations professionnelles catholiques et les sociétés coopératives de consommation* ; — *L'association des honnêtes gens sur le terrain des affaires* ; — *L'Etat et le régime du travail*.

Dans une belle étude qui termine l'ouvrage, et qui a pour titre : *L'ordre économique naturel et l'avenir des sociétés européennes*, M. Claudio Jannet ne craint pas d'écrire : " Par quelque côté qu'on étudie les phénomènes de notre temps, on en revient toujours à cette constatation, c'est que la *question sociale* n'est pas une question d'organisation économique, mais une question religieuse. Quoique la condition de l'humanité prise en masse n'ait pas empiré et qu'elle se soit même améliorée, si les besoins croissent encore plus vite que la richesse, si les principes qui portent les hommes à accepter leur sort ici-bas en considération de la vie future perdent leur empire, le développement du bien-être général ne pourra que précipiter les cataclysmes sociaux. "

Ainsi l'Eglise du Christ a un grand rôle à jouer dans la vie sociale. On perd son temps, si l'on cherche à tirer de ses préceptes un système tout fait et uniforme d'économie politique. Nous entendons lui demander bien autre chose. Nous croyons qu'elle peut relever la dignité des pauvres, émouvoir l'indifférence des riches, faire régner l'amour et la paix. Rêves chimériques, dira-t-on. Mais qui donc, en dehors d'elle, a quelque chance de sauver les vieilles nations de la ruine certaine à laquelle conduisent le socialisme d'Etat et la paix armée ?

J. ANGOR DES ROTOURS.

MGR DE SAINT-VALLIER

En 1882 les religieuses de l'Hôpital-Général de Québec publiaient une volumineuse histoire de leur pieux fondateur et de leur monastère. ¹ On y trouve la relation presque complète des faits importants accomplis dans tout le pays depuis 1655. C'est une chronique précieuse ; elle peut même servir à corriger certaines pages de notre histoire où les événements n'ont pas été montrés sous leur véritable aspect.

Le plus souvent l'histoire véridique se puise à ces récits intimes ; ils donnent le vrai caractère d'une époque, font bien saisir la portée d'un événement ; et ces notes recueillies jour par jour dans un milieu où n'arrivent ni les préventions, ni les partialités, ni les haines, seront d'un très grand secours pour les historiens. Aussi les annales soigneusement rédigées et précieusement conservées dans le monastère de Notre-Dame-des-Anges à Québec, sont autant de pages où le public peut s'instruire et s'édifier. Et en étudiant cet ouvrage nous avons été vraiment étonné que des documents si précieux n'aient pas eu, à leur apparition, tout le succès qu'ils méritent.

Le livre ne porte aucun nom d'auteur ; les treillis du cloître, qui ont livré passage à un immense volume de 740 pages, ne pouvaient permettre au public de connaître le nom de l'historien. Mais plus tard, quand l'Hôpital-Général publiera la suite de son histoire, une page spéciale sera consacrée à la mémoire d'une humble religieuse dont le nom méritera de figurer parmi ceux des historiens de notre pays.

Cette savante hospitalière nous a donné un récit simple, mais rapide et animé. Les événements y sont présentés sous ces couleurs vives et naturelles qui font revivre, aux yeux du lecteur, les hommes et les choses. Une clarté parfaite, la correction jointe à la sobriété du style, reposent et soutiennent l'attention. Pour peindre ainsi les années écoulées, pour donner à chacune sa physionomie propre, pour suivre d'un regard aussi net et fixer avec tant de précision la marche tortueuse des événements,

1. *Monseigneur de Saint-Vallier et l'Hôpital-Général de Québec*, histoire du monastère de *Notre-Dame-des-Anges*, religieuses hospitalières de la Miséricorde de Jésus, ordre de saint Augustin. — 1 vol. in-8 de 743 pages. — Québec, C. Darveau, 1882. — En vente à l'Hôpital-Général.

il fallait la perspicacité et l'imagination d'une femme. De plus, en lisant l'histoire de l'Hôpital-Général, nous respirons constamment l'atmosphère de sainteté qui remplit cette solitude et qui fait tant de bien à l'âme.

Il n'entre pas dans notre plan de faire une bien longue critique de l'ouvrage ; nous voulons simplement signaler au public désireux de s'instruire un trésor précieux à tous égards. Sans doute les gourmets de la littérature ne pourront pas s'y délecter à la saveur d'un style aussi élégant et aussi orné, d'une phrase aussi vive, aussi pittoresque que celles qui font d'ordinaire leurs délices. Bien des expressions, bien des tours, leur paraîtront un peu vieillies. Ils regretteront peut-être que l'auteur ne se soit pas plus préoccupée de charmer l'oreille et d'amuser l'esprit. Mais tel qu'il est, le travail mérite l'estime du public et est propre à intéresser tous ceux qui savent lire.

Le plan est vaste, net et fécond. L'auteur a voulu consacrer une partie importante du livre aux œuvres et à la vie du fondateur de l'Hôpital-Général, Mgr de Saint-Vallier. La vie héroïque de ce saint évêque n'était pas assez connue. Pendant quarante années de travaux, de lutes incessantes, il a été mêlé à tous les événements importants de notre jeune Canada. Voilà pourquoi en étudiant l'œuvre du second évêque de Québec, nous trouvons des renseignements précieux pour l'histoire en même temps qu'un sujet constant d'édification.

Nous avons cru être utile aux lecteurs du CANADA-FRANÇAIS en leur mettant sous les yeux un résumé de ces précieuses annales. L'histoire de Mgr de Saint-Vallier offre un intérêt tout spécial ; nous en retracerons ici les grandes lignes, en nous efforçant de conserver l'aimable cachet qu'y a laissé l'auteur.

La famille de Mgr de Saint-Vallier s'était distinguée depuis des siècles par son attachement et son dévouement à la foi chrétienne. Son aïeul paternel, Jean de la Croix de Saint-Vallier, veuf à l'âge de cinquante ans, s'était vu dans l'obligation de monter sur le siège épiscopal de Grenoble. C'est ce pieux évêque que l'on voit plus tard s'unir à St François de Sales pour défendre les droits de l'Eglise contre les hérétiques. De ses deux fils, l'un lui succéda sur le siège de Grenoble, et l'autre fut le père de Jean-Baptiste de Saint-Vallier, le futur évêque du Canada.

De très bonne heure ce fils de marquis avait renoncé au monde, et s'était livré avec une ardeur infatigable à l'étude des auteurs sacrés et de la théologie ; à l'âge de dix-neuf ans il était proclamé docteur en Sorbonne. Quelque temps après, son frère l'obligea d'accepter la place d'aumônier ordinaire du roi. Ainsi

celui qui plus tard devait se livrer, sur les rives du St-Laurent, aux fatigues et aux privations de toutes sortes, connu d'abord les splendeurs de la cour, et gravita pendant quelque temps dans l'orbite du roi Soleil. Mais son esprit et son cœur ne furent pas atteints par les séductions et les plaisirs de cette brillante société. Le jeune prêtre sut garder sa pureté et sa foi dans cette atmosphère malsaine, où tant d'âmes ont pris les germes de maladies mortelles.

Sa vertu ne fut jamais ébranlée par les funestes exemples de tous ces courtisans qui souvent n'avaient d'autre noblesse que celle de la naissance. Les scandales dont il était le témoin attristé n'avaient d'autre effet que d'augmenter les rigueurs de la pénitence qu'il exerçait sur son corps. Chaque matin il montait au saint autel, et chaque année il faisait une retraite de dix jours.

Comme détail intéressant, disons que Mgr de Saint-Vallier fut le premier à la cour qui obtint du roi la permission de porter l'habit long des gens d'église ; jusque là les ecclésiastiques au service du roi n'avaient jamais porté le vêtement canonique. Le premier aussi il forma le dessein de faire des instructions familières aux officiers du palais, projet qui fut grandement approuvé par Louis XIV. Dans certaines circonstances il ne refusait pas d'abondants secours pécuniaires. Et un jour le roi lui dit par manière de plaisanterie : " Mais, l'abbé de Saint-Vallier, n'avez-vous donc jamais scrupule de violer ainsi ma bourse ? " — " Sire, répondit l'aumônier, je multiplie vos richesses pour l'éternité. " La mémoire des éminentes vertus de Monsieur de Saint-Vallier resta profondément gravée dans le cœur de tous les officiers de la cour. Tous étaient dans l'admiration en voyant ce jeune prêtre se sanctifier à la cour du roi, au milieu des délices.

Nous sommes au temps glorieux de Condé ; l'illustre capitaine prépare sur les champs de bataille la moisson de lauriers que le grand roi se donnera la peine de récolter. A cette époque Louis XIV, dont la gloire a surtout été le reflet de toutes les gloires qui resplendissaient autour de lui, se hasardait en personne dans de petites expéditions militaires. L'abbé de Saint-Vallier fut chargé d'accompagner le monarque en Flandre. Il y déploya un zèle et un dévouement sans bornes ; les prisonniers, les blessés, les mourants, tous recevaient les secours et les consolations de son ministère. Ce fut au retour de cette campagne que Louis XIV lui offrit le siège archiépiscopal de Tours. Mais l'humble aumônier refusa d'assumer cette responsabilité. Dieu le voulait au milieu des peuplades sauvages de l'Amérique.

Mgr de Laval, déjà vieux, demandait un successeur sur le siège de Québec. Dans sa profonde humilité, il soupirait après le moment où il lui serait donné de décharger ses épaules du fardeau de l'épiscopat. Après de sérieuses informations, son choix tomba sur le jeune abbé de Saint-Vallier ; parmi tout le clergé de Paris, personne ne fut jugé plus propre aux fonctions épiscopales. L'aumônier du roi avait déjà, il est vrai, refusé la mitre ; mais si les honneurs de l'épiscopat lui répugnaient, on le savait incapable de refuser un évêché pour lequel il fallait renoncer à toutes les douceurs de la patrie, s'exposer aux fatigues, aux privations de toutes sortes, et vivre dans la plus grande pauvreté, au milieu de peuples sauvages et idolâtres.

Il consentit donc à recevoir le caractère épiscopal, tout en protestant qu'il ne voulait être que coadjuteur de l'évêque de Québec. Ceci se passait en 1684, c'est-à-dire deux ans après la fameuse *Déclaration du clergé*. C'était le temps des grandes difficultés entre la France et le Saint-Siège au sujet de la régale et des quatre articles. Innocent XI refusait aux évêques nommés l'institution canonique et défendait de leur donner la consécration. L'abbé de Saint-Vallier ne fut donc pas d'abord investi du caractère épiscopal. Il se rendit cependant à Québec et gouverna le diocèse en qualité de vicaire général, ce que le Saint-Siège n'avait pas encore interdit, comme il l'a fait en 1810, pendant ses démêlés avec Bonaparte.

La population totale des Canadiens français établis alors sur le St-Laurent, était de 10,785 ; on comptait déjà 40 paroisses ayant des curés résidents. En arrivant au Canada, le premier soin du vicaire général fut de visiter l'immense étendue du pays qui formait alors le diocèse de Québec. Il parcourut toutes les paroisses et voulut pénétrer jusqu'au fond des contrées les plus sauvages. Plusieurs fois les provisions manquèrent à l'ex-aumônier de Louis XIV. Il souffrit le froid, la faim, les fatigues de marches longues et périlleuses ; mais son zèle lui faisait goûter plus de bonheur au sein de ces souffrances, qu'il n'en avait éprouvé dans les délices de la cour. Lorsqu'il repassa en France, les difficultés religieuses avaient cessé, et le pape Innocent XI accorda les bulles au nouvel évêque de Québec. Il fut sacré le 24 janvier 1688. A cette occasion il reçut les plus riches offrandes. L'aube que le prélat portait à la cérémonie était un cadeau de madame de Maintenon. Louis XIV lui-même le combla de ses royales faveurs.

Mgr de Saint-Vallier s'arracha bien vite à ces honneurs pour venir où l'appelait son zèle apostolique. Il s'y montra tel qu'on

l'avait vu la première fois, plein de sollicitude pour le salut des âmes, et dévoré par la flamme divine de la charité.

En 1691, peu de temps après la victoire remportée sur l'amiral Phipps par le comte de Frontenac, l'évêque de Québec dut repasser en France. On raconte que, pendant son séjour dans sa famille, il apprit qu'un de ses neveux était destiné à devenir page à la cour. Alors Monseigneur de Québec dans son zèle adressa une ardente prière à Dieu, afin qu'il lui plût de retirer cet enfant de ce monde, si la place qu'il allait occuper devait être préjudiciable à son salut. Peu de temps après l'enfant allait prendre place au milieu des anges du ciel.

En 1692, le pieux prélat revenait à Québec avec les lettres patentes pour l'érection d'un hôpital-général. Il acheta des Récollets 106 arpents de terre qu'ils possédaient sur la rivière St-Charles, leur église et leur couvent de Notre-Dame des Anges. Puis il choisit quatre religieuses de l'Hôtel-Dieu, et les conduisit lui-même auprès de ses chers malades de l'hôpital.

Ce fut à cette époque que Mgr de Saint-Vallier, voulant introduire dans son diocèse quelques changements, rencontra sur sa route des difficultés presque insurmontables ; aussi fut-il forcé de s'embarquer de nouveau pour la France, où il apprit que des gens importants de son diocèse réclamaient à grands cris sa démission. Pour arriver à leur but, ses adversaires mettaient en jeu les plus hautes influences, surtout celle de Mde de Maintenon. Louis XIV avait si bien appris à admirer la conduite passée du prélat qu'il ne se rendit pas à ces réclamations. Néanmoins afin d'apaiser les esprits, il crut devoir pour un temps retenir l'évêque de Québec loin de son diocèse.

Il n'est pas sans intérêt de noter ici l'intervention des deux plus grands évêques français du dix-septième siècle, Bossuet et Fénelon. Louis XIV avait voulu connaître l'opinion de l'archevêque de Cambrai et de l'évêque de Meaux au sujet de l'absence d'un évêque retenu loin de son diocèse. On voit que Fénelon ne se jugea pas assez éclairé sur les affaires du pays pour hasarder une solution. Quant à Bossuet, il déclara que, si l'évêque de Québec ne donnait pas lui-même sa démission, on ne pouvait le retenir en France sans violer les canons. Le roi fit alors mander de nouveau Mgr de Saint-Vallier à Versailles ; Sa Majesté voulait tenter un dernier effort pour retenir le prélat loin du Canada. Après quelques moments de conversation : " Mais, dit le roi, vous ne répondez pas à ce que je vous demande. " — " Sire, répartit l'évêque, il y a des choses sur lesquelles il est plus respectueux de ne pas répondre à Votre Majesté. " Le roi fut

charmé de cette noble et délicate parole, et le laissa libre de partir pour son diocèse.

Mgr de Saint-Vallier dit encore une fois adieu à son pays natal. Durant la traversée, les fièvres se déclarèrent sur les vaisseaux et l'évêque de Québec en fut gravement atteint. Heureusement le médecin du roi, le célèbre Michel Sarrazin, qui venait demeurer au Canada, entoura de soins particuliers le vénérable prélat et put l'arracher à une mort imminente. Parmi les ecclésiastiques qu'il emmenait avec lui à Québec, cinq succombèrent à la contagion.

Au retour de ce voyage l'évêque de Québec put prendre possession de son palais épiscopal, dont la construction avait été commencée en 1694. Ce grand bâtiment était situé précisément à l'endroit où tout le monde a vu l'ancien parlement, disparu à son tour. L'année suivante, Mgr de Saint-Vallier vit sa petite communauté de l'Hôpital-Général à deux doigts de sa perte. On ne voulait plus des religieuses auprès des malades. C'était l'ordre du roi de France ; mais le Roi du ciel en avait décrété autrement. Néanmoins le dévoué fondateur se vit encore dans la triste nécessité de passer en France en 1700. Il régla un grand nombre de questions des plus épineuses ; il fit même le voyage de Rome. Ce fut seulement au mois de juin 1704 qu'il put se remettre en route pour son diocèse. Cette traversée est restée à jamais mémorable. Le gros vaisseau *La Seine*, sur lequel était monté l'évêque de Québec, fut pris par les Anglais le 26 juillet. Mgr de Saint-Vallier fut mis sur un des vaisseaux de la flotte anglaise, conduit à Londres, et de là envoyé avec ses ecclésiastiques à Rochester. Par suite de complications politiques entre la France et l'Angleterre, il dut subir cinq longues années d'exil.

Durant le séjour de leur fondateur en Angleterre, les religieuses de l'Hôpital-Général ne cessèrent d'adresser au ciel leurs plus ferventes prières. Ce fut pour elles une époque de terribles épreuves. Car dans un temps où elles étaient privées de leur père spirituel, la Mère St-Augustin, celle qui avait été pendant onze ans leur supérieure, fut jugée digne du ciel ; elle mourut le 16 novembre 1703.

Après son exil l'évêque de Québec repassa en France ; là on mit encore tout en jeu pour retarder son départ. Un puissant ministre, de la part du roi, lui signifia plusieurs propositions qui tendaient toutes à obtenir son abdication. Cette fois encore Mgr de Saint-Vallier écarta toutes les difficultés et partit pour Québec. En arrivant au pays, il annonça la résolution où il était de ne pas occuper son palais épiscopal, ses revenus étant

considérablement diminués. Il se retira au milieu de ses filles spirituelles de l'Hôpital-Général, tout en se réservant au Séminaire un appartement qu'il pourrait habiter quand des affaires l'appelleraient en ville. Ce fut une allégresse véritable pour les bonnes religieuses de voir au milieu d'elles leur vénéré fondateur.

Malgré l'état de faiblesse où l'avaient laissé l'exil, les chagrins, les maladies, le vertueux pontife déploya une énergie indomptable dans l'administration de son diocèse. Il s'éleva avec toute la fermeté dont il était capable contre la traite de l'eau-de-vie. Chaque fois qu'il s'agissait de ce grave désordre, il était inflexible. — " Voulez-vous donc, lui dit-on un jour, faire perdre ce pays au roi de France, le livrer à nos voisins qui, donnant aux sauvages autant d'eau-de-vie qu'ils en veulent, vont les attirer tous à eux, et mettront ensuite, avec eux, toute cette colonie en combustion ?" — " Voulez-vous, répondit le saint pontife, voulez-vous que nous conservions ce pays au roi de France en offensant le Roi du ciel?... Notre monarque a trop de piété pour vouloir être maître du Canada, s'il n'en peut être maître qu'à cette condition. D'ailleurs, si les sauvages, à qui nous devons toujours refuser ce que nous ne pouvons leur accorder sans péché, nous mettent à mort, ah ! ne vaut-il pas mieux que nous mourions innocents que de vivre coupables ?... "

Il ne reculait devant aucun sacrifice pour donner aux cérémonies du culte tout l'éclat et toute la solennité possible. C'est lui qui obtint de Louis XIV ces riches ornements de drap d'or qu'on admire encore aux jours de grandes fêtes, à la Basilique de Québec.

En 1714, monseigneur de Saint-Vallier avait pris sur lui les fonctions de chapelain. Les annales du monastère font les plus grands éloges de sa ponctualité et de son exactitude. Aux plus rudes froids de l'hiver, il ne voulait jamais permettre qu'on mit du feu sur l'autel. Il était très ingénieux pour saisir toutes les occasions de se mortifier, et sa manière de vivre était tout apostolique. Écoutons, à ce propos, ce qu'en dit l'abbé Farnel, son contemporain :

" J'ai à vous présenter un prélat, humble dans la grandeur Vous ne verrez point dans sa maison une nombreuse livrée, de superbes équipages, de riches ameublements..... ni tout ce qui accompagne un grand train. Tout cela est trop éloigné de son humilité ; une table frugale, des habits très simples, une chambre qui n'a point d'autre ornement que la blancheur des murs : voilà tout ce qui accompagne l'extérieur

du prélat. Ne vous semblait-il pas, le voyant venir de son Hôpital-Général, et entrer dans cette ville pour officier à la cathédrale, sans suite, sans équipage, seul le plus souvent, dans une très pauvre voiture, n'ayant d'autres enseignes pour le faire reconnaître que l'humilité et la pauvreté qu'il faisait triompher en sa personne, — ne vous semblait-il pas voir le Sauveur du monde entrer en triomphe dans Jérusalem avec un semblable appareil ? ”

Maintenant voici ce que nous dit sur le même sujet le Père de la Chasse : “ Monseigneur de Saint-Vallier aimait les pauvres ; et, persuadé que Jésus-Christ est dans le pauvre, il les aimait tendrement. Que le temps ne me permet-il de vous le représenter tel que nous l'avons vu et admiré durant tant d'années ... dans ce lieu (l'Hôpital-Général) qui sera un monument éternel de sa prodigieuse charité ! Non, ni les palais des rois, ni leurs appartements superbes, ni leurs jardins délicieux, n'eurent jamais pour lui les mêmes charmes qu'il trouvait ici, en visitant les salles de ses pauvres ... Jamais en faisant les fonctions d'aumônier de son prince, il n'avait senti le même goût, le même agrément, la même satisfaction intérieure qu'il trouvait ici à servir de chapelain à ses pauvres ... ”

Ces témoignages suffisent à nous prouver l'humilité, le dévouement, le zèle du digne successeur de Mgr de Laval. Mais ce que l'on admire surtout en lui, c'est son extrême amour pour les pauvres ; une grande partie de sa vie s'est passée à travailler pour eux.

Mgr de Saint-Vallier est mort le 26 décembre 1727, à l'âge de 74 ans ; il était évêque depuis 40 ans. Jusqu'à son dernier jour il administra avec la plus grande sollicitude les affaires de son diocèse. Moins d'un mois avant sa mort il avait encore parlé en public. C'était la fête de saint André ; et les quelques paroles qu'il prononça en cette circonstance méritent d'être citées : “ La fin de l'année ecclésiastique nous doit remettre devant les yeux avec quelle rapidité tout passe. Nous touchons à notre dernière fin : pour s'y disposer il faut faire un saint usage du temps, porter sa croix à l'imitation du grand amateur de la croix, le glorieux apôtre saint André, dont on célèbre la fête. C'est elle qui a fait son triomphe et sa gloire. ” Le même jour il disait à ses pauvres avec le ton le plus affectueux : “ Vous êtes mon précieux héritage. Mon amour pour vous ne se terminera pas au tombeau ; si vous m'obtenez miséricorde du Seigneur, comme je l'espère, sans cesse je prierai pour vous. ” Les dernières paroles qu'il adressa à ses hospitalières sont

admirables. Il leur recommanda surtout, avec beaucoup d'instance, ses pauvres, ses chers pauvres : *Oubliez-moi, leur dit-il ; mais pour eux, ne les oubliez pas !*

On ne nous pardonnerait peut-être pas de passer sous silence les difficultés regrettables qui s'élevèrent entre les autorités ecclésiastiques et les autorités civiles à l'occasion des obsèques de Mgr de Saint-Vallier. Voici en deux mots l'objet du différend. Le saint évêque avait choisi la chapelle de l'Hôpital-Général pour le lieu de sa sépulture et y avait fait creuser sa tombe. Or, après sa mort et par suite de difficultés survenues à propos de l'administration diocésaine, l'intendant Dupuy s'était brouillé avec le Chapitre. Sur un simple soupçon que les chanoines avaient l'intention de faire enterrer à la cathédrale le corps du prélat, l'Intendant, dont l'humeur était fortement aigrie, s'emporta et voulut faire acte d'autorité. Il se rendit à l'hôpital à l'entrée de la nuit, le 2 janvier, veille du jour fixé pour l'enterrement. Là il déclara qu'il venait faire sans le moindre délai l'enterrement de Monseigneur. Les religieuses durent se rendre à l'ordre de M. Dupuy, bien à regret ; car elles savaient que les chancines avaient fait préparer une pompe funèbre à la cathédrale, d'où le corps du prélat devait être transporté de nouveau à l'Hôpital-Général pour l'inhumation.

Voilà une pâle analyse de la *Vie de Mgr de Saint-Vallier*. Nous avons voulu simplement faire connaître une partie du livre des Sœurs Hospitalières, et nous nous sommes bien gardé d'introduire la critique dans notre courte notice. La partie du volume qui renferme l'histoire du monastère depuis sa fondation jusqu'à nos jours, offre à chaque page de rares sujets d'édification. Le lecteur trouve un charme indicible à pénétrer, à la suite d'un guide éclairé, dans ce pieux asile, où des centaines de femmes viennent acheter la couronne des élus aux prix des sacrifices, de l'abnégation et de toutes les œuvres de charité.

Au contact de ces âmes d'élite, on comprend mieux ses propres faiblesses, et on éprouve le besoin de devenir meilleur. C'est une marque certaine que le livre est bon.

L'abbé L.-A. OLIVIER.

OU EST LE SÉJOUR DES MORTS

Il a paru récemment un livre étrange¹, tissu de textes et de passages empruntés aux philosophes anciens et modernes, à la sainte Écriture, aux Pères de l'Église et aux conciles, aux poètes, aux révélations les plus célèbres et les plus authentiques ; ouvrage plein d'attraits à cause de sa forme d'abord, ensuite parce que le lecteur ne ploie nullement sous le fardeau de l'érudition, car les citations littérales des auteurs consultés sont presque toutes reléguées dans les notes. Tout ce qui aurait rendu le livre fatigant a été soigneusement évité. Ouvrage complet, car il ne contient pas seulement la *recherche* et la *découverte* du ciel, mais encore celles de l'enfer et d'un lieu intermédiaire pour les enfants morts sans baptême. Et cette vue est assurément raisonnable, puisque les *compartiments* du ciel et de l'enfer sont distingués surtout par leur opposition et que, de cette opposition radicale, résulte la nécessité d'un troisième lieu pour les morts qui n'ont mérité ni le ciel ni les tourments de l'enfer. Aussi aurions-nous préféré un autre titre, par exemple : *Le séjour des morts*.

Par sa forme, et autant que *parva magnis comparare licet*, on pourrait rapprocher ce livre de l'épopée du Dante ou du *Pasteur* d'Hermas.

* * *

L'auteur débute, comme l'*altissimo poeta*, par une vision. Il me semblait, dit-il, que j'étais en voyage pour le ciel ; et voici devant moi une grande route, très belle et bordée de fleurs ; la foule qui s'y pressait m'entraînait avec elle.

Mais, au lieu de monter vers le ciel comme il le voudrait, le voyageur descend, descend toujours. Chemin faisant, il rencontre une foule de personnes de tout âge et de toute condition : des hommes de plaisirs, un sage, un savant. Il les interroge. Il leur demande où se trouve le ciel et il en reçoit des réponses diverses. Les uns lui disent : " Être heureux, être dans le ciel,

1. *Où est le ciel ?* (Méditation d'un philosophe.) Par le T. R. Père HILAIRE, des Frères Mineurs Capucins, docteur en Théologie et en Droit canon, 1838.

«est jouir et le ciel est ici » : et ils lui montrent une avenue sombre, dans laquelle ils se hâtent d'entrer. Un autre lui présente une bourse gonflée d'or : « La dedans, dit-il, est le bonheur, car la béatitude consiste dans la possession de tous les biens, et avec l'or on possède le monde entier. » Un savant, entouré de cornues, de creusets et d'instruments bizarres, le salue d'un rire moqueur : « Le ciel ? je l'ai trouvé. Le voici dans cette fiole. C'est l'éther qui remplit le firmament et même les espaces infinis ; fluide inépuisable, qui constitue l'être premier et sa félicité. »

Le voyageur désespère de trouver le ciel. Il descend toujours néanmoins, et, après avoir longtemps marché dans une riante vallée, il voit tout à coup le sol s'entr'ouvrir sous ses pieds, et apparaître une fosse profonde et immense, remplie de feu. Au-dessus, il lit avec horreur une inscription qui rappelle celle de l'enfer du Dante :

« Par moi l'on va dans la cité des larmes :

« Par moi l'on va au supplice éternel.

« Laissez toute espérance, vous qui entrez. »

* * *

Les anciens Hébreux, les philosophes et les poètes de l'antiquité s'accordent pour placer l'enfer au centre de la terre. C'est aussi le sentiment des Pères de l'Église, qui conviennent en même temps que la peine du damné est double, savoir : le feu pour le corps et le ver rongeur pour l'âme. ¹ Toutefois l'Église, qui s'est prononcée sur l'éternité des peines infligées aux damnés, ne l'a point fait touchant le lieu où elles sont endurées.

Mais l'enfer, tel que le décrit notre auteur, ne ressemble guère à celui des poètes.

Dans la *Divine Comédie*, l'enfer est un immense entonnoir, divisé en un grand nombre de cercles suivant la nature et la quantité des crimes, auxquels correspondent des châtimens divers. On y voit des plaines arides, des fleuves roulant entre leurs rives des ondes de feu ou de boue, des cavernes, des champs couverts de tombeaux, des fournaies ardentes. Chaque criminel, ou du moins chaque catégorie de coupables a son tourment particulier. Les uns endurent le supplice de Tentale ; les

1. Voir, entre autres, saint Augustin, *Livre des rétractations*, 2, XXIV ; *Cité de Dieu*, livre XXI.

autres vivent écrasés sous le poids de lourdes chapes de plomb. Enfin, tout au fond, se trouve Satan, être colossal, immense, qui, de sa quadruple gueule, déchire à belles dents quatre victimes choisies entre les plus criminelles.

L'enfer de Milton est singulièrement grandiose. C'est tout un monde habité par la troupe innombrable des damnés et des démons, anges déchus qui, à l'instar de leur prince suprême, conservent encore quelques marques d'une ancienne grandeur. Malheureusement le poète, incomparable d'ailleurs, a déshonoré son œuvre par des imaginations puérides, ridicules ou même abominables et des inventions inspirées par le fanatisme : telle, cette salle immense que les diables construisent uniquement pour y tenir leur assemblée et d'où ils sortent transformés en couleuvres ; telle, cette artillerie qu'ils forment en bouleversant les montagnes du ciel, dont ils se servent ensuite dans leurs combats contre les anges fidèles ; tel, l'enfantement de la mort par Satan et le péché ; tel enfin, ce paradis des fous dans lequel l'auteur, devenu sectaire, entasse tout ce qu'il regarde comme des superstitions.

Qu'y a-t-il de plus vulgaire et de plus mesquin que ce château fort surmonté d'un chapeau noir que Chateaubriand a baptisé dans ses *Martyrs* du nom d'enfer ? Aussi, en passant près de Combourg, où le grand écrivain vécut dans le désœuvrement et l'ennui pendant sa première jeunesse, il nous est venu à l'esprit qu'il avait pris cet antique manoir de ses ancêtres pour type de son enfer.

* * *

Certes, on ne trouve rien de semblable dans notre auteur. " Comment peindre le lieu de l'enfer, s'écrie-t-il ? Prison infranchissable et souterraine, fermée de tous côtés par le granit indestructible des roches éternelles ! puits profond de l'abîme ! fournaise ardente où les maudits sont entassés, serrés les uns contre les autres comme les briques brûlantes d'un four enflammé, ou comme les harengs serrés et entassés dans la tonne !..... L'enfer est aussi la fosse des immondices. Satan, le Baal de tous les siècles, occupe l'enfer en entier ; il en fait le fond, il en tapisse les parois ; il en enveloppe tout l'espace, non corporellement sans doute, mais par la force et la capacité de son être superbe. Ainsi, en punition de son orgueil, il sert de vase immonde à toutes les ordures rejetées de la terre et des cieux. Quelle infection ! dans cette sentine et dans cette fournaise, quel

supplice pour les sens, avec le grincement de dents et le pleur éternel ! ”¹

Tel nous apparaît, sous les couleurs que lui ont prêtées l'Écriture et les Pères, le lieu de l'enfer. Si ces détails ne sont pas des articles de foi, il ne faudrait pas néanmoins s'abandonner avec certains esprits modernes à cette tendance caractéristique de notre temps, dont le propre est de diminuer les vérités qui choquent la raison orgueilleuse et alarment les passions. Beaucoup d'écrivains récents, entraînés par l'esprit raisonneur et sensuel de notre époque, sont parfois ici plus ou moins *libéraux*, se montrent plus ou moins condescendants envers l'erreur et le mal ; et, dans ce sens, ils amoindrissent l'horreur du cachot souterrain et même la réalité terrible du feu de l'enfer. On dirait qu'ils oublient les recommandations de Pie IX, qui avertit les sages de ne pas borner leur assentiment et leur soumission aux dogmes expressément définis, mais de les étendre en outre à l'enseignement catholique tout entier, à tout ce qui est communément reconnu, admis d'après les saintes Écritures et la tradition de l'Église.²

* * *

Où est le ciel ?

Le voyageur revient³ sur ses pas, et bientôt il se trouve au point de jonction de deux chemins. Il avait d'abord pris celui de gauche ; il s'engage maintenant dans celui de droite, qui monte et le conduit, haletant, sur la montagne. Il y rencontre une troupe nombreuse de vieillards d'un aspect vénérable. C'étaient les Pères de l'Église, anciens et modernes. “ Pourquoi, leur demande-t-il, se rendre au ciel par un chemin montant ? la marche n'est-elle pas plus facile sur l'autre route, toujours en pente ? ” Jérôme, le savant interprète des Écritures, lui répond : “ Sans doute il y a plus de mal à gravir les hauteurs. Toutefois, l'on peut s'arrêter lorsqu'on monte, mais jamais quand on descend. Or, le ciel est en haut, dans un lieu réel, dans un espace visible, fait pour contenir des corps aussi bien que des âmes. ”

Les autres vieillards applaudissent à ces paroles et l'un des docteurs modernes affirme cette doctrine en leur nom. Le ciel

1. Page 55.

2. Epist. ad Archiep. Frising. *Tuas libenter*, 21 dec. 1863. — Prop. 22, *Syllabus*.

3. On sait que, dans la langue chrétienne, l'homme vivant sur la terre est appelé voyageur, *viator*.

est là-haut sur nos têtes, comme l'enfer est sous nos pieds, au sein de la terre. C'est la croyance commune de l'Eglise, de l'antiquité et de la Synagogue. Le fond de cette croyance n'a jamais varié. Si on l'exprime néanmoins avec une certaine hésitation, c'est qu'ici-bas, à côté des choses absolument certaines, des vérités de foi, il y en a souvent d'autres relativement douteuses ; à côté de la lumière, il y a presque toujours un peu d'ombre. A quelle profondeur souterraine, à quelle hauteur céleste faut-il porter nos regards pour trouver le ciel et l'enfer ? saint Thomas d'Aquin lui-même confesse là-dessus son ignorance.

*
* *

Le pèlerin se remet en route sous la direction de ces guides vénérés qui marchent d'un pas vif et rapide ; il peut à grande peine les suivre ; mais veut-il s'arrêter un instant pour se reposer ? ils gourmandent sa lenteur : *Marche, marche.*

Déjà ils approchent de la région des nuages, et le voyageur plonge son regard satisfait dans l'azur des cieux. " Est-ce là, demande-t-il, le séjour béni du repos et de la béatitude ? " Mais non. Le ciel des bienheureux, c'est l'empyrée, ciel de splendeur et de gloire, bien différent de celui qui nous entoure et même du firmament étoilé. Dieu habite une lumière inaccessible ; son séjour, loin de nos yeux mortels, est au delà des espaces immenses où les astres roulent au-dessus de nos têtes. La lumière béatifique de ce lieu de délices ne vient pas jusqu'à nous, parce que le firmament visible est d'une nature grossière et impure, incapable de recevoir l'épanchement de la splendeur divine, de même que Dieu présent partout ne peut l'émettre dans une âme de boue, dans une conscience obscurcie.

*
* *

Comment donc pourrai-je enfin voir le ciel, s'écrie dans son angoisse le voyageur ?

Alors une main le touche doucement à l'épaule et une voix amie l'appelle. Un vieillard s'était détaché de deux groupes mystérieux, douze d'un côté, douze de l'autre. Les uns portaient le bandeau prophétique de Moïse, les autres avaient orné leurs poitrines de la croix des apôtres : " Ne pleurez pas, dit-il, le lion de Juda a triomphé pour vous. Voyez-le donc. Levez les yeux vers le ciel. "

Et tout à coup les cieux resplendissent, les étoiles s'éteignent et s'effacent ; et au-dessus du firmament, une porte s'ouvre comme un rideau que l'on tire, et l'œil ravi aperçoit le ciel. Oui, le ciel des cieux se montre à découvert, sphère incommensurable qui enveloppe de ses contours et la terre et les globes célestes. En haut s'élève le trône de la majesté divine ; sur ce trône siège l'Eternel... L'œil s'abaisse ébloui.

A la droite du Père, se dresse le Fils de l'Homme, d'une main tenant sa croix et étendant l'autre pour bénir. A l'entour sont rangés les chœurs des anges. " Venez, s'écrie le Rédempteur, venez les bénis de mon Père ; possédez le royaume céleste ; réglez ici éternellement. "

Et aussitôt le pèlerin voit s'élancer les vingt-quatre vieillards, les prophètes et les apôtres, les docteurs et les vierges : procession mystérieuse qui va se prolongeant de la terre jusqu'au ciel. procession des saints ! Il leur tend les mains ; il veut les suivre. mais hélas ! la céleste vision s'efface et disparaît.

* * *

Dernière vision ; en pleine éternité.

Les prédictions contenues dans l'Apocalypse se sont accomplies. Le monde actuel, qui gémissait sous les souillures du péché¹, a été purifié par le feu, et maintenant la terre apparaît ornée de merveilleuses couleurs. On y voit des continents et des océans nouveaux, un monde meilleur et l'on y goûte une température égale et douce. Elle est devenue un séjour très agréable, sans ennui, parsemé de prairies verdoyantes, de frais ombrages, et elle est embaumée par le parfum des fleurs. Le sol n'a plus de taches de sang, ni de tombeaux, ni le deuil de la mort. Partout la vie, le calme, le repos et la paix ; partout aussi des hommes.

Ces hommes sont étranges. On ne voit sur leurs fronts ni les stigmates du crime, ni non plus le sceau du baptême, ni aucun signe de grâce et de salut, mais seulement une tache sombre.

Ces infortunés, privés éternellement de la vue de Dieu, ne sont pas néanmoins plongés dans le feu vengeur, ni en proie à la tristesse ; car, n'ayant pas goûté le criminel plaisir du péché dans leurs sens, ils n'en sentent pas la torture ; et, n'ayant pas eu l'usage de la raison et du libre arbitre, ils n'éprouvent aucun

1. Epître aux Romains, VIII, 22.

reproche dans leur conscience, aucun remords, aucun chagrin. En eux le corps et l'âme sont naturellement achevés, autant qu'ils peuvent l'être sans la grâce et la lumière divine, sans l'aurole de gloire.

Or ces hommes, qui sont-ils ? On l'a sans doute déjà compris, ce sont les enfants morts sans la grâce du baptême. Ils habitent éternellement la terre purifiée et régénérée ; car, au jour de la résurrection, en reprenant leurs corps, ils ont quitté les limbes, voisins des souterrains de l'enfer, qui auraient été une peine sensible pour ces hommes ressuscités.

Cette vue relative au lieu d'habitation des enfants morts sans baptême, est celle de plusieurs Pères de l'Eglise et de plusieurs théologiens, entre autres de Suarez. En effet, disent-ils, à quoi servirait la terre après sa rénovation, si elle n'avait aucun habitant ? Aussi plusieurs savants pensent qu'elle sera habitée par les hommes qui n'ont point mérité l'enfer et qui n'ont pas reçu la grâce du Christ, tels que les enfants morts sans baptême.

Voilà donc, déterminé et décrit, le lieu du séjour des morts : le ciel, la terre et l'enfer sont trois lieux différents qui constituent pour nous la grande unité de l'univers, l'ensemble des êtres.

En somme, ce petit ouvrage, s'il n'apprend rien de nouveau aux lecteurs instruits, est pourtant d'un grand intérêt, grâce à sa doctrine saine, au souffle poétique qui l'anime, à sa forme originale, ainsi qu'à l'érudition de l'auteur.

M.-E. MÉTHOT.

REVUE EUROPÉENNE

C'est l'Angleterre qui a le plus fixé l'attention du monde dans le trimestre qui vient de s'écouler ; c'est d'ordinaire à la France ou à l'Allemagne que revient cet honneur, triste distinction, si l'on songe à la grande vérité du dicton " Heureux les peuples qui n'ont pas d'histoire ".

M. Parnell a été le héros d'un drame assez compliqué, mais dont le dénouement a été tout à son avantage, à la plus grande confusion du *Times*, ce géant de la presse anglaise, et, par ricochet, au grand détriment du ministère de lord Salisbury.

Les accusations portées par le *Times* contre M. Parnell se sont trouvées basées sur une honteuse mystification dont, à la fin, il a bien fallu que le *thunderer*, comme s'appelait jusqu'ici le redoutable journal, admît l'évidence, quoiqu'il l'ait fait d'assez mauvaise grâce. Les lettres qui allaient à compromettre le chef de l'agitation du *home rule* dans les assassinats de *Phoenix Park*, — qui donnaient un des hommes les plus distingués du Parlement comme le complice des plus vils criminels, — ces lettres étaient forgées. Le nommé Pigott, l'âme du complot, a fini par l'avouer, et, après une mystérieuse disparition, on a su qu'il s'était suicidé à Madrid.

Certes, c'est un despotisme d'un nouveau genre que celui de ces grands journaux, comme le *Times* de Londres et le *Herald* de New York, qui sont à la fois les millionnaires et les autocrates de la publicité. Ils se mêlent de tout, non seulement dans leurs colonnes, mais en dehors ; ils organisent toutes sortes d'œuvres et d'entreprises, les unes bonnes, les autres mauvaises ; ils agissent comme les mandataires de la société entière. Au besoin, ils n'hésitent pas à faire la *chasse à l'homme*, soit par un motif d'intérêt, soit par un motif de vengeance : *they hunt down a man*. Si ce genre de tyrannie s'établissait partout, il serait difficile de rien imaginer de plus désastreux pour ce qui peut rester d'indépendance et de sécurité à la pauvre conscience humaine. Jusqu'ici cependant ç'a été un trait particulier à la race anglo-saxonne en Europe et en Amérique ; jamais journal français ou continental n'a pu se payer un tel luxe.

Quoiqu'il en soit, le *Times* vient de recevoir une rude leçon, un échec sérieux, et si cela allait jusqu'à l'effondrement, — ce

qui n'est guère probable, — bien des gens s'abstiendraient de verser des larmes sur les ruines du colosse.

D'un côté, on demandera peut-être en quoi cela peut changer la situation des partis ? parce que M. Parnell a eu le bonheur de voir s'évanouir une conspiration montée contre lui, en est-il plus infailible, et le *home rule*, dont il est le prophète, en est-il un meilleur évangile ? D'un autre côté, parce que lord Salisbury a laissé assez gauchement compromettre son gouvernement dans les agissements du *Times*, la politique conservatrice dans son ensemble en est-elle plus mauvaise ? Cela, c'est la logique ; mais le sentiment populaire, qui fait et défait les cabinets, n'est pas gouverné par les propositions d'Aristote. Tout se touche, tout se tient en politique ; et dans le cas dont il s'agit, non seulement la chute misérable de l'accusation a éclaboussé les accusateurs et tous ceux qui ont paru sympathiser avec eux, mais elle a grandi l'accusé de toute la hauteur de cette dégringolade.

L'Irlande sera donc plus que jamais, dans la session qui se tient maintenant, l'objet des délibérations de l'aréopage britannique ; cela du reste était indiqué dans le discours par lequel la Reine a ouvert les Chambres. M. Gladstone bénéficiera du regain de popularité donné à M. Parnell, qu'il a toujours favorisé, et l'on peut s'attendre à une lutte plus vive que jamais.

Il est cependant une autre question également mentionnée dans le discours du trône, comme on l'appelle, qui pourrait bien faire perdre à l'opposition une partie du terrain qu'elle aura gagné dans les affaires d'Irlande. C'est celle de l'armement, de la mise du royaume sur un pied de guerre. Déjà le général Wolseley avait poussé le cri *carcant consules*, et à lui sont venus se joindre bien d'autres alarmistes. Les sommes que l'on va demander à John Bull sont vraiment énormes, et il est bien probable que les utilitaires et les économistes de l'école de Manchester, vont se récrier. M. Gladstone, qui n'a déjà que trop partagé leurs vues, va-t-il se mettre en travers du mouvement ? La Reine parle, comme on le fait d'ordinaire dans ces documents officiels, des bonnes relations que son gouvernement entretient avec toutes les puissances ; mais l'Angleterre, malgré sa longanimité et son bon vouloir, ne peut qu'être alarmée des préparatifs belliqueux que font les autres peuples. A qui en veut-elle ? ou qui redoute-t-elle ? Il y a assez longtemps qu'elle s'est désintéressée des affaires du continent, et cependant on parle d'augmenter l'armée dans d'aussi grandes proportions que la marine. Il serait peut-être assez juste de dire qu'elle craint tout en général,

et ne redoute rien en particulier. L'empire des mers lui est plus que jamais disputé, et par nos voisins, ses chers enfants d'Amérique qui, malgré toutes les belles phrases stéréotypées sur l'unité de langue, de race et de religion, — unité un peu bariolée, du moins sur notre continent. — ne sont jamais si heureux que lorsqu'ils peuvent jouer quelque bon tour à leur maman; et par ces fiers Teutons dont on se réclame si volontiers, et qui, prenant au sérieux leur rôle d'ancêtres, veulent compléter leur domination en se donnant des colonies, ou plutôt en les prenant à droite et à gauche.

Sans parler de la Russie, la grande rivale asiatique; sans rien dire de la France, que l'on jalouse toujours un peu malgré ses malheurs et son impuissance; sans mentionner l'Irlande, volcan toujours en ébullition — *proximus ardet Ucalegon*; — il y a, plus près encore, tout le mouvement socialiste, tout le radicalisme, qui s'attaque avec plus d'audace que jamais aux institutions de la vieille Angleterre. C'est pour se tenir prête à toutes les éventualités, c'est pour faire face à n'importe lequel de ces ennemis que le parti tory veut armer. Quelle sera l'attitude de M. Gladstone et que fera-t-il devant ces demandes? Lorsqu'il s'agit de la sécurité de la nation, de sa prépondérance dans le monde, il serait peut-être périlleux de froisser le vieil orgueil britannique, qui s'est déjà tant imposé de sacrifices, qui a fait des luttes si héroïques en des temps bien autrement difficiles.

Mais nous voilà rendus bien loin de notre point de départ, et du drame serio-comique dont il a été question plus haut.

Une tragédie bien autrement saisissante a affligé l'empire d'Autriche: meurtre ou suicide, la mort mystérieuse du jeune prince Rodolphe est venue s'ajouter à toutes les calamités qui, depuis un certain nombre d'années, n'ont cessé de frapper les familles régnantes du nord de l'Europe.

L'exécution de Queratero, suivie de la folie de la veuve de l'infortuné Maximilien, de la triste fin de deux rois de Bavière, de l'assassinat du Czar, enfin des décès si rapprochés l'un de l'autre de deux empereurs d'Allemagne, sont de lugubres coïncidences qui donnent à réfléchir.

Un de mes confrères chroniqueurs a bien eu raison de dire que la Providence semblait vouloir vérifier la singulière phrase de Chateaubriand sur la *quantité de larmes que peuvent contenir les yeux des rois et des reines*.

Les rois et les reines! Qui a dit: les rois n'en vont? Mais s'ils s'en vont, c'est pour revenir; si ce ne sont pas ceux qui partent qui reviennent, la monarchie, sous une forme ou sous une autre,

a succédé plusieurs fois à la république dans le pays de nos ancêtres.

La France en serait-elle encore une fois rendue là? Certes personne n'aurait osé affirmer en 1870 que la troisième république durerait jusqu'en 1889. C'est un peu plus que la royauté de Louis-Philippe, le plus long régime qu'il y ait eu depuis cette date fameuse de 1789, que l'exposition actuelle a pour objet de commémorer. Ce qui a fait la durée de la république, c'est d'un côté sa faiblesse même, et de l'autre le manque de cohésion de ses ennemis. Le détrit des vieux régimes et des vieux partis a nourri cette plante peu vigoureuse; et ceux, à l'étranger comme à l'intérieur, qui s'attendaient de jour en jour à la voir morte d'anémie, ou emportée par quelque orage, l'ont laissée vivre.

Dans la livraison de janvier, les lecteurs du CANADA-FRANÇAIS ont pu voir d'intéressants détails sur les diverses fractions de l'opposition aux différents gouvernements plus ou moins *opportunistes* qui se sont succédé depuis quelques années, et plus particulièrement sur ce que M. le comte de Barral, que je citais assez au long, appelait spirituellement les hordes boulangistes. A cette époque, le général était presque au lendemain de son duel avec M. Floquet; les projets de coup de force qu'on lui attribuait à tort ou à raison, les mesures violentes dont on prétendait qu'il était menacé par le gouvernement, avaient fait de lui plus que jamais l'homme le plus en vue de France et de Navarre.

Depuis ce temps, la guerre n'a cessé d'exister entre M. Floquet et les boulangistes; enfin le ministre a dû se retirer à la suite d'un vote adverse, ce qui ne veut pas dire toutefois que le général ait triomphé définitivement. C'est la lassitude de l'opinion publique, ce sont les fautes énormes commises par M. Floquet, qui ont amené cette nouvelle crise.

Il est vrai que le succès des hommes politiques est plus souvent dû aux fautes de leurs adversaires qu'à leur propre mérite; mais tout ce que je veux dire, c'est que la déconfiture de l'un n'entraîne point nécessairement la présidence ou la dictature de l'autre.

Ce fut, prétend-t-on, une première faute du dernier ministère de soutenir, contre la candidature du général à Paris, un obscur démagogue; cela ne me paraît pas bien certain. D'abord on n'est jamais sûr, en France, qu'un démagogue soit trop obscur pour parvenir, et ensuite, si M. Floquet n'avait pas fait la lutte

contre la nouvelle candidature de l'homme à l'omniprésence, on n'aurait pas manqué de le lui reprocher.

Mais ce qui fut une faute irréparable, ce fut l'abolition du scrutin de liste pour retourner au vote par arrondissement. Il est toujours dangereux de changer les lois, surtout les lois organiques, en vue d'un seul événement, pour écarter un seul homme. Du reste qu'y gagnera-t-on ? Au lieu de se faire élire dans plusieurs départements, cet homme se fera élire dans un grand nombre d'arrondissements. C'est multiplier pour lui les chances, et lorsqu'il aura été élu un peu partout, il pourra dire : la France, c'est moi ! Rien que l'affolement produit par l'élection ne peut expliquer cette erreur ainsi que la série de propositions saugrenues soumises aux Chambres dans le même but, dont la seule un peu raisonnable, celle d'interdire les doubles candidatures, offrait cependant de grandes difficultés dans son exécution.

Mais le plus comique de toute l'affaire, c'est que M. Tirard, le prédécesseur de M. Floquet, qui était tombé du pouvoir pour avoir refusé de voter la révision de la constitution, y revienne au moment où celui-ci est tombé précisément pour avoir voulu cette révision.

“ Ainsi, dit M. de Mazade dans la *Revue des Deux-Mondes*, c'est fait, la comédie est jouée. Il y a un cabinet de plus inscrit au martyrologe ministériel, il y a un cabinet nouveau inscrit parmi les pouvoirs éphémères qu'une fortune ingrate réserve à la France.¹ Ce n'est pas sans peine à la vérité, ce n'est pas sans bien des tâtonnements, des négociations et des pourparlers et des combinaisons essayées et abandonnées tour à tour, qu'on est arrivé à façonner de pièces et de morceaux un ministère pour remplacer celui qui avait disparu dans une bagarre improvisée ; mais enfin on y est arrivé, et par une ironie secrète des choses, M. Floquet qui avait succédé il y a dix mois à M. Tirard parce que la Chambre avait décidé qu'il y avait urgence à reviser la constitution, M. Floquet a aujourd'hui pour successeur M. Tirard à la suite d'un vote par lequel la Chambre déclare qu'il n'y a plus du tout urgence à s'occuper de la révision. Ainsi l'a décidé la logique d'une assemblée qui a passé sa vie à tout brouiller, à tout saccager, à mêler l'opportunisme au radicalisme, à se contredire et à renverser des ministères pour finir par l'aveu d'une irrémédiable impuissance. Le 14 février, à quatre heures de relevée, le nouveau miracle de confusion était accompli.”

1. C'est le sixième ministère que la Chambre démolit depuis quatre ans.

Ce nouveau ministère, que M. de Mazade appelle un ministère de revenants, compte, parmi ses membres les plus en vue, M. de Freycinet à la guerre, — celui-là n'est pas un revenant puisqu'il faisait partie du cabinet Floquet, — M. Spuller aux affaires étrangères, M. Rouvier aux finances, et M. Constans à l'intérieur.

Les nouveaux arrivés n'ont pas perdu de temps : déjà ils ont fait une faute qui eût été digne de leurs prédécesseurs. Toujours par haine et par crainte du général Boulanger, ils ont pris au sérieux la Ligue des Patriotes de M. Paul Déroulède et l'ont violemment dispersée sous le plus absurde prétexte.

On a aussi appelé ce ministère un ministère d'exposition : le mot n'est pas mal trouvé. Paris, qui va être tout entier au rôle que Mme de Staël lui assignait il y a déjà si longtemps, celui de guinguette de l'Europe, Paris va s'amuser, fêter, et tirer pour son commerce local tout le parti possible de la foule des étrangers. Mais pour cela il faut laisser vivre le ministère ; c'est ce que l'on fera, et à moins que celui-ci ne tienne absolument à se suicider, il vivra.... le temps de l'exposition ! Et après cela, dit un journal opportuniste, bien opportuniste celui-là, — après cela ?... le déluge !

N'est-il pas au moins bizarre que, sous la troisième république, on répète ce mot du déclin de la monarchie, mot attribué à une femme dont l'influence fut si grande et si fatale sur les destinées de la France et sur les nôtres ?

Mais tout arrive en ce monde : *Fata viam invenient.*

PIERRE-J.-O. CHAUCHEAU.

Montréal, 30 mars 1889.

BIBLIOGRAPHIE

REVUE DES LIVRES

RIS ET CROQUIS, par C.-M. Ducharme, Montréal, 1889. — Beauchemin & Fils. 464 p. in-18 jésus.

Dans son discours de réception à l'Académie, M. Jules Claretie s'exprime comme suit au sujet de la chronique et des chroniqueurs, *quorum pars magna fuit*.

“ Il ne faut pas dédaigner cette causerie écrite qui s'appelle la *chronique*, ce serait renier une des grâces de notre littérature française. A côté des *mémoires* et au-dessous de l'*histoire*, la causerie doit avoir sa place, comme l'art épistolaire, qui est un art tout français. La chronique, lorsqu'elle raconte loyalement les faits et juge avec finesse les événements et les hommes, n'est-elle point comme une sorte d'histoire cursive, et ne fait-elle pas aussi œuvre de moraliste lorsqu'elle raille les ridicules passagers que la comédie n'a pas le temps de saisir, ou les triomphes faciles que la grande histoire aurait le temps d'oublier? ”

C'est un fait très remarquable et très caractéristique que la chronique ait pris depuis longtemps déjà une si grande place dans notre jeune littérature *franco-canadienne*. A partir de M. Peter-L. Macdonell, dans la première *Revue Canadienne*, — celle qui avait été fondée par M. Letourneux en 1845 et où se distinguaient les jeunes littérateurs d'alors, ceux surtout qui faisaient partie du *Cercle des Amis*, — que de spirituels et brillants chroniqueurs nous avons eus ! Nous n'en nommerons aucun de crainte de faire des jaloux.

Le très jeune écrivain qui vient de faire imprimer un si joli volume. — joli, on ne peut plus, pour la forme et pour le fonds, — s'il n'est pas à proprement parler un chroniqueur, touche de près à cette grande famille littéraire dont les aïeux, selon M. Claretie, ne seraient rien moins que M^{de} de Sévigné et le duc de Saint-Simon. Les bluettes qu'il avait fait scintiller de côté et d'autre, forment un ensemble très agréable. Les deux pièces de résistance du volume, *Gérin Lajoie* et *Jean Ricard* et *Les journalistes acrobates*, indiquent des qualités sérieuses et sont écrites avec un très grand soin. La phrase est généralement correcte, elle est même tout à fait moderne dans sa tournure, sans toutefois tomber dans les exagérations que l'on reproche à bon droit à beaucoup de nos cousins d'outre-mer. Mais pourquoi la ponctuation est-elle si singulière ? Ce n'est point chose nouvelle chez nous, il est vrai, et pour ma part, si je ponctue, ma foi, je ne ponctue guère. Pourquoi encore les citations n'ont-elles pas été mieux vérifiées et contrôlées ?

Il y a bien aussi une certaine recherche trop évidente des mots et des tournures à effet, et pour cela insolites, recherche dont il ne faut pas trop se plaindre, car elle est rachetée par un bon vouloir et par une modération dignes de tout éloge.

Il n'est pas facile d'écrire dans ce genre d'une manière vraiment intéressante, sans y mettre un peu trop de malice, sans avoir un peu trop de désinvolture; ce sont là des défauts que M. Ducharme a eu le soin d'éviter, et en cela il a peut-être eu d'autant plus de mérite que la tentation a dû lui venir plus d'une fois de rompre la réserve qu'il s'était imposée. *Boule de neige et loup-garou*, *Bal des fleurs*, *Poisson d'avril en colère*, enfin et surtout *Chronique de Noël*, sont de charmantes fantaisies dans lesquelles l'auteur a su rajeunir de vieux thèmes sans rien leur ôter de leur parfum antique.

P.-J.-O. C.

HISTOIRE DU DROIT CANADIEN, par *Edmond Larreau*. 2nd volume (Domination anglaise). — Montréal, A. Périard, 1889. — A Québec, l'ouvrage complet est en vente à la librairie Filteau et Frère, rue Buade.

Cet ouvrage important est maintenant complet. Le second volume, qui vient de paraître, comprend l'époque de la domination anglaise jusqu'à nos jours.

Comme le CANADA-FRANÇAIS a déjà parlé longuement de ce travail, à l'occasion du premier volume, qui prêtait à quelques réserves que ne comporte pas le second, nous nous contenterons de signaler les premiers chapitres de ce dernier, où l'on trouvera une intéressante et importante discussion de l'état de choses introduit au Canada par les capitulations, l'occupation militaire, le traité définitif de 1763, et les ordonnances postérieures du général Murray. Cette discussion peut servir à jeter un grand jour sur certains points assez vivement controversés de cette époque critique de notre histoire, et notamment sur nos droits.

L'auteur, en passant, tranche, d'après les principes du droit international relativement à la *conquête*, la question débattue entre les historiens et les jurisconsultes du Canada, savoir : si le passage de notre pays sous la domination anglaise a été une *conquête* faite par l'Angleterre, ou une *cession* faite par la France. Ce n'est absolument ni l'une, ni l'autre : ce n'est pas une cession absolue, puisqu'il y a eu prise de possession à main armée; ce n'est pas non plus une conquête pure et simple, puisqu'il y a eu capitulation. Il faut dire qu'il y a eu *conquête soumise à des conditions*.

T. H.

LES CANADIENS DES ÉTATS-UNIS, par *L. de Goesbriand*, Evêque de Burlington, Vt. — Brochure in-8 de 20 pages.

C'est un rappel touchant des efforts faits par le vénérable évêque de Burlington en faveur des Canadiens émigrés aux

Etats-Unis, dans la vaste région qu'il a eu à évangéliser, et notamment dans son diocèse actuel.

C'est en même temps un court plaidoyer en faveur des évêques des Etats-Unis en général par rapport à leur conduite à l'égard de nos compatriotes émigrés. Le vénérable évêque mentionne les efforts faits par ses collègues dans l'épiscopat pour se procurer des *prêtres* canadiens français, la grande difficulté où ils ont été d'en avoir, vu l'impossibilité où se sont trouvés les évêques canadiens de leur en fournir en nombre suffisant, malgré les plus pressantes sollicitations.

Le saint prélat ne dissimule pas les conséquences qui découlent de la lettre de Léon XIII aux Evêques d'Amérique relativement aux immigrants italiens, et l'application qui devra nécessairement s'en faire aux Canadiens français. Seulement il demande que l'on prenne un peu patience et, en attendant, que l'on favorise les vocations destinées à fournir des prêtres canadiens selon le cœur de Dieu, *en quête d'âmes*, lesquels seront reçus à bras ouverts, à mesure que la Providence les suscitera.

T. H.

ST. BASIL'S HYMN BOOK. — 1 vol. in-24. Toronto.

Compilation faite par les Pères Basiliens du Collège *St. Michael* de Toronto. Ce charmant volume d'environ 300 pages, est, en anglais, l'équivalent d'un de nos *recueils de cantiques* français combiné avec ce que nous appelons un *petit paroissien*. Excellent manuel de piété pour les confréries et les collèges de langue anglaise.

T. H.

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, Questions diverses, par C.-J. Magnan. — 1 vol. in-8 de 216 pages. — Trois-Rivières, 1888.

Le volume est divisé en quatre parties : Précis historique de l'instruction primaire en la province de Québec, depuis 1615 jusqu'à 1888 ; — Historique de l'École normale Laval ; — L'agriculture à l'école primaire ; — Méthodologie et Psychologie. Cet ouvrage a été examiné par des personnes compétentes et est muni des témoignages de M. l'abbé Rouleau, alors assistant-principal de l'École normale Laval, de M. le professeur J.-B. Cloutier, et des inspecteurs d'écoles B. Lippens et D. Lefebvre. Enfin l'auteur est encouragé par S. E. le Cardinal Taschereau. Ainsi protégé, le travail de M. Magnan peut se présenter avec confiance devant le public, et en particulier devant les instituteurs, à qui il est spécialement adressé.

T. H.

MONSIEUR PROVENCHER et les Missions de la Rivière-Rouge par l'abbé G. Dugas, missionnaire. — 1 vol. in-12 de 332 pages. — Montréal, Beauchemin & Fils, 1889.

Voilà un excellent livre, qui devra se trouver dans toutes les bibliothèques canadiennes. C'est le commencement de l'histoire

de la Rivière-Rouge et de ses dépendances, dont Mgr Provencher a été le premier missionnaire et le premier évêque.

Rien de plus intéressant et de plus pieux que ce livre, qui fait voir dans Mgr Provencher non seulement l'apôtre zélé, mais le *saint*, qui devra être canonisé un jour, nous l'espérons.

L'auteur, comme Gérin-Lajoie, s'efforce de disparaître en laissant parler les documents autant que possible. C'est ce qui donne l'avantage de suivre presque pas à pas son héros dans ses propres écrits. Cependant il reste assez de l'œuvre personnelle de M. l'abbé Dugas pour faire désirer qu'il ne s'arrête pas en chemin et qu'il continue à écrire sur le Nord-Ouest. Placé, comme il l'est, à la source des meilleurs renseignements, il est plus en état que tout autre de mettre en ordre et de présenter sous une forme agréable tout ce qui peut intéresser l'histoire de cette riche région, destinée avant peu à devenir l'une des plus importantes de l'Amérique du Nord.

Nous ne ferons pas l'analyse de la vie de Mgr Provencher ; mais nous engageons fortement nos lecteurs à se procurer le charmant ouvrage de M. Dugas.

T. II.

REVUE DES REVUES

LA REVUE FRANÇAISE DE L'ÉTRANGER ET DES COLONIES.

Cette excellente publication, qui en a absorbé deux autres "l'Exploration" et la "Gazette géographique", continue bravement sa tâche, une des plus utiles que nous connaissions. Ce sont en effet les connaissances géographiques qui font surtout défaut au peuple le plus spirituel du monde. Il suffit d'avoir passé un mois en France pour en être convaincu.

La *Revue Française et de l'Étranger* peut nous être à nous-mêmes d'un grand secours : elle s'est particulièrement occupée de notre pays, et dans chaque livraison il y a un petit coin pour le Canada. Dans une des dernières, M. George Demanche l'un des excursionnistes du *Damara*, a terminé une longue série d'articles dont nous avons déjà eu occasion de parler et qui a pour titre "Au Canada et chez les Peaux-rouges". Nous espérons les voir bientôt publiés en volume.

D'un autre côté, si nous avons grand intérêt à nous faire connaître en France et en Belgique et dans tous les pays francophones, nous ne sommes pas nous-mêmes aussi forts en géographie que nous nous l'imaginons. Une publication qui donne des travaux sérieux et une foule de renseignements recueillis au jour le jour peut nous apprendre bien des choses bonnes à savoir. L'abonnement est de 30 francs, prix qui peut paraître élevé pour une revue mensuelle ; mais il faut songer que l'on donne un bon nombre de cartes et de gravures. En s'adressant à M. George Demanche, 90, rue de la Victoire, on peut obtenir un numéro spécimen par l'envoi d'un franc en timbres-poste.

P.-J.-O. C.

ANNALES DE L'ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES. Recueil trimestriel. — Abonnement pour l'étranger, 19 francs, 108 Boulevard Saint-Germain, Paris.

La livraison du 15 octobre des *Annales de l'École libre des Sciences politiques* termine la troisième année de cette publication. Cette livraison débute par un travail de M. Boutmy, directeur de l'École, sur la *Conception populaire de la Royauté en Angleterre*. Signalons également : la *Vie municipale en Prusse*, résultat d'observations faites par M. Max. Leclerc pendant un long séjour à Bonn ; la *Politique coloniale de Choiseul*, par M. d'Aubigny, étude dont les éléments ont été puisés dans les documents inédits des Archives du ministère des affaires étrangères et des Archives coloniales ; le *Budget des grandes routes en France*, par M. Zolla ; l'*Organisation des partis politiques aux États-Unis*, par M. Ostrogorski ; une *Correspondance de Roumanie*, par M. Djuvarra ; des articles bibliographiques et des analyses des périodiques pour tout ce qui se publie en diplomatie, politique, finances, économie politique, législation, droit public, géographie, affaires coloniales. Tels sont d'ailleurs les sujets qui entrent dans le programme de ces *Annales* et l'on voit qu'elles présentent un intérêt tout particulier pour les personnes appartenant au monde politique, diplomatique et financier.

THE AMERICAN CATHOLIC QUARTERLY REVIEW. — Philadelphia. — Hardy and Mahony, 505 Chesnut street. P. O. Box 1044. \$5.00 per annum.

Le numéro de janvier 1889 de cette savante revue renferme plusieurs articles d'un haut intérêt : entre autres, sur le travail en France et aux États-Unis, sur la poésie des saintes Écritures. On y lit aussi une revue de l'année 1888, une étude sérieuse sur les écoles séparées en Canada, par D.-A. O'Sullivan, LL. D. (Laval) ; enfin un travail sur Savonarole, dont nous voulons donner ici une légère esquisse.

Savonarole fut-il un prophète, un saint, un martyr ? fut-il, au contraire, un illuminé, un précurseur de Luther, un révolutionnaire dont les projets avortèrent misérablement ? Pour beaucoup, c'est encore aujourd'hui un problème. " La chose est encore à juger. "

L'auteur de l'article de la *Quarterly* ne se prononce pas. Après avoir raconté brièvement, mais d'une manière intéressante, la vie du célèbre dominicain¹, il se contente de citer divers jugements qui ont été portés sur son héros, et qui sont contradictoires.

1. Savonarole, dominicain italien, né en 1452, se distingua à Florence par l'austérité de ses mœurs et par le talent de la chaire. Il déclama avec violence contre les abus, n'épargnait pas le clergé, et prétendait avoir des révélations. Il fit des prédictions et tenta de constituer une démocratie à Florence. Il devint l'idole du peuple, et fut pendant trois ans le véritable chef de la république. Il fut excommunié par le pape, puis brûlé avec deux de ses disciples le 23 mai 1498. (*Biographie classique*.)

Dans son histoire très étudiée et très consciencieuse de Savonarole publiée en 1848, l'abbé Christophe dépeint ainsi son héros : " Il y a des hommes qu'on ne saurait ni louer ni blâmer à demi. Les uns font de Savonarole un fanatique, un sectaire ; les autres, un saint, un apôtre. Le fait est qu'il y a de tout cela dans le dominicain. A le voir priant dans sa cellule ou prêchant contre les vices des Florentins, on le proclamerait un saint, un apôtre. Mais si nous le considérons dans la tribune, mêlant la religion à la politique, il nous apparaît comme un fanatique, un imposteur. Les protestants ont voulu en faire un sectaire, mais ils oublient que le moine rétracta ses erreurs au pied de l'échafaud et accepta l'absolution du pontife. Nous croyons qu'il fut un prédicateur sincère, mais trop dominé par sa prodigieuse imagination. Il succomba sous la haine des factieux ; aujourd'hui il serait tué par le ridicule. "

Les premiers protestants essayèrent de se créer des ancêtres dans la personne des hérétiques qui les avaient précédés, et de se rattacher ainsi, par une chaîne plus ou moins visible, à la primitive Eglise¹ ; aussi réclamèrent-ils Savonarole comme le précurseur de Luther ; ils prétendirent que le dominicain enseignait la doctrine de la justification par la foi seule. Mais cette prétention est plutôt le contraire de la vérité, car, avant de mourir, Savonarole écrivit dans sa prison sur le couvert d'un livre et laissa comme souvenir à son geôlier ces lignes intitulées *Règle d'une bonne vie* : " Une bonne vie, dit-il, dépend entièrement de la grâce ; par conséquent, nous devons travailler à l'acquérir, et, lorsque nous la possédons, à l'augmenter... La grâce est un don de Dieu, mais l'examen des péchés, la méditation sur la vanité des choses humaines nous préparent à la grâce ; la confession et la communion nous disposent à la recevoir ; dans tout cela et dans la persévérance en général gît le plus sûr moyen d'augmenter la grâce. "

Aux différents jugements que rapporte l'auteur de cet article, nous ajouterons celui de l'abbé Bareille, successeur de l'abbé Darras dernier historien français de l'Eglise :² " Nous croyons

1. Voir Bossuet, *Histoire des variations des églises protestantes*.

2. *Histoire de l'Eglise, par l'abbé Darras, continuée par l'abbé Bareille et Mgr Fèvre*. L'abbé Darras a suivi le plan qu'avait indiqué saint Augustin dans sa *Cité de Dieu* et qu'adopta Rorhbacher. Dans la période que le temps lui a permis de traiter, il s'est montré à la hauteur de son sujet et supérieur aux difficultés de toutes sortes que présente l'histoire de l'Eglise, — œuvre immense, toujours à recommencer à raison des nouveaux événements qu'amène le cours du temps et, aussi, des documents que l'on découvre et qui exigent souvent des corrections ou même des solutions nouvelles. Quoique peut-être Darras ait accordé trop de confiance au *Liber Pontificalis*, on peut dire néanmoins, sans craindre de se tromper, que rien ne surpasse, au double point de vue de l'érudition et de la critique, la partie de son histoire qui traite de la période des persécutions. Par malheur, il n'a pu compléter son œuvre et la mort l'a empêché de proclamer son *Execgi monumentum*, je ne dis pas *œre perennius*, car, pour la raison donnée plus haut, cela ne se peut jamais dire d'une histoire générale de l'Eglise. On sait qu'un certain obscur écrivain eut l'audace de continuer l'Histoire universelle de Bossuet ; Darras

au salut de l'impétueux réformateur, en dépit des écarts de son zèle et des exagérations de sa pensée. Le missionnaire a droit à toute notre admiration : il fut le modèle de la vie chrétienne et sacerdotale ; mais sa mort est-elle celle d'un martyr ? Nous n'osons le croire. Elle en eut le courage, la résignation et la simplicité ; une condition essentielle lui manque, la raison ou la cause, car *Non supplicium, sed causa facit martyrem*. Le prieur de Saint-Marc fut immolé par le pouvoir civil comme chef d'un parti politique, non en haine de sa religion, ni pour sa foi. Hérétique, il ne l'a jamais été, d'une manière au moins formelle ... Avant tout, comme après tout, Savonarole était un orateur trempé dans les vives sources du christianisme. Son malheur posthume, c'est d'avoir obtenu les éloges de Luther et subi l'apothéose du protestantisme. "

Quant à sa mort, elle eût été tout autre s'il se fût rendu à Rome, sur les ordres du Pontife, pour y subir son jugement. On sait que l'Inquisition romaine a toujours été fort douce ; ordinaire les accusés, même impénitents, n'y étaient brûlés qu'en effigie pour être ensuite retenus dans une prison. C'est très probablement le sort que subit le fameux Giordano Bruno, à qui les révolutionnaires italiens veulent absolument, avec la permission du ministre Crispi, élever un monument au centre même de Rome.

M.-E. M.

a aussi eu ses continuateurs. La présomption assurément est moins grande : néanmoins l'abbé Bareille aurait fait mieux de consulter ses forces et de reculer devant la tâche et la comparaison. Il était connu déjà par quelques ouvrages, entre autres, par une vie de saint Thomas d'Aquin, remarquable par son style bizarre, sa forme romantique et ses néologismes, défauts qui paraissent encore dans l'*Histoire de l'Église* continuée, mais, il faut l'avouer, considérablement atténués. Dans les questions difficiles, obscures, il se contente ordinairement, d'analyser les pièces du débat ; quelquefois néanmoins il ose être plus hardi et il se prononce, croyons-nous, avec autant de fermeté que de raison. C'est ainsi qu'il s'efforce de rendre justice à Léon X, ce pape de la renaissance, qui, de notre temps, n'a pas toujours été jugé avec impartialité.

La mort ayant enlevé l'abbé Bareille, son œuvre a été continuée et menée à sa fin par Mgr Fèvre, écrivain d'un grand talent, mais qui est loin d'avoir toujours résisté à l'esprit de parti et qui s'est quelquefois appuyé sur des informations fausses ; il l'a avoué lui-même. Mgr Fèvre vit encore.

OUVRAGES ADRESSÉS AU " CANADA-FRANÇAIS ".

THEOLOGIA MORALIS, AUCTORE AUGUSTINO LEHMKUHL, S. J. — 5^e édit. — 2 vol. in-8 de plus de 800 pages chacun. — Librairie Herder, Fribourg et Brisgau. — Prix, fr. 11.25 le volume.

L'ouvrage du P. Lehmkühl, dit le *Moniteur de Rome*, ne demande qu'à être connu pour avoir droit de cité dans les grands séminaires ainsi que dans les presbytères.

INSTITUTIONES LOGICALES secundum principia S. Thomae Aquinatis... accommodavit *Tilmannus Pesch*, S. J. — 2 vol. in-8 de plus de 600 pages chacun. — Même librairie. — Prix, Fr. 7.50 le volume.

Le *Lyceum* de Dublin dit qu'il ne saurait trop fortement recommander cet ouvrage aux jeunes catholiques qui étudient la philosophie.

INTRODUCTIO IN CORPUS JURIS CANONICI Exaravit Dr *Franciscus Laurin*. — 1 vol. in-8 de 300 pages, 1889. — Même librairie. Prix, fr. 5.65.

Fruit d'un enseignement de vingt ans, cet ouvrage est publié à la sollicitation des nombreux élèves qui ont profité des savantes leçons de l'illustre professeur.

DE SPIRITU SOCIETATIS JESU, auctore *Julio Costa Rosselli*, S. J. — 1 vol. in-12 de 300 pages, 1888. — Même librairie. — Prix, fr. 2.

Traite d'abord de ce qui fait l'essence commune de tous les ordres religieux, et, en second lieu, de ce qui distingue particulièrement la Société de Jésus. — Est surtout adressé aux membres de la Compagnie.

Thomae a Kempis DE IMITATIONE CHRISTI libri quatuor. — 1 vol. in-12 de 400 pages, 1889. — Même librairie. — Prix, fr. 3.

Cette nouvelle édition, complètement latine, a cela de particulier que les *Considérations* qui suivent chaque chapitre, sont tirées des autres œuvres de Thomas a Kempis. C'est donc le pieux auteur de l'*Imitation* qui se commente lui-même.

LE CENTENAIRE DU POÈTE HOLLANDAIS VONDEL, par M. l'abbé *Brouwers*, curé de Bovenkerk-lez-Amsterdam (Hollande). — Brochure de 23 pages in-12. — V. Ducoulombier, Lille, 1888.

Éloge du poète Vondel, fait à l'assemblée générale des Catholiques du Nord et du Pas-de-Calais, tenue à Lille en décembre

1887. -- Ce discours, où l'auteur a surtout fait valoir le poète chrétien, a soulevé d'enthousiastes applaudissements.

ALMANACH-JOURNAL à l'usage de la jeunesse, par F.-A. Baillaigé, Ptre., pour 1889. — Petite brochure in-18 de 48 pages. — Joliette, chez l'auteur. — Prix, 5 centius. — Se vend à Québec chez Garant.

Rempli de renseignements utiles et pratiques, comme tout ce qui sort de la plume du Rév. M. F.-A. Baillaigé.